



Budget Primitif 2023

Rapport de présentation

Conseil d'agglomération du jeudi 8 décembre 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.4
I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2023	P.7
1. Répartition des prévisions par budget	P.8
2. Répartition des recettes réelles par nature	P.9
3. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement	P.10
II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2023	
1. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2023 par politique	P.11
2. Présentation détaillée par politique du Budget 2023	P.11
A. Développement économique	P.12
B. Enseignement – Recherche – Innovation	P.16
C. Tourisme	P.19
D. Habitat et logement	P.21
E. Transport et déplacements	P.27
F. Culture et équipements culturels	P.33
G. Équipements de loisirs et politique sportive	P.38
H. Insertion sociale et professionnelle	P.45
I. Cohésion sociale	P.48
J. Petite enfance, enfance, jeunesse	P.53
K. Environnement	P.59
L. Aménagement – Voirie – Haut Débit	P.70
M. Dotations et fonds de concours aux communes	P.73
N. Administration générale et communication	P.77
O. Opérations financières	P.81
P. Incendie et Secours	P.82
III. PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2023	
1. Budget Principal	P.83
2. Budget Annexe des Transports	P.95
3. Budget Annexe de l'Eau	P.101
4. Budget Annexe de l'Assainissement	P.105
5. Budget Annexe SPANC	P.109
6. Budget Annexe Collecte et Valorisation des Déchets	P.112
6. Budget Annexe Gestion Immobilière	P.118
6. Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques	P.122
7. Budget Annexe Chaufferie Bois	P.125
9. Budget Annexe Hippodrome	P.127
10. Budget Annexe du golf de la Baie de Saint-Brieuc	P.130
11. Budget Annexe Pole Nautique	P.133

ANNEXES

1. Budget consolidé et retraité	P.136
2. Chaine de l'épargne des budgets et financement de l'investissement	P.137
3. à 14. Budget Primitif 2023 (mouvements budgétaires)	P.138
15. Eléments sur la Dette	P.150
16. Synthèse des ratios réglementaires	P.151
17. Evolution des charges de personnel	P.152

Le Budget Primitif 2023 s'inscrit dans un contexte de forte inflation et de crise énergétique, développé dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires du 10 novembre 2022. Le conflit en Ukraine a produit une nouvelle onde de choc sur l'économie alors que les effets de la crise sanitaire se faisaient encore sentir notamment sur les marchés des matières premières. Le contexte inflationniste pèse lourdement sur le budget des collectivités qui souffrent par ailleurs des conséquences de la crise énergétique. Cette tension sur les prix s'accompagne de signes de plus en plus tangibles d'un replis de l'économie mondiale.

Cette situation financière et économique se décline à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

Dans ses « perspectives de l'économie mondiale » établies en octobre 2022, le Fonds Monétaire International (FMI) indique que « Le ralentissement de l'activité économique mondiale est généralisé et plus marqué qu'attendu, avec une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis des décennies. ». L'avenir de l'économie dépendra notamment du déroulement de la guerre en Ukraine, de la croissance de la Chine affaiblie par les confinements et les difficultés sur le marché immobilier et des choix des autorités monétaires et des Etats en termes de politiques monétaire et budgétaire. Le FMI anticipe une chute de la croissance mondiale de 3,2 % en 2022 à 2,7 % en 2023 et une inflation qui resterait élevée à 6,5 % au niveau international. Selon ses prévisions, une économie sur trois devrait connaître un recul de son PIB en 2023.

A l'échelle européenne, les règles relatives à l'encadrement des budgets nationaux s'imposent à nouveaux aux Etats membres après une suspension liée à la crise sanitaire. Les dispositions du Pacte de stabilité et de croissance de l'Union Européenne conditionnent l'élaboration des budgets des Etats membres qui doivent s'inscrire dans le respect des règles fixées en matière de déficit public comme d'endettement (déficit public et endettement public limités respectivement à 3 et 60 % du PIB).

En France, l'année 2022 reste marquée par un contexte macroéconomique et géopolitique incertain dont les effets pourraient se prolonger en 2023. Le contexte exceptionnel que connaît l'économie mondiale n'épargne pas la France. L'inflation et la crise énergétique frappent aussi bien l'État que les collectivités territoriales, sans épargner ni les ménages ni les entreprises. La croissance est en net recul, alors qu'elle atteignait 6,8 % en 2021, le FMI anticipe une évolution du PIB de 2,5 % en 2022 puis 0,7 % en 2023.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques. Une autre priorité de l'Etat réside dans la réalisation d'investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique (création du fonds verts).

Les projets de loi en cours d'examen par le parlement visent à définir une trajectoire des finances publiques sur la nouvelle mandature dans le respect de l'engagement de réduire le déficit public avec un retour sous les 3% du PIB à horizon 2027. Les collectivités sont associées à cet effort à travers un nouveau mécanisme d'encadrement de l'évolution des dépenses publiques locales : le pacte de confiance.

Enfin, le PLF pour 2023 prévoit la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui sera remplacée dès 2023 par une fraction de TVA.

Le budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération n'échappe pas aux conséquences de ce contexte économique et financier inédit. L'inflation pèse sur les charges de fonctionnement mais également sur le programme pluriannuel d'investissement. Les dépenses les plus sensibles sont les charges d'électricité plus particulièrement sur les budgets eau et assainissement qui sont les plus gros consommateurs d'énergie. Les charges de personnel sont également revalorisées par les mesures de défense du pouvoir d'achat prises au niveau national et local.

Côté recettes, le contexte de hausse des prix pourra avoir un effet positif sur les impôts reposant sur des valeurs locatives bénéficiant d'une actualisation pour 2023.

L'Agglomération pourra également compter sur les recettes issues du nouveau Contrat Départemental de territoire 2023/2027 entre l'Agglomération et le Département, du nouveau Pacte de cohérence avec la Région et sa convention d'application 2023/2025 impliquant l'Agglomération et les communes, de la mise en œuvre des programmes européens 2023/2027 et de la poursuite de la mise en œuvre du CRTE signé entre l'Agglomération et l'État.

Le budget traduit enfin les orientations du **projet de territoire 2021-2030** adopté le 8 juillet 2021. Le projet de territoire constitue en effet la feuille de route qui guide l'action communautaire et définit une vision partagée du territoire et de son évolution, au travers de quatre orientations :

- mobilisation générale pour la transition écologique et l'emploi non délocalisable
- mailler le territoire par les services aux publics
- rebondir après la crise et agir pour la qualité de vie
- porter collectivement notre ambition

Les bases d'une vision à long terme en matière de développement du territoire et de services rendus aux habitants de l'Agglomération ont été ainsi posées.

Le Projet de territoire trouve sa traduction concrète dans les projets inscrits au budget primitif 2023.

Le budget primitif 2023 de Saint-Brieuc Armor Agglomération, qui fait l'objet d'une analyse détaillée dans ce rapport, représente **258 863 995 €** au titre des recettes ou des dépenses réelles consolidées (ensemble des budgets).

FONCTIONNEMENT

Les graphiques aux pages 9 et 10 du présent document identifient la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées, atteignent **186,5 M€**. Elles contribuent au financement des dépenses de fonctionnement et à l'autofinancement.

En volume, le premier poste de recettes concerne les impôts et taxes pour 103,9 M€. Les postes suivants sont constitués des produits des services avec 49,5 M€, puis les dotations et participations pour 24,7 M€ et enfin les autres recettes et produits exceptionnels pour 8,4 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, atteignent **153 M€**.

En volume, le premier poste d'un montant de 49,6 M€ concerne les charges à caractère général.

Les postes suivants sont constitués des dépenses de personnel pour 43,1 M€, des dotations comprenant la DAC versée aux communes, le FNGIR ainsi que des redevances eau et assainissement pour un montant de 29,6 M€, des subventions et contributions pour 27,3 M€ et des charges financières et exceptionnelles pour 3,4 M€.

AUTOFINANCEMENT ET ANNUITE DE LA DETTE

Une fois les dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes, la section de fonctionnement consolidée - hors intérêt de la dette - dégage un solde positif de 36,4 M€ dédié au remboursement des annuités des emprunts et à l'autofinancement d'une partie des investissements programmés sur l'année 2023.

L'annuité de la dette consolidée s'élève à 16,2 M€. L'encours de la dette à fin 2021 à 151 M€ à fin 2022.

Après la couverture de l'annuité de la dette, la section de fonctionnement dégage une épargne nette de 20,2 M€ qui permettra de concourir au financement des investissements.

L'INVESTISSEMENT

Les graphiques aux pages 9 et 10 du présent document, permettent d'identifier la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles d'investissement.

Les **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **72,3 M€** sont composées : des subventions perçues pour 8,8 M€, des produits de cessions pour 1,7 M€, des opérations pour compte de tiers pour 2,7 M€, du FCTVA pour 3,2 M€ et d'emprunts prévus à hauteur de 55,9 M€. Le bouclage du financement du programme d'investissement 2023 est assuré par l'épargne nette (20,2 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **105,8 M€**, dont 13,2 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette de l'ensemble des budgets principal.

En 2023, 92,6 M€ d'investissements sont prévus sur le territoire. Les dépenses d'équipement se décomposent d'une part en dépenses d'équipements propres pour 81,3 M€ et d'autre part en subventions d'équipements versées à des collectivités partenaires ou des organismes publics ou privés pour 11 M€. L'investissement prévoit également 309 K€ de dépenses financières.

Ces projets d'investissement concernent en priorité :

- **52 M€** sont affectés aux projets d'investissement liés à **l'environnement** comprenant les services publics de l'eau, de l'assainissement et du pluvial, le développement durable, les actions environnementales, la GEMAPI et la collecte des déchets.
- Le **transport** auquel **9,5 M€** sont consacrés en 2023 principalement au titre des projets Transport Est ouest, Pôle d'échange multimodal, Plan de déplacement urbain et l'achat de bus,
- **16 M€** sont consacrés aux projets relatifs à **l'économie**, l'insertion et l'emploi et au tourisme ainsi qu'à la recherche l'innovation et l'enseignement supérieur.
- **5,5 M€** financeront des projets relatifs à **l'habitat** majoritairement les aides à destination du parc public et du parc privé.
- **3,7 M€** sont inscrits pour des projets **d'aménagement et voirie**, notamment le très haut débit, le contournement sud et la rocade urbaine.
- **3,9 M€** concernent les projets d'investissement sur les **équipements sportifs et culturels**.
- Enfin, **2 M€** sont consacrés aux autres politiques et à l'administration générale.

Saint-Brieuc Armor Agglomération affiche un effort d'équipement moyen de près de 138 € par habitant.

Il est ainsi confirmé l'engagement de l'Agglomération en faveur d'une politique de soutien de l'économie et de l'emploi, facteur d'attractivité du territoire communautaire, tout en contenant la stabilité des finances de l'EPCI.

Le présent rapport présente l'analyse consolidée des différents budgets au chapitre I puis une présentation du budget primitif par politique au chapitre II pour finir par une présentation budget par budget au chapitre III.

I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2023

Le projet de budget pour l'exercice 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses, pour un volume budgétaire global de **331 983 375 €**.

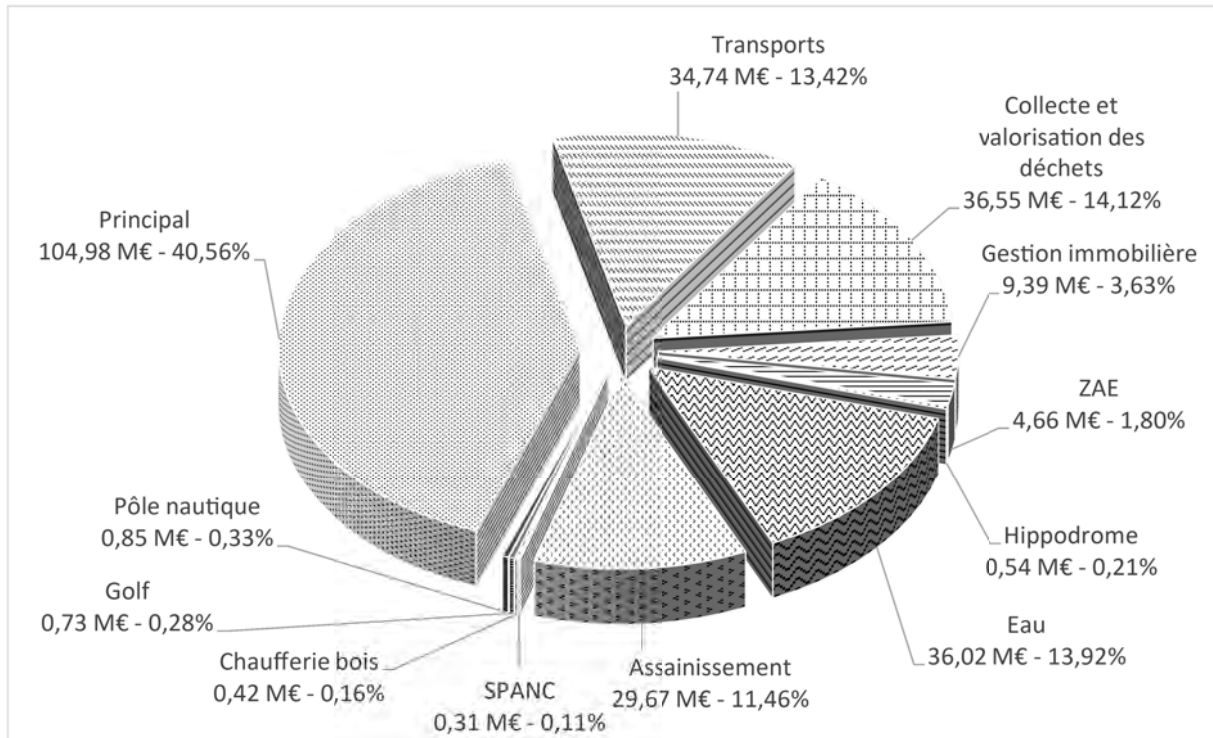
Le tableau ci-après présente la masse budgétaire consolidée du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Collecte et Valorisation des Déchets, à la Gestion Immobilière des entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, ceux de l'Eau de l'Assainissement et du SPANC et enfin ceux du Golf et du Pole Nautique.

BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements budgétaires							
En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	80 523 000	12 747 000	93 270 000	92 276 000	994 000	93 270 000
	I.	28 125 000	994 000	29 119 000	16 372 000	12 747 000	29 119 000
	Total	108 648 000	13 741 000	122 389 000	108 648 000	13 741 000	122 389 000
BUDGETS ANNEXES							
TRANSPORT	F.	25 835 000	4 519 000	30 354 000	27 867 000	2 487 000	30 354 000
	I.	8 906 000	2 487 000	11 393 000	6 874 000	4 519 000	11 393 000
	Total	34 741 000	7 006 000	41 747 000	34 741 000	7 006 000	41 747 000
COLLECTE ET VAL DECHETS	F.	26 490 000	2 020 000	28 510 000	26 574 100	1 935 900	28 510 000
	I.	8 264 100	1 935 900	10 200 000	8 180 000	2 020 000	10 200 000
	Total	34 754 100	3 955 900	38 710 000	34 754 100	3 955 900	38 710 000
GESTION IMMOBILIERE	F.	1 198 000	845 000	2 043 000	1 684 000	359 000	2 043 000
	I.	8 906 000	359 000	9 265 000	8 420 000	845 000	9 265 000
	Total	10 104 000	1 204 000	11 308 000	10 104 000	1 204 000	11 308 000
HIPPODROME	F.	196 000	251 000	447 000	362 000	85 000	447 000
	I.	343 000	85 000	428 000	177 000	251 000	428 000
	Total	539 000	336 000	875 000	539 000	336 000	875 000
CHAUFFERIE BOIS	F.	341 000	125 000	466 000	418 000	48 000	466 000
	I.	77 000	48 000	125 000	0	125 000	125 000
	Total	418 000	173 000	591 000	418 000	173 000	591 000
ZONES D'ACTIVITES	F.	4 475 000	8 226 000	12 701 000	982 000	11 719 000	12 701 000
	I.	190 000	11 719 000	11 909 000	3 683 000	8 226 000	11 909 000
	Total	4 665 000	19 945 000	24 610 000	4 665 000	19 945 000	24 610 000
EAU	F.	12 827 000	7 671 000	20 498 000	19 305 000	1 193 000	20 498 000
	I.	24 950 000	1 193 000	26 143 000	18 472 000	7 671 000	26 143 000
	Total	37 777 000	8 864 000	46 641 000	37 777 000	8 864 000	46 641 000
ASSAINISSEMENT	F.	8 806 000	9 962 000	18 768 000	16 240 000	2 528 000	18 768 000
	I.	21 589 000	2 528 000	24 117 000	14 155 000	9 962 000	24 117 000
	Total	30 395 000	12 490 000	42 885 000	30 395 000	12 490 000	42 885 000
SPANC	F.	299 610	5 390	305 000	305 000	0	305 000
	I.	6 375	0	6 375	985	5 390	6 375
	Total	305 985	5 390	311 375	305 985	5 390	311 375
GOLF	F.	639 500	100 500	740 000	725 800	14 200	740 000
	I.	91 800	14 200	106 000	5 500	100 500	106 000
	Total	731 300	114 700	846 000	731 300	114 700	846 000
POLE NAUTIQUE	F.	707 000	153 000	860 000	791 800	68 200	860 000
	I.	141 800	68 200	210 000	57 000	153 000	210 000
	Total	848 800	221 200	1 070 000	848 800	221 200	1 070 000
BUDGET GLOBAL	F.	162 337 110	46 624 890	208 962 000	187 530 700	21 431 300	208 962 000
	I.	101 590 075	21 431 300	123 021 375	76 396 485	46 624 890	123 021 375
	Total	263 927 185	68 056 190	331 983 375	263 927 185	68 056 190	331 983 375

Le **budget agrégé 2023** qui correspond au cumul des prévisions budgétaires des budgets annexes **après retraitement des flux entre budgets et des dépenses réelles ou de recettes réelles** (voir tableau en annexe 1).

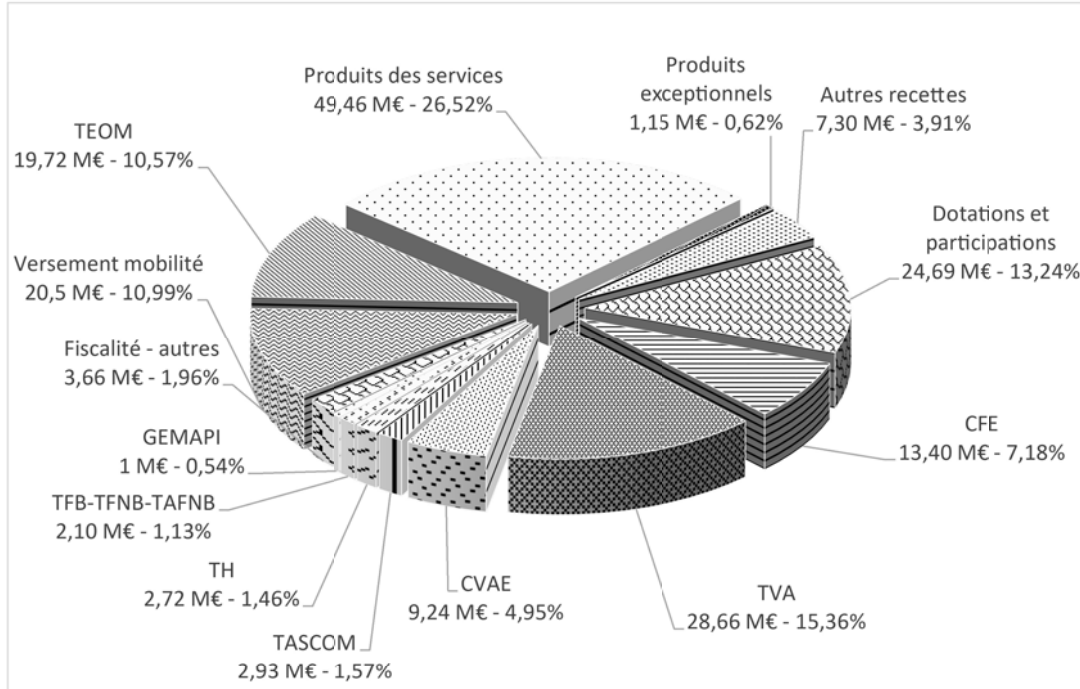
Répartition des prévisions par budget

Répartition par budget : 258,86 M€ (Fonctionnement et investissement) En volume (M€) et en pourcentage du budget

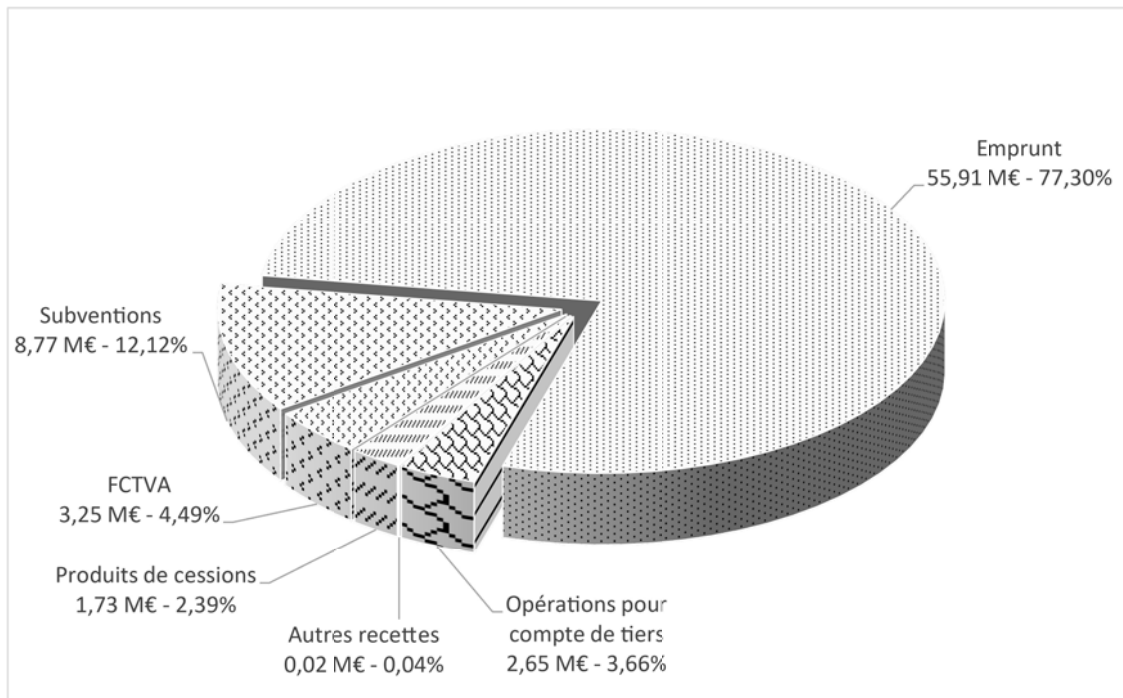


Répartition des recettes réelles consolidées par nature 258,86 M€

Recettes réelles de fonctionnement par nature : 186,53 M€



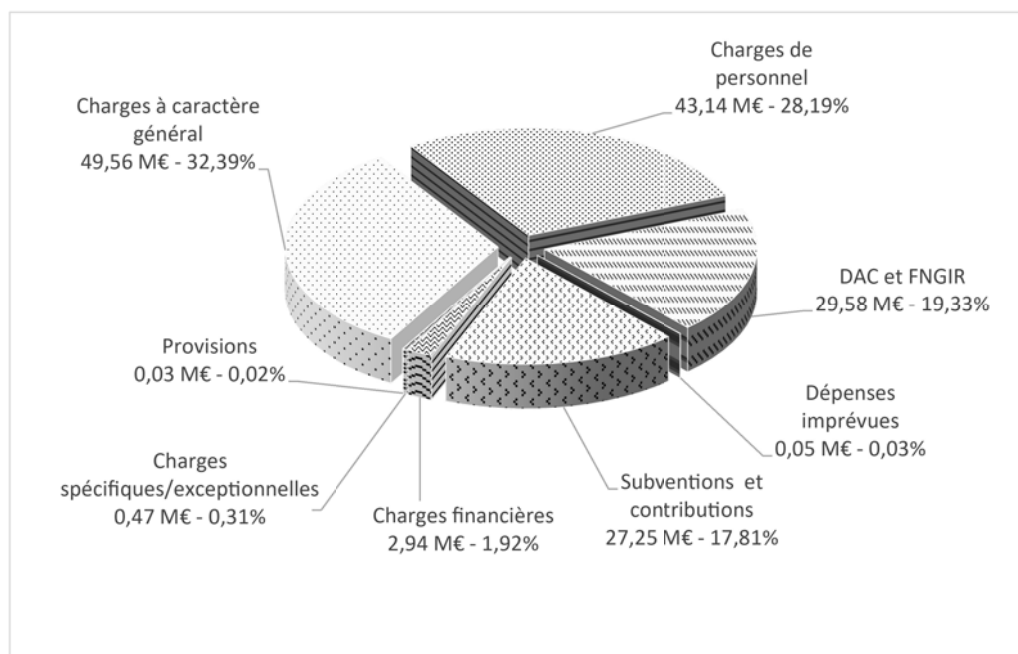
Recettes réelles d'investissement par nature : 72,33 M€



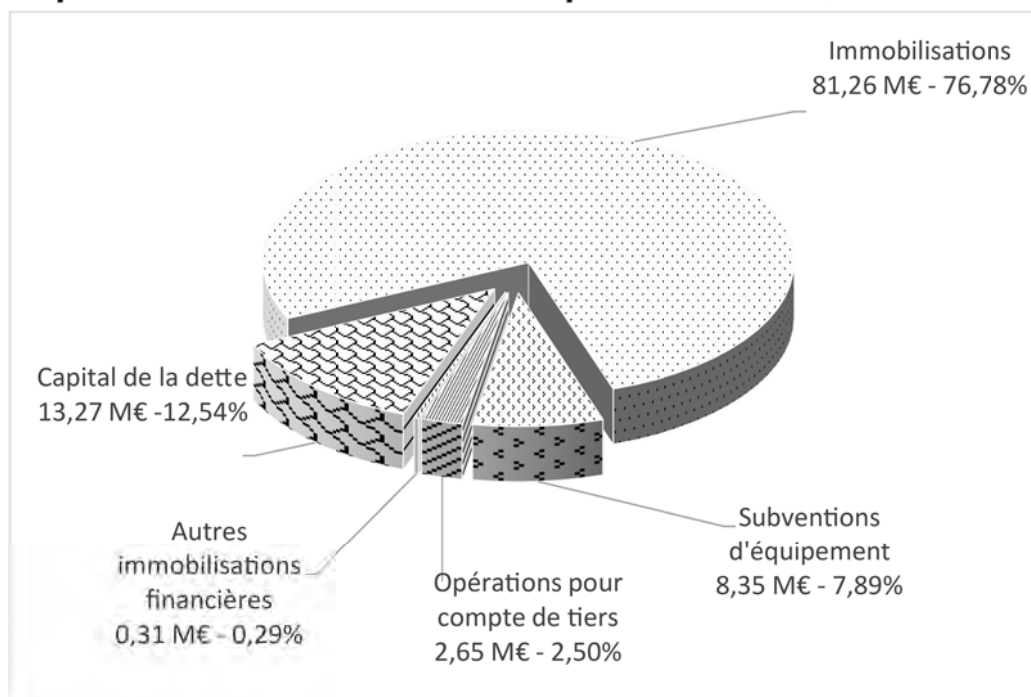
Répartition des dépenses réelles consolidées par nature 258,86 M€

Sur les 258,86 M€ de dépenses réelles retraitées, 59,11% constituent des dépenses de fonctionnement et 40,89 % des dépenses d'investissement¹.

Dépenses réelles de Fonctionnement par nature : 153,02 M€



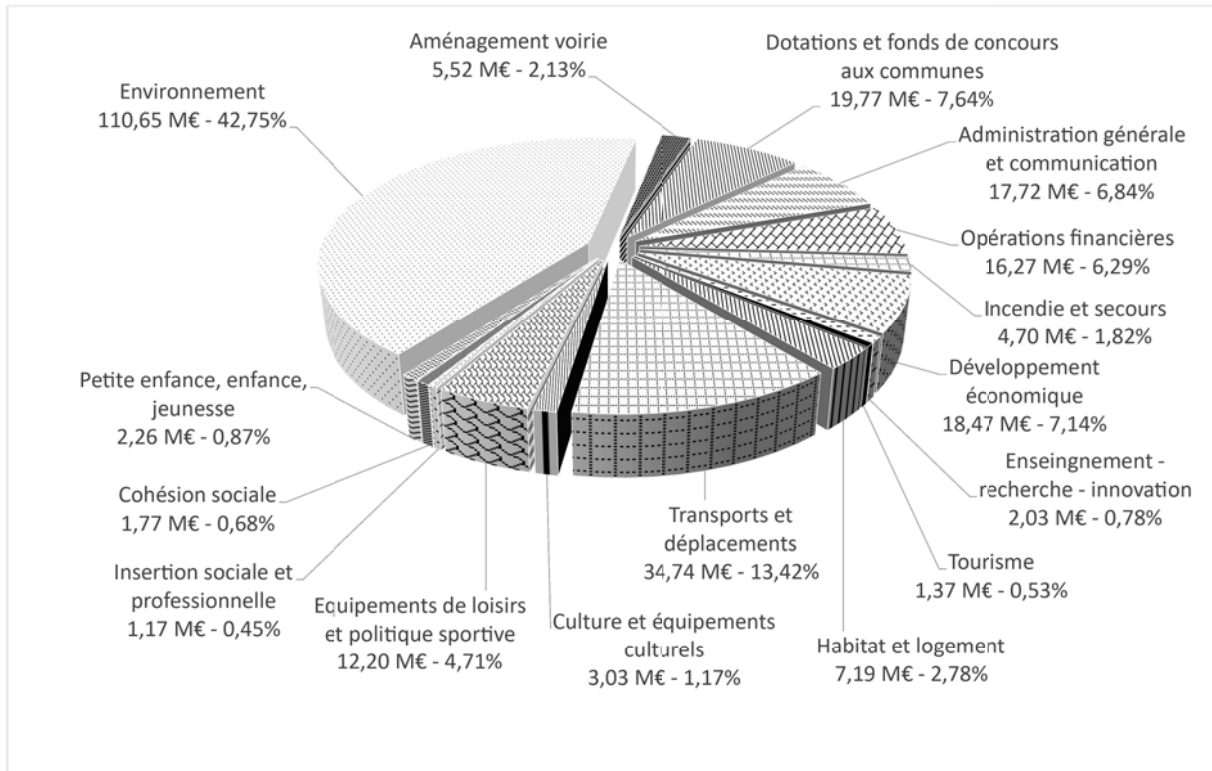
Dépenses réelles d'investissement par nature : 105,84 M€



¹ y compris les travaux d'aménagement des zones imputés en fonctionnement et les subventions d'équipement du budget assainissement

II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2023

I. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2023 par politiques – dépenses réelles : 258,86 M€



II . Présentation détaillée par politique du Budget 2023

Les documents budgétaires par fonction sont applicables aux communes de 10.000 habitants et plus, aux groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune.

Par conséquent, la première partie de ce rapport consiste en la présentation du Budget Primitif consolidé par politique tous budgets confondus.

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**MONTANT DEPENSES = 18,47 M€****FONCTIONNEMENT = 3,34 M€****INVESTISSEMENT = 15,13 M€**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétence pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-382-2017) une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2017-2021. Cette convention a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023 lors du conseil d'agglomération du 16 décembre 2021.

BUDGET PRINCIPAL :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,11 M€ (+113 K€ / BP 2022) dont 829,2 K€ de charges de personnel (+139 K€ / BP 2022) ajustées en raison de l'impact de l'inflation et de l'évolution des effectifs (recrutement chargé de mission économie circulaire en cours d'année 2022). Les dépenses principales concernent :

- **348,8 K€** (-27,2 K€ / BP 2022) de **contributions obligatoires** au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Saint-Brieuc pour 296,5 K€ (-39,5 K€ / BP 2022) et au Syndicat Mixte du Légué pour 52,3 K€ (+12,3 K€ / BP 2022).
 - **314,7 K€** (-0,5 K€ / BP 2022) pour l'**entretien des Parcs d'activités Économiques communautaires**. Les principales dépenses concernent les espaces verts et la voirie, la réparation et le dépannage des candélabres dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental d'Électricité ainsi que l'éclairage public. A noter que la crise énergétique fait augmenter de +7 K€ (+8,7%) les dépenses d'éclairage public (87 K€).
 - **299,3 K€** (+2,2 K€ / BP 2022) de **subventions et cotisations à diverses structures accompagnant les entreprises** dont la Chambre Régionale d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le salon de l'agriculture des côtes d'armor, Initiative Armor, l'ADIE, Réseau entreprendre et Avant Premières.
 - **185,1 K€** (+15,7 K€ / BP 2022) de **charges liées à la DSP et aux bâtiments du Palais des Congrès** (maintenance, taxe foncière, fluides,...). L'évolution est principalement liée aux fluides avec une sous-estimation des dépenses d'eau au BP 2022 ainsi qu'à la progression des dépenses d'assurance.
 - **32,5 K€** (-4,2 K€ / BP 2022) pour le **dispositif « Esprit Start up » et la participation à différents forums** (forum de l'emploi,...).
 - **35,8 K€** (-0,4 K€ / BP 2022) de dépenses d'**entretien et de maintenance de divers sites** : la passerelle au légué, le grand brezillet, les bâtiments handi-chiens et la blanchisserie,...
 - **18,8 K€** (-2,5 K€ / BP 2022) de **taxes foncières** (ancien centre de tri, les bâtiments handi-chiens et la blanchisserie)
 - **15,6 K€** (+15,6 K€ / BP 2022) pour le **dispositif MyTraffic** dont l'objectif est le suivi des flux dynamiques piétons sur 3 ans et sur 5 secteurs principaux de l'agglomération pour appréhender les logiques de mobilités et de consommation. Ce projet est financé à 80 %, par la participations des communes et les financements obtenus via un appel à projet.
 - **14,8 K€** (-1 K€ / BP 2022) pour le fonctionnement de **Saint-Brieuc Factory** au port du légué (hors charges de personnel qui s'élèvent à 143 K€ soit +4,5 K€ / BP 2022).
- A noter que le BP 2023 ne comprend pas d'enveloppe pour des études (-30 K€ / BP 2022).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 294,5 K€ (-18,6 K€ / BP 2022) dont les principales sont :

- **146 K€** (-6 K€ / BP 2022) de redevance versée par le **département** **Congrès**. Elle s'élevait à 0 K€ en 2020 car elle fait l'objet d'un échelonnement partiel de 2022 à 2025. Le BP 2022 était sur-estimé de 6 K€.
- **56 K€** (-39,4 K€ / BP 2022) de **loyers** tels que Handi-chiens et la blanchisserie. L'évolution résulte de plusieurs facteurs dont la vente du site loué par Handi-chiens.
- **40,5 K€** (stable / BP 2022) de **redevance** des contrats de panneaux publicitaires avec l'entreprise « clear channel ».
- **39 K€** (nouveau BP 2023) de participations dans le cadre du **dispositif MyTraffic**.

Le BP 2022 comprenait une participation exceptionnelle de 10 K€ de la « banque des territoires » sur la réflexion de la stratégie industrielle.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,31 M€ (-1,58 M€ / BP 2022) dont les principales sont :

- **939 K€** (-219 K€ /BP 2022) pour l'entretien des Parcs d'activités Économiques communautaires : aménagement, signalétique, éclairage,...
- **750 K€** (stable / BP 2022) pour la mise en œuvre du **cadre stratégique de développement économique 2018-2024** coconstruit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-381-2017). On y retrouve les dispositifs : Pass TPE Commerce & Artisanat, Aide à l'immobilier d'entreprises, Aide à l'immobilier d'entreprises en centralité, Aides à la création d'emplois et Aides à l'installation agricole,...
- **463,6 K€** (-635,4 K€ / BP 2022) pour le **Grand Brézillet**. Le BP 2022 comprenait 2 dépenses exceptionnelles avec 850 K€ pour la destruction du centre de tri et 136 K€ pour des études sur les possibilités du site (constructions, réhabilitations,...). Pour le BP 2023, les dépenses significatives sont 428,6 K€ (+275,6 K€ / BP 2022) pour les bâtiments du Palais des Congrès avec une étude pour la réalisation du hall 7 (400 K€) et 35 K€ pour une assistance pour la reconversion du site de l'ex centre de tri.
- **79,5 K€** (-60,5 K€ / BP 2022) de **contributions obligatoires** à l'investissement du Syndicat Mixte du Légué.
- **35 K€** (+5 K€ / BP 2022) d'**étude** concernant au BP 2023 le renouvellement urbain sur le secteur Sud, suite au schéma foncier.
- **31,6 K€** (+28,7 K€ / BP 2022) d'achats de matériel pour **Saint-Brieuc Factory** au port du légué (hors charges de personnel).

A noter que le BP 2022 prévoyait des travaux sur le bâtiment loué à Handi-chiens pour un montant de 703 K€. Ceux-ci n'auront pas lieu et le site sera vendu à l'association début 2023.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 350 K€ (+140 K€ / BP 2022) dont les principales sont :

- **300 K€** (+140 K€ /BP 2022) de **vente**. Le BP 2022 prévoyait la vente d'un terrain nu sur le site du Grand Brézillet pour 160 K€. Le BP 2023 prévoit la vente du site occupé par Handi-chiens à l'association début 2023 pour 300 K€.
- **50 K€** (stable / BP 2022) de **subventions** reçues de la Région liées au dispositif Pass commerce.

BUDGET GESTION IMMOBILIERE DES ENTREPRISES :

Les principales missions de ce budget sont l'acquisition et la vente de terrains, la location d'espaces de bureaux au sein des hôtels d'entreprises, des actions de promotion et d'animation du parc technologique.

Un des projets phares de ce budget est le projet Totem de l'Innovation porté par l'agglomération. L'objectif de ce lieu est de « créer de l'émulation sur le territoire, de faire gagner du temps aux porteurs de projet en trouvant facilement les ressources nécessaires et de faire se rencontrer les acteurs qui ont des idées avec ceux qui ont des moyens et de l'expertise ». Un Totem expérimental a été inauguré mi-2022 rue de la Gare à Saint-Brieuc. Le BP 2023 est le premier budget de fonctionnement en année pleine de celui-ci. Le Totem de l'Innovation prendra sa forme définitive en

2024 en intégrant deux étages du futur hôtel d'entreprises actuellement (ex caf).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,2 M€ (+158 K€ / BP 2022) dont 188 K€ (+51 K€ / BP 2022) de charges de personnel facturées par le budget principal et réactualisées par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines. Les dépenses principales concernent :

- **267,7 K€** (+52,4 K€ / BP 2022) dans le cadre du **totem expérimental**. Inauguré mi-2022, le BP 2023 est le premier budget en année pleine. Les principales dépenses sont la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises et les subventions pour le financement de deux incubateurs d'entreprises (Innoz'h et Rich'ESS).
- **334,6 K€** (+83,6 K€ / BP 2022) de dépenses de fonctionnement pour la **Technopôle** (fluides, maintenance, entretien,...). La progression entre 2022 et 2023 est liée à une hausse des dépenses de maintenance/entretien mais surtout aux fluides en raison de la crise énergétique. Cependant, cette progression reste contenue car la technopôle bénéficie d'un tarif garanti pour le gaz jusque fin 2023.
- **348,8 K€** (-22,1 K€ / BP 2022) pour la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Sur ce montant, on retrouve entre autres la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 222 K€ (+17 K€ / BP 2022) et les taxes foncières pour 93,9 K€ (-5,2 K€ / BP 2022). Les autres charges correspondent principalement à l'entretien des bâtiments et extérieurs pour 23,4 K€ (-11,7 K€ / BP 2022). L'évolution résulte principalement de la vente du site de Chaffoteaux et Maury en 2022 (-25 K€ / BP 2022).
- **53,9 K€** (+4,1 K€ / BP 2022) de **frais divers** dont 33,8 K€ d'assurances (+13 K€ / BP 2022).
- **7 K€** de **charges d'intérêts des emprunts** (-11 K€ / BP 2022).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,68 M€ (+239 K€ / BP 2022) dont les principales sont :

- **899 K€** (+299 K€ / BP 2022) de **subvention d'équilibre du budget principal**. Celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).
- **343 K€** (+18 K€ / BP 2022) de loyer et remboursement de charges (fluides,...) pour la Technopôle.
- **365,7 K€** (-47,3 K€ / BP 2022) de loyers dans le cadre de la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). L'évolution résulte principalement de la fin des loyers d'Ekko Pincemin suite à la vente du site Chaffoteaux et Maury en 2022.
- **60 K€** (-35 K€ / BP 2022) dans le cadre du **totem expérimental** dont 30 K€ de loyers et 30 K€ de sponsoring.
- **16,3 K€** (+4,3 K€ / BP 2022) de **loyers d'antenne relais** sur l'hôtel d'entreprises (ex caf).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8,19 M€ (+2,10 M€ / BP 2022). Les dépenses principales concernent :

- **7 M€** (+2,5 M€ / BP 2022) dans le cadre de l'**hôtel d'entreprises** (ex caf) dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2024.
- **728,8 K€** (-146,2 K€ / BP 2022) pour la réhabilitation de l'**atelier Relais de Tréveneuc**.
- **180 K€** (-128 K€ / BP 2022) pour le remboursement du **capital des emprunts**. L'évolution est liée à la fin du remboursement d'un des deux emprunts début 2023.
- **172,2 K€** (+142,2 K€ / BP 2022) pour la réhabilitation **des anciennes brasseries de Quintin** pour les requalifier en pôle économique avec l'aménagement de 4 ateliers relais.
- **30,9 K€** (-3 K€ / BP 2022) de travaux pour le site de la **Technopôle** dont un audit sur la structure du bâtiment ESM.
- **55 K€** (-47,8 K€ / BP 2022) pour les bâtiments **CAP 1 et CAP2**.
- **15 K€** (-173,5 K€ / BP 2022) pour le **totem expérimental** inauguré mi-2022.
- **8 K€** (-12 K€ BP 2022) pour des **études d'opportunité**.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7,71 M€ (+2,02 M€ / BP 2022) et concernent :

- **2,88 M€ de subventions** (+1,58 M€ / BP 2022) dans le cadre de l'**hôtel d'entreprises** (ex caf) dont 1,5 M€ de l'Europe, 750 K€ de l'État et 600 K€ de la Région.
- **4,83 M€ d'emprunt** (+3,17 M€ / BP 2022) pour équilibrer la section d'investissement.

Les recettes d'investissement, hors emprunt, sont en diminution car le BP 2022 prévoyait entre autre deux ventes pour 2,7 M€ dont 2,2 M€ pour le site de Chaffoteaux et Maury, 172,6 K€ de subventions pour l'atelier relais de Tréveneuc et 27,5 K€ pour le Totem Expérimental.

BUDGET ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :

La mission de ce budget est la création de zones d'activités.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **31 K€** (stable / BP 2022) et sont des remboursements d'intérêts d'emprunts.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **4,63 M€** (+2,06 M€ / BP 2022) et concernent principalement :

- **400 K€** (-280,4 K€ / BP 2022) pour des **acquisitions de terrains** dont 193,5 K€ pour la zone bon abris à Hillion, 132,6 K€ pour l'extension nord des châtelets et 41,4 K€ pour la zone du Perray à Tréguieux.
- **3,97 M€** (+2,42 M€ / BP 2022) pour des **travaux d'aménagement** dont 2,76 M€ pour l'extension nord des châtelets (tranche 2), 473 K€ pour la zone du Perray à Tréguieux (viabilisation de la tranche 2,...), 395 K€ pour la zone du Bras d'Argent à Saint-Brandan (démolition du bâti,...) et 190 K€ pour la zone de la Colignière à Trémuson (aménagement des voiries et espaces verts).
- **190 K€** (+4 K€ / BP 2022) pour le **remboursement du capital des emprunts** du budget ZAE.
- **67,9 K€** (-82,5 K€ / BP 2022) de **dépenses diverses** dont 53,5 K€ de taxes foncières (-29,8 K€ / BP 2022) et 5 K€ de frais de bornage (-33,3 K€ / BP 2022).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **4,66 M€** (+2,06 M€ / BP 2022) et concernent principalement :

- **982 K€** (-1,04 M€ / BP 2022) de **cessions de terrains aménagés** dont 597,5 K€ pour la zone du Boisillon, 161,3 K€ pour la zone Keribet à Pordic, 113,8 K€ pour l'extension nord des châtelets, et 92,1 K€ pour la zone du Vau Ballier à Plédran.
- **3,68 M€** (+3,1 M€ / BP 2022) d'emprunts pour équilibrer la section d'investissement du budget ZAE.

B. ENSEIGNEMENT – RECHERCHE – INNOVATION

MONTANT DEPENSES = 2,03 M€

FONCTIONNEMENT = 1,16 M€

INVESTISSEMENT = 0,87 M€

Au vu du développement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 2 mars 2017 (DB-097-2017) l'élaboration d'un schéma local de l'Enseignement Supérieur et de Recherche afin de définir des objectifs de développement en matière d'offres de formations, d'équipements et de conditions de vie étudiante. Celui-ci est réalisé en complémentarité du Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Depuis octobre 2019 (DB-234-2019), l'Agglomération s'est dotée d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), déclinaison opérationnelle de son cadre stratégique voté en novembre 2017.

Ce schéma est la traduction de la forte dynamique de développement que connaît l'agglomération en matière d'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) : installation de la PACES (1^{ère} année commune aux études de santé) et de la licence Santé à Saint-Brieuc, création d'une formation d'ingénieur Matériaux à l'IUT, projet d'école d'ingénieur AGRI AGRO sur la Technopôle, ...

Ce développement important de formations et donc du nombre d'étudiants est rendu possible par l'opportunité d'investir le collège Beaufeuillage qui a mis fin à son activité en juin 2020. Le versement d'une participation au SGPU pour les travaux d'adaptation et d'accessibilité est prévue dès 2022, en section d'investissement.

Le Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à **709,8** (+41,1 K€/2022). Les charges de personnel s'élèvent à 124,3 K€ (+ 8,1 K€/2022) correspondant à deux équivalents temps plein.

Les actions 2023 comprennent (**585,5 K€**):

- Une contribution au **SGPU** pour **447,5 K€** (+ 30 K€/2022) pour financer les actions « Enseignement Supérieur » du site Grand Mazier.
- La reconduction de la subvention de fonctionnement pour le **CNAM 35 K€**.
- Des soutiens pour **Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire 47 K€** (+ 12 K€/2022) : les subventions pour l'ingénierie de la création de l'Ecole d'ingénieurs Agri Agro Numérique et Environnement (CESI/Rennes 1).
- Des actions pour **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés 9 K€** (- 17 K€/2022) : l'**Entreprenariat étudiants**, poursuite du partenariat avec Entreprendre pour Apprendre (EPA) : 6 K€, la poursuite du partenariat avec PEPITE Bretagne 3 K€.
- Le soutien de structures pour **Renforcer l'accompagnement vers l'enseignement supérieur 14 K€** (+ 11 K€/2022) dont Saint-Brieuc Prépa (renouvellement de convention) 3 K€, Suparmor 3 K€, le projet d'école intelligence artificielle (en cofinancement avec Conseil Départemental 22) 7,5 K€ et l'ITTI (Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie) 500 €.

- Des actions pour **Améliorer les conditions de vie des étudiants** (3 K€/2022) : tarification culturelle et sportive étudiante 3 K€, subventionnement des prestations soirée interfilières 9 K€. Par ailleurs, sont prévus : le Welcome Pack étudiant (rentrée universitaire) 4 K€, un guide pour l'accueil des étudiants 4,5 K€, « Assises de la vie étudiante », fresque du Climat, journée campus, hackathon 5 K€, découverte du territoire 4 K€.
- Des cotisations **1 K€** : Adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France.
- Des fournitures **2 K€** pour des supports de promotion pour l'année universitaire 2023
- Des frais liés à l'organisation de groupe de travail **0,5 K€ (- 0,5 K€/2022)** : réception groupes de travail.

Des subventions sont attendues à hauteur de **66 K€ (+ 59,2 K€/2022)** pour financer certaines de ces actions : Welcome Pack Etudiant/ activités de découverte du territoire/ assises de la vie étudiante, 15 K€ par le CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) Crous de Rennes et le remboursement de frais de personnel 51 K€.

Au titre du **soutien à la Recherche et l'Innovation**, les dépenses dans le cadre du Fonds dédié s'élèvent à **449,5 K€ (- 11,5 K€ / BP2022)**. Celui-ci a été créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014 (DB-077-2014) et se décline en 5 axes dont la vocation est d'aider les entreprises à se préparer aux mutations technologiques et d'anticiper les marchés de demain :

- Renforcer l'expertise et le partage de l'innovation
- Développer le potentiel de Recherche
- Détecter et accompagner l'innovation
- Créer un effet levier qui déclenche le processus d'innovation
- Inciter le maillage des projets étudiants avec les entreprises.

Pour 2023, il est prévu :

- des aides pour travaux de recherche Post Doc (Rennes1-IETR, Anses, Chaire Agro CNAM) 99 K€ (- 11 K€/2022), le soutien aux activités de Recherches de l'IUT de Saint-Brieuc (accueil de stagiaires Master et Promotion des travaux) 10 K€ et le partenariat fort entre le Département des Côtes d'Armor et l'Agglomération qui s'associe dans le soutien des programmes en se répartissant équitablement les subventions 11 K€.
- pour le Zoopole développement : la plate forme composites (ID COMPOSITE) 25 K€, la contribution annuelle pour 90 K€, l'animation Technopolitaine « FRENCH TECH » pour 25 K€ et la French Tech Saint-Brieuc Bay pour 25 K€,
- la Culture scientifique : le temps des sciences 45 K€, le Forum des Savoirs 27,5 K€,
- le Soutien aux projets innovants d'entreprise 30 K€,
- le Soutien aux projets étudiants innovants 7,5 K€,
- le projet stratégique-valorisation brevet Innozh 2,5 K€,
- la cotisation à Act Food 1 K€ (innovation dans la filière alimentaire).
- la subvention au TER (Territoire Économe en Ressources) 51 K€ (le projet est détaillé dans la partie consacrée à la politique administration générale (partie II - N)).

L'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement au titre de **l'Enseignement Supérieur** s'élèvent à **484,5 K€ (- 890,5 K€ / 2022)** et comprennent des subventions d'équipement au SGPU concernant :

- les **Projets CPER 2021/2027** : **384,5 K€** dont le lancement du projet de bibliothèque universitaire et Bâtiment A Rennes 2 pour 25 K€, le solde du programme tranche 2 Beaufeuillage (SGPU) pour 172 K€ et le soutien au projet d'Ecole d'Ingénieurs CNAM (30 % de versement au Rectorat à la présentation du programme) pour 187,5 K€,

- La création de l'école Boussingault (rénovation du bâtiment IS) **100 K€.**

Ces dépenses sont inscrites dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (DB-155-2015 ET DB-080-2017) et dans le nouveau Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

Les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent à **382,1 K€ (-122,9 K€/2022)** et comprennent :

- Les Investissements d'INNOZH Développement / Plateforme IDVET (projet plateforme technique) 15 K€
- Le Soutien aux projets Innovants/économie circulaire 50 K€
- Le Soutien aux projets Tremplin Carnot Agrifood Transition (R&D des systèmes alimentaires durables, pour la santé humaine et l'environnement - soutien à des projets de recherche collaboratifs) 15 K€
- Les Investissements de Rennes 1/ID composites 25 K€
- Les projets de recherche dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour 114,1 K€ (solde du projet Elephants de l'ANSES),
- Les projets de recherche dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Region 2021-2027 pour 73 K€
- Les participations diverses pour créer des leviers déclencheurs de processus d'innovation (axe 4 du Fonds Recherche Innovation) : projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité 90 K€.

C. TOURISME

MONTANT DEPENSES = 1,37 M€

FONCTIONNEMENT = 1,01 M€

INVESTISSEMENT = 0,36 M€

Un budget de **1,37 M€ (- 0,35 M€/2022)** est consacré au développement Touristique.

Dans le cadre de l'élargissement et du transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités :

- l'office de tourisme de l'ex Saint-Brieuc Agglomération est devenu office siège de l'agglomération intégrant l'office associatif de Quintin qui devient un bureau d'information touristique (BIT). La subvention de l'agglomération versée au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Saint-Brieuc Armor Agglomération est consolidée pour couvrir les besoins en fonctionnement du BIT de Quintin (fonctionnement, salaires, contrats divers...).
- La compétence tourisme reste communale sur la Commune de Saint-Quay-Portrieux et sur la commune de Binic-Etables-Sur-Mer qui a repris également l'exercice de la compétence Tourisme en 2022.

Suite à la dissolution du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Saint-Brieuc, la gestion de la Destination Touristique est protégée par le budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Les dépenses réelles de fonctionnement du tourisme s'élèvent à 774 K€ (soit 0,63 M€ hors RH) **dont 144 K€** de charges de personnel (+ 5,6 K€/2022). Hors charges de personnel le budget est en baisse de 721,6 K€.

Le budget primitif ne prévoit pas d'étude (- 13 K€/BP 2022).

Par ailleurs, la participation à la mise en œuvre de la campagne d'image et d'attractivité « Tout Vivre en Côtes d'Armor » est prévue à hauteur de **5 K€**.

Afin de poursuivre le développement de l'activité touristique des **subventions de fonctionnement sont prévues à hauteur de 610 K€ (- 708 K€/2022)**. Cette baisse s'explique notamment par le départ de l'Office de Tourisme de Binic-Etables-Sur-Mer, l'absence de participation à la Destination Saint-Brieuc Paimpol Les Caps et l'absence de reversement de la taxe de séjour. Ces subventions sont réparties comme suit :

- A l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc **600 K€** (+ 20 K€/2022) de subvention annuelle mais pas de reversement de taxe de séjour en 2023 (-350 K€),
- Autres subventions **10 K€** (-64 K€ / BP2022 en l'absence d'organisation en 2023 de la Coupe Florio - 30 K€ et de la Fête de la Coquille Saint-Jacques - 35 K€) dont 2 K€ pour la Fête maritime de Plérin, 1 K€ pour l'Association Le Grand Léjon, 2 K€ pour le Festival de la Gastronomie, 1 K€ pour la Confrérie de la Coquille Saint-Jacques, 2 K€ pour Folies en Baie Hillion et 2 K€ pour la Pomme de Terre en Fête.

Il n'y aura plus de versement de subvention à l'Office de Tourisme de Binic-Etables, la commune ayant repris la compétence, la CLECT a validé un transfert de charges de 201 K€. La Destination Touristique est financée par les excédents constatés suite à la dissolution du PETR, Saint-Brieuc Armor Agglomération ne versera pas de participation en 2023 (- 104 K€).

La cotisation à l'organisme COESIO CNTU (destination francophone de congrès) s'élève à **3 K€**.

Les navettes pour les congrès sont stables à **5 K€**.

Les dépenses diverses s'élèvent à **7 K€** (- 400 €/2022) et concernent principalement la maintenance du site internet et du logiciel de taxe de séjour pour 5,6 K€ (- 400 €/2022).

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à **455,2 K€** (+ 47,7 K€/2022) dont la **taxe de séjour** prévue à hauteur de **400 K€ (+ 46 K€/2022)**. Elle est perçue par Saint-Brieuc Armor Agglomération et sera destinée au financement de projets de développement touristique. A cela s'ajoutent 1,2 K€ (- 1,3 K€/2022) de remboursement de maintenance de site internet de Saint-Quay Portrieux et 54 K€ (- 1 K€/2022) de remboursement de frais de personnel (prise en charge de 50 % du salaire de la Directrice ainsi que les heures de ménages des locaux et un montant forfaitaire pour la mise à disposition des appariteurs).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **276,6 K€** (+52,2 K€/2022) :

- Aménagement des aires de services pour 220 K€
- Remplacement du véhicule Kangoo de l'Office du Tourisme de la Baie pour 50 K€
- Renouvellement de matériel informatique à l'Office du Tourisme de la Baie pour 5,7 K€
- Acquisition de mobilier pour 400 €
- Matériel de téléphonie pour 500 €

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **165 K€** pour financer l'aménagement des aires de services : 55 K€ par la Région et 110 K€ par l'Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc.

La Destination Touristique

Conformément à la délibération adoptée le 16 décembre 2021 (DB 259-2021) approuvant la dissolution du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc (PETR), les crédits correspondent au **budget de l'Entente intercommunautaire pour la destination touristique** « Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps » sont désormais pris en charge sur le budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération avec un financement partagé entre les quatre membres de l'Entente.

Clé de répartition pour le financement :

Guingamp-Paimpol Agglomération	19,3%
Leff Armor Communauté	11,9%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	39,3%
Lamballe Terre et Mer	29,5%

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Destination Touristique s'élèvent à 239,4 K€ (dont 130 K€ de charges de personnel pour deux agents) et comprennent principalement : la promotion du dispositif numérique 26 K€, la conception et réalisation de la carte touristique 18 K€, la participation aux fêtes de la Coquille à Paris et Villard-de-Lans 3,5 K€, le Guide nautique 3,5 K€, les Jeux de piste 8,5 K€, le jeu de piste patrimonial « Mystère Abgrall » Saint-Brieuc 8 K€, l'hébergement de la photothèque commune aux six Offices de Tourisme 600 €, les traductions 1 K€, la Subvention à COBRENORD 10 K€ et 18,2 K€ de remboursement de frais siège.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 202,7 K€ et correspondent aux participations de : Saint-Brieuc Armor Agglomération 51,3 K€, Lamballe Terre et Mer 38,6 K€, Guingamp-Paimpol Agglomération 25,2 K€ et Leff Armor Communauté 15,6 K€ et de la Région 72 K€ pour l'accompagnement des actions de fonctionnement et de l'ingénierie.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 86,2 K€ pour le déploiement d'un dispositif mobile.

D. HABITAT ET LOGEMENT**MONTANT DEPENSES = 7,19 M€****FONCTIONNEMENT = 1,73 M€****INVESTISSEMENT = 5,46 M€**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est établi par un établissement public de Coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de ses communes membres. Il définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 9 février 2018 (DB-076-2017) l'élaboration d'un PLH 2018-2023 concernant ses 32 communes (PLH 4).

Les inscriptions 2023 Habitat – Logement sont la traduction de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2019-2024 (PLH) adopté le 11 juillet 2019 mais également des engagements des PLH précédents et la prise en compte des actions menées conjointement avec les partenaires au sein de l'Espace Info Habitat inauguré en 2018.

Le budget consacré à l'habitat permet la mise en oeuvre des objectifs suivants :

- le renouvellement et l'attractivité du centre-ville de Saint-Brieuc via le financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain de l'hyper centre de Saint-Brieuc (**OPAH RU**),
- la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville. SBAA accompagne les projets de renouvellement urbain des quartiers d'habitat social financés par l'**ANRU**. L'« ANRU 2 » prévoit la démolition/reconstruction de 279 logements. En tant que chef de file de la convention de renouvellement urbain, SBAA est accompagnée par un bureau d'études pour le suivi de la convention,
- l'**amélioration de l'habitat privé** au moyen de nombreux dispositifs d'aides en faveur de l'accession à la propriété, aides aux travaux en abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), aides aux travaux hors Anah au titre de la mise en sécurité des logements, l'adaptation des logements, la résorption de la vacance,
- la **production de logements locatifs sociaux** avec un objectif de production de 195 logements par an sur la période 2019-2024,
- la **réhabilitation du parc locatif social** avec un objectif de réhabilitations sur la période 2019-2024 de 300 logements ;
- le **développement de l'innovation** : SBAA se mobilise pour intervenir en renouvellement urbain dans les centres bourgs et centres villes, favoriser les projets innovants et pour produire un habitat de qualité répondant aux enjeux du « mieux vivre » (appels à projet 2020-2021 « renouvellement urbain et lutte contre la vacance » et 2022 « habitat alternatif jeunes et/ou seniors »).

Il comprend également les dépenses et recettes liées aux portages fonciers mis en oeuvre par SBAA afin de constituer des réserves foncières à vocation habitat au profit des communes.

La gouvernance du Programme Local de l'Habitat est assurée par le Comité de Suivi du PLH ainsi que deux instances thématiques : la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et le Comité Partenarial Rénovation.

L'Espace Info Habitat de SBAA, point relais du nouveau service public FRANCE RENOV'



→ A l'échelle locale ou nationale, les porteurs de projet sont re-dirigés vers l'Espace Info Habitat de SBAA.

→ Les ménages sont orientés vers l'un des conseillers de l'EIH pour un premier entretien (physique, téléphonique, mail).

→ En fonction des besoins identifiés, un parcours d'accompagnement est proposé.

Comité partenarial RENOVATION 24.02.2022

7

La loi Climat et Résilience a créé le service public de la rénovation de l'habitat : France Rénov'. Depuis le 1er janvier 2022, France Rénov', est le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux. L'Espace Info Habitat est labellisé comme point relais de France Rénov'.

HABITAT ET LOGEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **988,9 K€**.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 112,9 K€ / BP 2022 et comprennent :

- **Rénovation (EIH-Espace Info Habitat)** pour **85,7 K€ (-27,3 K€/2022)** qui est un dispositif initié en 2012 et qui s'appuie sur la Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat de SBAA créée en 2017, elle-même intégrée à l'Espace Info Habitat depuis 2018. Rénovation regroupe les aides à l'amélioration des logements privés (amélioration thermique, adaptation au vieillissement et au handicap, lutte contre la vacance...). Le coût de Rénovation comprend les frais de communication sur l'Espace Info Habitat et les actions de terrain de l'ambassadeur (**0,3 K€**). A cela s'ajoutent des subventions versées à : l'ALEC pour le SLIME sur l'animation (**50,4 K€**), à BATIPOLE (**15,9 K€**) sur la mobilisation des professionnels du bâtiment, aux Compagnons Bâisseurs pour l'auto-réhabilitation Accompagnée (**9 K€**) et à l'ADIL pour l'accompagnement juridique parcours accédants (**6,5 K€**). Des frais divers de réception sont prévus dans le cadre de réunions d'instance de gouvernance du PLH, de salons et ateliers divers pour (**3,6 K€**). La dépense relative au conventionnement sans travaux (-30 K€/BP2022) est basculée en investissement (intégrée aux dépenses de suivi-animation du PIG).

En recettes, 223,2 K€ sont attendus dont 168,2 K€ de la Région pour la plateforme Rénovation, 44 K€ du CLER pour le SLIME pour une centaine de ménages accompagnés et 11 K€ pour le portage foncier sur LA MEAUGON et PLERIN.

- Des **charges de personnel** à hauteur de **624,1 K€ (+133 K€/BP2022)** du fait du GVT et de l'effet inflation).
- **Des cotisations et subventions** (hors dispositif Rénovation) sont prévues à hauteur de **173,1 K€ (+ 5,8 K€/BP 2022)** : SILLAGE 55 K€, FSL 83 K€, ADIL 24 K€, CREHA OUEST 9 K€, Club

décentralisation 2 K€, DEPS'Habitat (Dynamique Economique L'Habitat) 100 €.

- **Des études pour 50 K€ (- 15 K€/2022)** dont 15 K€ pour le lancement du PLH5 sur 2023, 15 K€ pour la recherche de dispositifs d'aide au renouvellement urbain, 15 K€ pour le PPGD (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement) et la Convention unique Intercommunale d'Attribution (CIA) et enfin 5 K€ pour le logement abordable.
- **Renouvellement urbain des quartiers d'habitat social** : il convient de prévoir des honoraires pour le suivi de la maquette financière ANRU pour **20 K€** (inchangé/2022). Le règlement général de l'ANRU a évolué et désormais, les EPCI sont chefs de file des conventions de renouvellement urbain. Ce changement de gouvernance nécessite un accompagnement pour le suivi de la convention. Le marché de suivi de la convention ANRU de Saint-Brieuc Armor Agglomération et d'ordonnancement, pilotage et coordination du projet de renouvellement urbain du quartier Balzac – Place de la Cité à Saint-Brieuc a été notifié en décembre 2020 et court jusqu'en 2023, voire 2025 s'il est reconduit. Les communes conservent cependant le rôle de coordonnateur local des opérations.
- L'observatoire des loyers porté par l'ADIL pour **17 K€**.
- Le logiciel habitat HESPUL pour **4 K€**.
- Des **locations de salle pour 1,1 K€ (sans augmentation/2022)** (Rencontres Territoriales de l'Habitat, Salon de l'Habitat,...).
- Des dépenses diverses **13,9 K€ (- 4,3 K€/2022)** pour : taxes foncières et d'habitation sur portage foncier, diffusions supports, frais de réception...

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4,8 M€ et sont principalement constituées des frais liés au suivi-animation des opérations, et des aides versées aux particuliers et aux bailleurs HLM.

Les dépenses d'investissement sont en baisse de 1,2 M€ BP 2022 et comprennent :

- **les aides en faveur du parc public : 2,4 M€ (-0,8 M€/BP2022) :**
 - **0,5 M€** dans le cadre de la **délégation des aides à la pierre de l'Etat** (ANAH). Les recettes perçues par l'agglomération sont de 0,5 M€ car le coût est supporté par l'Etat. Ces aides sont accordées par l'agglomération dans le respect des objectifs établis avec l'Etat.
 - **212,3 K€** au titre de la **requalification des quartiers prioritaires** de la politique de la ville (ANRU) concernant les opérations engagées au titres des PLH 3 (47,3 K€) et PLH 32 (165 K€).
 - **1,36 M€** au titre de la **construction de logements locatifs sociaux** pour les Offices Publics de l'Habitat concernant les opérations engagées au titre des PLH3 (454,5 K€) et PLH 32 (904 K€).
 - **316 K€** au titre de la réhabilitation du parc locatif social (réhabilitation lourde).
- **les aides en faveur du parc privé : 2,4 M€ (-180 K€/BP2022)**
 - **1,82 M€** pour l'aide à **l'accession sociale à la propriété** destinée en partie aux « ménages modestes », selon critères, à l'acquisition d'un logement ancien. Un dispositif d'aide à l'accession à la propriété a été mis en place en 2007 dans le cadre du PLH. Il a régulièrement évolué et ne concerne désormais que les acquisitions de logements existants nécessitant des travaux. Outre l'aspect social, cette action est également importante en termes de recettes fiscales (TFB). L'instruction thermique et financière des projets des acquéreurs est réalisée au sein de l'Espace Info Habitat, en partenariat avec l'ALEC et l'ADIL. La politique Habitat de l'agglomération agit également sur l'attractivité des centres-villes en complétant son offre

«accession»: subvention augmentée et public élargi aux ménages souhaitant acquérir un logement ancien situé en hypercentre de Saint-Brieuc (secteur d'OPAH RU). Les dépenses comprennent : 400 K€ pour une étude de suivi-animation du PIG (32 communes), 241,9 K€ pour les aides aux travaux dans le cadre du PIG (32 communes), 579 K€ pour le dispositif d'aide à l'accession à la propriété, 415,4 K€ pour les aides aux travaux destinées au public hors Anah (mise en sécurité/diagnostics et primes énergie/adaptation, 177 K€ pour une étude de suivi-animation PLRH/SARE (subvention versée à l'ALEC) et enfin 15 K€ pour de l'auto-réhabilitation accompagnée.

- **0,42 M€** au titre de l'amélioration du parc privé (Rénovation) : Elles comprennent la programmation des années passées non soldées et les prévisions 2022 portant sur les aides aux travaux, mais également les honoraires et subventions liés au suivi-animation des opérations programmées en cours (PIG précarités et OPAH-RU), de la plateforme (mission relevant de l'ALEC) et de mise en place d'une OPAH-RU multi-sites (étude pré-opérationnelle).

En 2022, une nouveauté était lancée : **étude pré-opérationnelle OPAH-RU multi-sites (=Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain)**

Une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est engagée sur les communes de Ploeuc-L'Hermitage, Quintin et Saint-Brieuc. Saint-Brieuc est couverte par le programme Action Cœur de Ville ; Ploeuc-L'Hermitage et Quintin sont couvertes par le programme Petites Villes de Demain.

Sur ces 3 communes, l'État encourage la mise en place de projets de revitalisation. Sur le volet habitat, l'OPAH RU est un outil adapté permettant de mener une intervention globale (actions incitatives et coercitives).

Saint-Brieuc est déjà couverte par une OPAH-RU (2019-2024). Les résultats sont encourageants. Quintin et Ploeuc-L'Hermitage ont sollicité l'Agglomération pour envisager le lancement d'une OPAH RU multi-sites.

Les dépenses 2023 s'élèvent à **417,4 K€** :

- Suivi-animation de l'OPAH-RU – hyper centre de Saint-Brieuc 250 K€
- OPAH-RU sur Quintin, Ploeuc-L'Hermitage et Saint-Brieuc 117 K€
- Aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH-RU hyper centre de Saint-Brieuc 50,4 K€.

- **155 K€** au titre de l'innovation dans l'offre de logement
Saint-Brieuc Armor Agglomération se mobilise pour intervenir en renouvellement urbain dans les centres bourgs et centres villes, favoriser les projets innovants et pour produire un habitat de qualité répondant aux enjeux de «mieux vivre». Lancé en 2020 à hauteur de 150.000€, l'appel à projet «renouvellement urbain et lutte contre la vacance» s'inscrit dans cette action.

➤ **Portage foncier habitat: 0,00 K€** (-210,5 K€/BP2022)

Il n'y aura pas en 2023 d'acquisition de terrains programmée dans le cadre de la politique de portage foncier.

1,48 M€ de recettes sont inscrits au BP 2023 et portent sur les subventions de l'ANAH à hauteur de 380 K€ (250 K€ sur le suivi-animation du PIG et 130 K€ sur l'OPAH RU hyper-centre de Saint-Brieuc), sur le FNADT 70 K€ pour l'OPAH RU, 253 K€ de la Région pour le suivi-animation de la PLRH (Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat), 500 K€ sur la délégation des aides à la pierre et 280 K€ sur la rétrocession de portage foncier concernant l'opération « Le Vau Lorgan » à LA MEAUGON et La Porte Bréhand à PLERIN.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 1,38 M€ (- 120 K€/2022)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, Saint-Brieuc Armor Agglomération a compétence du voyage.

La compétence gens du voyage comprend notamment la gestion de sept aires d'accueil sur le territoire (l'aire d'accueil de Plérin a fermé en 2019 pour transformation en terrain familial locatif avec ouverture prévue en 2023) mais également une aire de grands passages et une dizaine de terrains soupapes ouverts pour absorber les stationnements plus nombreux l'été. Le service assure une médiation entre les voyageurs, les communes et les propriétaires riverains impactés par des stationnements, en lien avec les services de la Préfecture.

La compétence gens du voyage comprend également la mise en œuvre des projets en lien avec les prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage (2019-2024). Ce volet comporte l'aménagement des équipements (aires permanentes d'accueil, terrain de grands passages, habitats adaptés etc..) mais aussi la mise en œuvre d'un projet social intercommunal à destination des voyageurs stationnant sur le territoire (protocole de scolarisation, santé, insertion etc.).

Depuis le 11 juin 2020, le prestataire HACIENDA assure les missions d'encaissement des droits de place et des fluides, de tranquillité des 7 aires d'accueil et l'entretien des sites.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 743,6 K€ (+ 116 K€/BP 2022).

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 116 K€/BP2022 notamment sur les charges liées aux fluides et comprennent :

- Les **frais de fonctionnement** des aires pour **540,5 K€** (+ 92,2 K€/BP 2022) dont le contrat de prestation avec HACIENDA pour la gestion des aires 273 K€ (-16,5 K€/2022 correspondant à un rattrapage de l'augmentation annuelle de la prestation appliquée sur l'exercice 2022), les fluides 192,8 K€ (+ 86,1 K€/2022, hausse liée au coût de l'électricité), les frais d'entretien et de réparation 18 K€ (+7,5 K€/2022), les contrats de maintenance (électricité...) 14,2 K€ (+12,1 K€) , les constats d'huissiers terrains grands passages et soupapes 1,5 K€, les locations de matériel pour les grands passages 11 K€ (+ 3 K€), le contrat d'hébergement du logiciel EELIS 6,3 K€, les fournitures 11,3 K€, l'adhésion à Idéal Connaissance 1,5 K€ et les frais d'entretien des terrains de grands passages et terrains « soupapes » 7 K€...
- Les **charges de personnel** pour **159,4 K€** (+ 17,1 K€/BP 2022).
- La participation pour le poste de **chargé de mission à la Préfecture 9 K€**
- Des Remboursements de redevances aux voyageurs dans le cadre du pré-paiement : régie d'avance **1,2 K€**.
- Une enveloppe de **33,5 K€** (+5,9 K€/BP2022) pour le **projet social intercommunal** :
 - ✓ une subvention de **18 K€** (+1 K€) à l'association **Itinérance** qui accompagne les familles séjournant dans l'agglomération,
 - ✓ Un budget **15,5 K€** pour la mise en place de « **chantiers éducatifs** » avec les voyageurs sur l'amélioration du cadre de vie sur les aires en vue de maintenir un lien de confiance et prévenir les dégradations dont 5 K€ de fournitures et 10,5 K€ de prestations.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 243,8 K€.

Elles sont en hausse de 1,8 K€ /2022 et comprennent :

- les redevances versées par les gens du voyage 90 K€ (inchangé/2022),
- une subvention versée par l'Etat 152 K€ (+ 2 K€/2022) pour l'aide à la gestion des aires d'accueil en fonction du taux d'occupation,
- une aide aux voyageurs par les partenaires sociaux 1,8 K€ (- 0,2 K€/2022).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 657 K€ (- 213,3 K€/BP 2022)

Les dépenses d'investissement se composent principalement de :

- **La transformation des Aires d'accueil (schéma départemental)** : la transformation de l'aire d'accueil de Plérin en terrain familial locatif avec construction de bâtiment **155 K€**, la construction de 4 habitats adaptés sur Saint-Brieuc **52 K€** et l'aménagement d'un terrain familial à Yffiniac **216 K€**,
- **l'Aménagement des aires d'accueil** : mise en place de 2 à 3 ralentisseurs par aire **8 K€**, Pordic : pose de 2 portes séparatives sur chaque bloc sanitaire **2 K€**, Plédran : reprise du revêtement intérieur des blocs sanitaires **22 K€**, Saint-Brieuc Chaptal : Isolation toiture du bâtiment accueil **16,5 K€**, mise en place d'un système de ventilation sur un des blocs sanitaires pour test en vue d'une généralisation **2,5 K€**, Trégueux : remplacement des 3 portes des locaux communs **5 K€** et enfin une enveloppe destinée à des travaux d'entretien d'urgence sur les bâtiments des différentes aires **25 K€**,
- **l'acquisition d'une maison** Impasse Volette à Yffiniac pour la sédentarisation d'une famille **140 K€**,
- l'acquisition de **l'outil informatique KIAMO** (gestion des contacts) **4 K€** ;
- la restitution des **cautions** aux voyageurs au moment de leur départ **9 K€**.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 245,6 K€ et comprennent le subventionnement par l'État de l'aire d'accueil de Ploufragan **136,6 €**, du terrain de Plérin **100 K€** et enfin le remboursement de cautions aux voyageurs pour **9 K€**.

E. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

MONTANT DEPENSES = 34,74 M€

FONCTIONNEMENT = 23,71 M€

INVESTISSEMENT = 11,03 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend renforcer l'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle en priorisant le recours aux transports en commun et en développant les modes doux et décarbonés. Avec l'adoption du Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 le 19 décembre 2019, l'inauguration du nouveau dépôt des bus le 8 septembre 2019, l'inauguration commune de la phase 2 du chantier TEO et du pôle d'échange multimodal (PEM) le vendredi 20 septembre 2019 ainsi que le lancement des travaux de la phase 3 de TEO, Saint Brieuc Armor Agglomération prépare l'avenir sur un mode durable où les alternatives à la voiture ont toutes leur place.

Les dépenses et recettes relatives à la politique transport et déplacements sont détaillées dans la partie consacrée aux budgets. Une synthèse vous est présentée ci-dessous.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 23,71 M€.

Exception faite de quelques dépenses générales, les dépenses réelles d'exploitation sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports : le réseau des transports, le Plan de Déplacement Urbain, le Transport Est-Ouest et le Pôle d'Echange Multimodal.

Le réseau des transports : 22,08 M€ (+ 4,53 M€ / BP 2022)

- La principale dépense concerne **la rémunération de l'exploitant (BAT)** pour 21,1 M€ (+5 M€ /BP2022). Ce montant comprend une rémunération de base de 17 M€ et des rémunérations complémentaires variables (Proxitub, mobitub, gestion du mobilier urbain, Rou'libre, Domi'TUB, actualisation,...).

L'évolution de la contribution à BAT (+5 M€) résulte :

- du **transfert à BAT des marchés de transports scolaires** gérés jusqu'en 2022 par les services de SBAA (avenant 24 : DB-127-2022) : **+966 K€**
- de la prise en compte dans le **nouveau contrat d'obligation de service public 2023/2032** (proposé au vote en conseil d'agglomération fin 2022) des coûts actualisés à mars 2022 (évolution des charges fixes (carburants, salaires,...) : **+2,5 M€**
- **de l'actualisation de la contribution 2022** payée sur 2023 (impact de l'inflation) : **+1,5 M€ / BP2022** pour une actualisation qui atteint 2 M€.
- Les autres dépenses sont :
 - la convention d'affrètement avec la Région Bretagne des lignes Breizgho et des frais de gestion de la ligne 7 pour un montant de 450,2 K€ (+5 K€ / BP 2022).
 - le **transport scolaire** non compris dans la rémunération de BAT s'élève à **80 K€** (-640 K€ / BP 2022 : services transférés à BAT)
 - le reversement de recettes à la Région (abonnés scolaires empruntant les lignes Breizgho et circuits mixtes) pour 150,6 K€ (-5,4 K€ / BP 2022)
 - une **étude de restructuration générale du réseau TUB pour 130 K€** (nouveau BP 2023).

Le Plan de Déplacement Urbain : 160,1 K€ (+15,6 K€ / BP 2022)

- Le **partenariat avec l'association USEP** (Union Sportive de Degré) afin de déployer le **Savoir Rouler à Vélo** sur les écoles privées de l'agglomération s'élève à **45,6 K€** (+11,6 K€ / BP 2022).
- Les dépenses pour les **VAE en libre service** dénommé Vélo'Baie s'élèvent à **48 K€** (+20,2 K€ / BP 2022).
- Le développement du **covoiturage** pour **16,5 K€** (-3,7 K€ / BP 2022). Les dépenses comprennent une adhésion au collectif OuestGo pour 2,5 K€ ainsi qu'une contractualisation avec l'association EHOP sur la base d'une convention pluriannuelle 2022-2023 pour un montant annuel de 14 K€ (DB-005-2022).
- Les **études** s'élèvent à **15,6 K€** (+3,6 K€ / BP 2022) et concernent des études complémentaires dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain.

PDU (DB-308-2019): le Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 a été adopté le 19 décembre 2019. Une enveloppe budgétaire de 21,2 M€ lui sera consacrée et se décompose en 6 thématiques et 34 actions.

Schéma Directeur Cyclable (DB-187-2021): le Schéma Directeur Cyclable a été adopté le 23 septembre 2021. Il fait l'objet d'une révision dans le cadre du nouveau PDU et prévoit une double intervention de l'agglomération :

** par voie de fonds de concours pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale sur une des 84 liaisons retenues, et sur la base de 40 % du coût HT des travaux d'aménagements cyclables.*

** par intervention directe en ce qui concerne les services vélos référencés au sein dudit schéma.*

TEO : 188,3 K€ (+54,9 K€ / BP 2022)

Les principales dépenses concernent l'entretien du site propre dédié à TEO pour 65 K€ (+5 K€ / BP 2022), l'indemnisation des professionnels riverains pour 84,7 K€ (+49,7 / BP 2022). Le BP 2023 comprend une dépense exceptionnelle avec 15 K€ pour une étude acoustique pour la rue du Combat des Trente.

PEM : 33,5 K€ (-5,4 K€ / BP 2022)

Les principales dépenses concernent des frais de maintenance et de réparation des ascenseurs de la passerelle et du parking en silo pour 15,5 K€ (stable / BP 2022), des taxes (foncières,...) pour 9,9 K€ (-5 K€ / BP 2022) et des frais juridiques pour 5 K€ (stable / BP 2022).

Les dépenses communes : 1,25 M€ (+219,6 K€ / BP 2022)

Elles sont consacrées aux 4 composantes du budget annexe transports et comprennent principalement 723 K€ (+69 K€ / BP 2022) de frais de personnels réajustés au vu de l'exercice 2022, 413 K€ (+147 K€ / BP 2022) liés au paiement des intérêts d'emprunts, 50 K€ de dépenses imprévues (stable / BP 2022) et 61,1 K€ de charges à caractère général (+4,4 K€ / BP 2022).

Les intérêts d'emprunt sont en progression en raison d'un emprunt à taux variable qui évolue du fait de la conjoncture économique et de la hausse des taux d'intérêts au niveau mondial. Concernant les charges à caractère général, l'évolution est liée aux dépenses d'assurance.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 27,72 M€.

- **26,88 M€** (+3,44 M€ / BP 2022) de recettes dans le cadre du **réseau des transports** dont:
 - Les **recettes voyageurs** s'élèvent à **3,95 M€** (+607 K€ / BP 2022) et sont composées de la régie TUB (recettes commerciales TUB, Proxitub, Mobitub, Rou'Libre,...) et des « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources). Les recettes voyageurs progressent du fait d'une part de la révision de la gamme tarifaire au 1er septembre 2022 (DB-141-2022) et d'autre part du fait d'un retour progressif à un niveau de recettes avant covid-19. En effet, la crise sanitaire a entraîné -1 M€ entre 2019 et 2020. Depuis, le niveau de recettes remonte mais il faudra vraisemblablement plusieurs années avant de retrouver le niveau de fréquentation de l'année 2019.
 - Le **Versement Mobilité et sa compensation** s'élève à **20,63 M€** (+2,91 M€ / BP 2022) dont 125,6 K€ de compensation (-0,4 K€ / BP 2022). Celle-ci est liée au manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VM. Depuis 2022, le taux est unique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération soit 1,60 %. Le DOB 2023 prévoyait un VM avec compensation à hauteur de 19,89 M€ (+2,2 M€ / BP 2022) avec une actualisation de 2 % plus un effet favorable lié au changement de mode de versement du VM par l'URSAFF. En raison de ces nouvelles modalités de versement, l'année 2022 ne comptera que 11 mois de versements auxquels s'ajouteront les soldes des mois de novembre et décembre 2021. L'année 2023 sera la première année intégrant un produit de VM versé en fonction des montants dus sur une année pleine. La projection du DOB 2023 est réactualisée au BP 2023 à la vue d'une trajectoire du Versement Mobilité encore plus positive constatée en 2022.
 - Les **dotations et participations** sont estimées à **2,20 M€** (-61,2 K€ / BP 2022) et comprennent principalement la dotation générale de décentralisation versée par la Région et l'Etat stable à hauteur de 910 K€ (stable / BP 2022), la compensation de la Région dans le cadre du transport scolaire stable à hauteur de 790 K€ (stable / BP 2022), la compensation de la Région dans le cadre du transport des élèves scolarisés en ULIS/SEGPA pour 364 K€ (stable / BP 2022) et une subvention du PIA jeunesse de 72 K€ (-40 K€ / BP 2022) pour financer notamment NOCTUB.
 - Les recettes du service **Rou'libre** sont estimées à **57 K€** (-9 K€ / BP 2022) et sont réajustées au vu de l'exercice 2022.
 - Les **redevances abris-bus** pour **45 K€** (stable / BP 2022)
- **75,2 K€** (-105,8 K€ / BP 2022) de recettes pour le **PDU** dont les principales sont 33,2 K€ (-62,8 K€ / BP 2022) dans le cadre du marché attribué à la société BIROTA / ZOOV pour les vélos en libre service (7,5 K€ de recettes et 25,7 K€ de la Région), 32 K€ (+21 K€ / BP 2022) de participation des communes pour l'opération Savoir Rouler à Vélo sur les écoles primaires (12 K€ des mairies et 20 K€ de génération vélos) et 10 K€ dans le cadre de l'appel à la manifestation d'intérêt mobilité réalisé en 2021.
Le BP 2022 comprenait 64 K€ de subvention de l'ADEME dans le cadre de l'expérimentation des vélos en libre service terminée en septembre 2021.

- **740,4 K€** (+24,9 K€ / BP 2022) de recettes pour le **PEM** et concourent principalement pour 740 K€ une régularisation comptable (remboursement d'un passage passerelle et parking en silo).
- Les **recettes communes** aux 4 composantes du budget annexe transports s'élèvent à **22,5 K€** (-3 K€ / BP 2022). Ce montant correspond à la convention de partenariat avec la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du pôle aménagement urbain avec la mise à disposition de personnel.

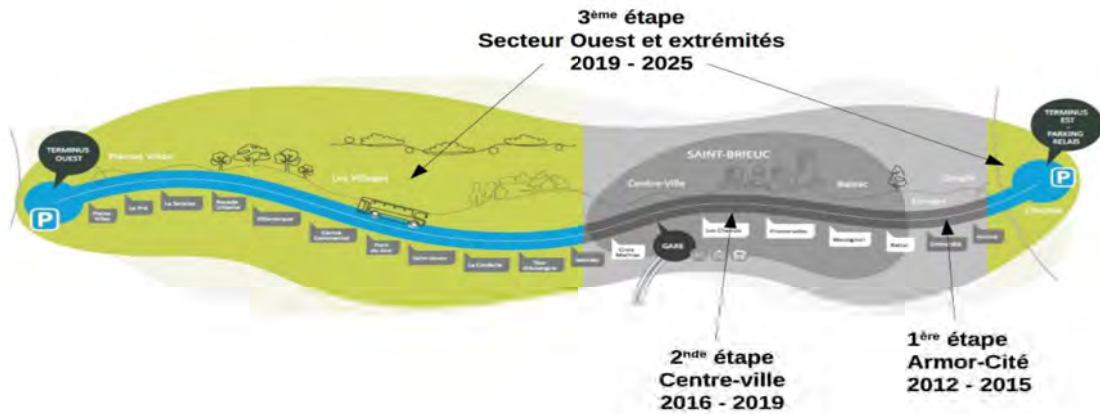
Les dépenses d'investissement s'élèvent à **11,03 M€**.

- **2,25 M€** (+911 K€ / BP 2022) seront consacrés au **réseau des transports** :
 - **800 K€** (+700 K€ / BP 2022) pour le **Grand dépôt** dont 250 K€ de solde et 550 K€ de travaux complémentaires pour l'adaptation du dépôt à des bus au gaz GNV ainsi qu'à des bus à hydrogène (bornes de recharge, parking, atelier,...).
 - **1,45 M€** (+211 K€ / BP 2022) pour les **autres dépenses** dont les principales concernent pour 2023 l'acquisition de 3 véhicules standards hybrides pour 960 K€ (+10 K€ / BP 2022), l'adaptation du système billettique en vue de son évolution complète en septembre 2025 (paiement carte bancaire, valideurs pour les lignes scolaires, boutique en ligne,...) pour 350 K€ (nouveau 2023) et l'acquisition de VAE pour Roul'ibre pour 103 K€ (+38 K€ / BP 2022).



Le nouveau dépôt des bus a été inauguré le 8 septembre 2019.

- **1,47 M€** (+69,7 K€ / BP 2022) seront consacrés au **PDU** principalement pour le schéma directeur cyclable pour 400 K€ (stable / BP 2022), la poursuite de l'aménagement d'une voie verte entre la gare SNCF et la rue Berthollet pour 360 K€ (-192 K€ / BP 2022), la réinscription au BP 2023 du projet réactualisé (ombrières, bornes de recharge,...) de l'aménagement en parking relais et aire de covoiturage d'une parcelle située à la Croix Tual à Ploufragan pour 347 K€ (+117 K€ / BP 2022), des travaux d'accessibilité aux arrêts de bus pour 110 K€ (+ 60 K€ / BP 2022), l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour 80 K€ (stable / BP 2022), le financement de stationnements vélos pour 48 K€ (+8 K€ / BP 2022), une application « mobilité agglo » additionnant les fonctionnalités des applications existantes (TUB, Ouest Go, Vélo'Baie) pour 30 K€ (nouveau 2023) et des dépenses pour les VAE en libre service dénommé Vélo'Baie pour 27,7 K€ (nouveau 2023).
- **3,66 M€** (-21 K€ / BP 2022) sont consacrés à **TEO** dont :
 - **3,1 M€ de travaux TEO 3** pour le compte de la Ville de Saint-Brieuc (1,2 M€) et pour le compte de SBAA (1,9 M€)
 - **0,5 M€ de subventions d'équipement** au titre de TEO 3 (425 K€) et TEO 2 (80 K€)



- **2,07 M€** (-1,9 M€ / BP 2022) sont consacrés au **PEM** dont :
 - **des investissements pour le compte de la ville de Saint-Brieuc** donnant lieu à un **remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élevant pour **293 M€** (-956 K€ / BP 2022) correspondant au solde de l'opération PEM.
 - **645 M€** (-597 K€ / BP 2022) de reversement à la Ville de Saint-Brieuc de subventions perçues pour son compte dans le cadre de cette opération.
 - **1,12 M€** (-346 K€ / BP 2022) de subventions d'équipements à des partenaires (ville de Saint-Brieuc, SNCF,...) pour différents projets au titre du PEM.



- **1,57 M€** (+70 K€ / BP 2022) seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7,02 M€.

- **0 K€** (-286 K€ / BP 2022) pour le **réseau des transports**. Le BP 2022 comprenait une subvention du Département pour la construction du dépôt des bus (contrat de territoire).

- **528 K€** (+424,8 K€ / BP 2022) de subventions pour le **PDU** pour la zone verte Hentig Glas (+448,8 K€ / BP 2022) dont 183 K€ de l'État et 195 K€ de la ville de Saint-Brieuc.
- **1,63 M€** (-399 K€ / BP 2021) dans le cadre de **TEO** qui correspondent à :
 - **1,21 M€** (+413 K€ / BP 2022) de **remboursement de la ville de Saint-Brieuc** dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.
 - **418 K€** (-812 K€ / BP 2022) de subvention dont 170 K€ de l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France) et 248 K€ de la Région.
- **1,29 M€** (-1,45 M€ / BP 2022) dans le cadre du **PEM** qui correspondent à :
 - **203 K€** de subventions de la Région, du FEDER, de l'Etat (FSIL) et de la Région.
 - **293 K€** de **remboursement de la ville de Saint-Brieuc** dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.
 - **645 M€** de subventions perçues pour le compte de la Ville de Saint-Brieuc dans le cadre de cette opération et qui lui sont reversées.
 - **150 K€** pour des **ventes de garages** boulevard charner.
- **3,57 M€** (+2,31 M€ / BP 2022) de **recettes communes** qui correspondent à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.

F. CULTURE ET EQUIPEMENTS CULTURELS**MONTANT DEPENSES = 3,03 M€****FONCTIONNEMENT = 2,68 M€****INVESTISSEMENT = 0,35 M€**

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend donner à voir et développer la richesse culturelle du territoire (Orientation 3.3) en soutenant la filière culturelle, en faisant de l'offre culturelle un outil promotionnel du territoire, en garantissant l'égalité d'accès au services pour les habitants,...

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place sont les suivantes :

- Gérer une Maison des Cultures de Bretagne, tête de réseau pour le territoire et les initiatives de tous les acteurs en la matière.
- Elargir et coordonner l'action culturelle de l'Agglomération en mettant en réseau les acteurs, les structures et les équipements et en initiant des projets collectifs, concertés et structurants.
- Accompagner et soutenir la création et la diffusion artistique et la présence des artistes sur le territoire dans des domaines artistiques variés.
- Développer de nouveaux champs culturels (patrimoine, arts visuels, culture bretonne,...)
- Gérer le 7 Bis et Cies
- Initier des actions autour des arts visuels

Les dépenses communes à la politique culturelle s'élèvent à **264 K€** (-62,9 K€ / BP 2022) dont 196,3 K€ (-62,9 K€ / BP 2022) de dépenses de personnels ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022 et de l'évolution des effectifs. L'autre dépense significative concerne la prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC de Quintin pour 67,7 K€. Les autres dépenses se répartissent ainsi :

1) Photo Festival Baie de Saint-Brieuc : 134,8 K€

Les **dépenses du festival** comprennent :

- 134,8 K€ (+69,3 K€ / BP 2022) de dépenses de fonctionnement pour de l'édition 2023.
- 0 K€ (-0,5 K€ / BP 2022) de dépenses d'investissement.

L'évolution des dépenses vient du caractère biennal du festival dont la prochaine édition a lieu d'avril à août 2023.

Des **recettes pour le festival** seront sollicitées à hauteur de **25 K€** (-7,5 K€ / BP 2022) dont 7,5 K€ du Département, 5,5 K€ de la ville de Saint-Brieuc et 12 K€ de mécènes privés.

2) Tir Ar Vro – L'OTE - Maison des cultures de Bretagne : 48,9 K€

Une convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 a été signée auprès de la fédération Ti Ar Vro/Telenn qui occupe le site pour contribuer au développement des cultures de Bretagne (DB-044-2022).

L'association TELENN occupe le site à titre gracieux. Cette mise à disposition est estimée à 11 600 €.

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **47,7 K€** soit +1,8 K€ / BP 2022 et concernent :

- 26,5 K€ de subventions versées à Telenn (stable / BP 2022) pour le poste de coordinateur et l'aide au projet culturel.
- 21,2 K€ de charges à caractère général (+1,8 K€ / BP 2022) dont 9,8 K€ de fluides (+2,1 K€ / BP 2022), 11,3 K€ de maintenance et entretien du site (-0,3 K€ / BP 2022) et 100 € de taxe foncière.

Le site est impacté par la crise énergétique au niveau de l'électricité. Ce reste contenue car il bénéficie d'un tarif garanti pour le gaz jusque fin 2023. Cependant, cette progression

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 1,2 K€** (-4,3 K€/ BP 2022) et concerne de l'achat de mobilier et un panneau d'affichage.

3) Ecole de musique : 500,8 K€

Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été créé en 2007 entre les Communautés de Communes de Moncontour, Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté. Suite à la recomposition territoriale, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer se sont substituées aux 3 communautés de communes. Un syndicat ayant vocation à être dissous s'il ne reste plus que 2 membres, le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été dissous au 31 juillet 2017 (DB-264-2017). Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce depuis le 1^{er} août 2017 cette compétence de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).

Depuis septembre 2019, une convention de services lie Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Ville de Saint-Brieuc et la ville de Saint-Quay Portrieux. L'objectif est d'assurer une complémentarité entre l'enseignement musical de l'Ecole de Musique communautaire, du conservatoire de Saint-Brieuc et de l'école de Saint-Quay Portrieux (DB-157-2019). Une équipe mutualisée est en charge de la coordination pédagogique et de l'administration des établissements.

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **491,8 K€** (+135,4 K€ / BP 2022) dont 457,3 K€ de charges de personnel (+133,3 K€ / BP 2022) ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022 et de l'évolution des effectifs.

Les 34,5 K€ restant (+2,1 K€ / BP 2022) permettent de faire fonctionner l'école de musique dont 8,1 K€ de fluides, 8,7 K€ de dépenses informatiques, 4,1 K€ de dépenses d'entretien et de maintenance des instruments, 5,5 K€ de dépenses d'entretien et de maintenance du site, 3,6 K€ de fournitures et 3,2 K€ de prestations. L'évolution est principalement liée aux dépenses informatiques du fait de la mise en place du logiciel I-Muse. Celui-ci donne lieu à des recettes en raison d'une refacturation partielle.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 156,7 K€ (+4,7 K€ / BP 2022) dont 95 K€ de droits d'inscriptions (stable / BP 2022) et 57 K€ (+10 K€ / BP 2022) de participation du Conseil Départemental. L'évolution résulte de la refacturation partielle du logiciel I-Muse à la ville de Saint-Brieuc pour l'école des beaux arts et le conservatoire de musique.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **9 K€** (-9,3 K€ / BP 2022) et concernent l'achat d'instruments et de matériels pédagogiques pour 9 K€ (stable / BP 2022). Le budget 2022 prévoyait en plus l'acquisition de matériels informatiques dans le cadre du nouveau logiciel I-Muse.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

4) Education enseignement artistique: 447,3 K€

L'agglomération coordonne un réseau de musiciens intervenants qui contribue au développement des activités musicales en milieu et hors temps scolaire sur le territoire. Cette action se mène en partenariat avec les communes concernées qui sont associées à la réalisation des projets pédagogiques et pour certaines au financement.

Les **dépenses** représentent **447,3 K€ (+109,1 K€ / BP 2022)** dont 392,1 K€ de charges de personnel (+140,6 K€ / BP 2022) ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022 et de l'évolution des effectifs. Les autres dépenses s'élèvent à 55,2 K€ (-31,5 K€ / BP 2022) et concernent :

- 27 K€ (stable / BP 2022) de subventions pour l'accessibilité à la musique sur des communes sans école de musique.
- 24,2 K€ (-1,5 K€ / BP 2022) consacrés aux projets intercommunaux des musiciens intervenants dont 8,5 K€ de rémunération d'intermédiaires, 9,1 K€ de fournitures, et 2,6 K€ pour la réparation des instruments.
- 4 K€ d'achat de matériel (stable / BP 2022)

La diminution de -31,5 K€ entre 2022 et 2023 est liée pour 30 K€ à la réalisation d'un schéma intercommunal d'enseignement artistique sur 2022. Il sera un outil d'aide à la décision pour l'agglomération en présentant un diagnostic de l'existant et des préconisations pour la mise en œuvre d'un schéma d'enseignement artistique.

En **recettes**, Saint-Brieuc Armor Agglomération percevra **128 K€** (stable / BP 2022) dont la refacturation des salaires des musiciens intervenants estimée à 100 K€ (stable / BP 2022) et une aide à l'emploi de la part du Conseil Départemental pour un montant de 28 K€ (stable / BP 2022).

5) Lecture Publique : 300,4 K€

Les « médiathèques de la baie » est un réseau rassemblant les bibliothèques du territoire de Saint-Brieuc Agglomération depuis 2014. Ce réseau permet d'avoir un catalogue en ligne commun (livres, CD,...). Une seule carte et un seul abonnement permettent d'avoir accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté le 28 juin 2018 (DB-183-2018) l'élargissement du réseau informatique intercommunal des bibliothèques de l'agglomération. Ainsi, au second semestre 2019, les communes concernées par les « médiathèques de la baie » sont passées de 13 à 23 et le nombre de bibliothèques de 17 à 28. En 2022, est prévu l'intégration au réseau, des bibliothèques de Tréveneuc et de Lantic.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **297,4 K€** (-2,6 K€ / BP 2022) dont 101,2 K€ de charges de personnel (+10,5 K€ / BP 2022) ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022 et de l'évolution des effectifs.

Les autres principales dépenses concernent **171 K€ (+34,8 K€ / BP 2022) pour le fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie** dont les abonnements en ressources numériques et Electre pour 89,2 K€ (+0,8 K€ / BP 2022), les dépenses informatique (hébergement, maintenance, inscription au domaine,...) pour 77,5 K€ (+30 K€ / BP 2022) et des frais divers pour 4,3 K€ (+4 K€ / BP 2022). La progression est liée à l'évolution de l'extranet de l'éditeur C3RB pour une gestion optimale des droits d'usage des ordinateurs publics dans les médiathèques de la baie ainsi qu'au renouvellement du stock de cartes lecteurs.

Ces dépenses de fonctionnement prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération sont refacturées aux communes à hauteur de 50 %.

A cela, s'ajoutent **25,2 K€ (-47,9 K€ / BP 2022) d'actions ne rentrant pas dans le fonctionnement du réseau intercommunal des bibliothèques** dont :

- **3 K€** (-41 K€ / BP 2022) pour initier un **nouveau Contrat Territoire Lecture** suite à la fin du précédent, d'une durée de 3 ans, il permettra d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Ils bénéficient d'un financement de 50% par la DRAC.
- **5 K€** (-8,5 K€ / BP 2022) pour une mission complémentaire **Schéma Lecture Publique**.
- **17,3 K€** (+1,6 K€ / BP 2022) pour divers actions telles que le mois du numérique et les actions accessibilité.

Les **recettes de fonctionnement** du budget 2023 s'élèvent à **148 K€ (+25,2 K€ / BP 2022)** dont :

- **125 K€** (+5 K€ / BP 2022) de **refacturation des dépenses de fonctionnement du réseau aux communes** au travers de la mise en place de conventions de fonds de concours à hauteur de 50 % (DB-158-2019 du 27 juin 2019).

- **23 K€** (+20,2 K€ / BP 2022) de recettes pour les **actions de fonctionnement du réseau intercommunal des bibliothèques** (Contrat Territoire Lecture et 2,8 K€ pour les actions Accessibilité Handicap et Numérique).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **3 K€** (-131,2 K€ / BP 2022) dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **1,8 K€** (-124,2 K€ / BP 2022) dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018).

6) Spectacles vivants et arts visuels : 525,2 K€

Ce budget consacré aux spectacles vivants et arts intègre l'organisation d'actions culturelles telles que des expositions, des médiations jeune public et des événements intercommunaux.

Des subventions sont également prévues à destination des acteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **373,2 K€** (+2,4 K€ / BP 2022). Les principales dépenses sont :

- **317 K€** (stable / BP 2022) de **subventions** de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels. L'ensemble de ces interventions représente également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.
- **15,6 K€** (+2,7 K€ / BP 2022) pour le **7Bis&Cie** dont la vocation est de soutenir la création et la présence artistique sur le territoire. Le site est impacté par la crise énergétique au niveau de l'électricité.
- **40,6 K€** (-0,3 K€ / BP 2022) pour **diverses actions** dont 33,6 K€ (-0,3 K€ / BP 2022) pour l'organisation de manifestations (Rock and Stock, Zoom sur un territoire, éducation à l'image, l'été culturel,...) et 7 K€ (stable / BP 2022) d'aide pour le festival Art-Rock (eau et assainissement).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **10 K€** (stable / BP 2022) et concernent un financement du département dans le cadre du Pacte Culturel de Territoire (manifestations dans le cadre de l'éducation à l'image,...).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **152 K€** (-4,9 K€ / BP 2022) et concernent le bâtiment du 7Bis&Cie et la réinscription au budget 2023 de la réfection de la toiture.

Il n'y a pas de **recette d'investissement**.

7) Maison de la Baie : 304,9 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **302,2 K€** (-62,1 K€ / BP 2022) dont 214 K€ (-59,7 K€ / BP 2022) de charges de personnel ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022 et de l'évolution des effectifs.

Concernant les 88,2 K€ (-2,4 K€ / BP 2022) permettant de faire fonctionner le site, les dépenses principales concernent la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 22,7 K€ (-0,5 K€ / BP 2022), des frais de maintenance et d'entretien du site et du matériel muséographique pour 16,8 K€ (-4,3 K€ / BP 2022), les fluides pour 20,6 K€ (+2,6 K€ / BP 2022), des fournitures, produits boutiques et petits équipements pour 18,7 K€ (+1,1 K€ / BP 2022) et les frais de télécommunication et informatique pour 3,6 K€ (+0,3 K€ / BP 2022).

Le site est impacté par la crise énergétique au niveau de l'électricité.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **80,8 K€** (+2 K€ / BP 2022) dont principalement 54,8 K€ (+2 K€ / BP 2022) de billetterie et de vente de produits boutique mais également 26 K€ (stable / BP 2022) de subvention du Conseil Départemental. Les recettes estimées tiennent compte de la fréquentation 2022.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **2,7 K€** (-64,5 K€ / BP 2022) (longue vue, projecteur,...). Le BP 2022 comprenait notamment 50 K€ de dépenses pour la construction d'hébergements touristiques destinés à la location à la nuitée. Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

8) Musée de la Briqueterie : 501,9 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **321,9 K€** (+109,9 K€ / BP 2022) dont 216,4 K€ (+108,4 K€ / BP 2022) de charges de personnel ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022 et de l'évolution des effectifs.

Concernant les 105,5 K€ (+1,5 K€ / BP 2022) permettant de faire fonctionner le site, les dépenses principales concernent la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 53 K€ (+0,3 K€ / BP 2022), des frais de maintenance et d'entretien pour 19,8 K€ (-1,5 K€ / BP 2022), les fluides pour 19,4 K€ (+5,6 K€ / BP 2022), des fournitures et petits équipements pour 9,6 K€ (-0,4 K€ / BP 2022) et les frais de télécommunication et informatique pour 1,3 K€ (-1 K€ / BP 2022).

Le site est impacté par la crise énergétique au niveau de l'électricité. Cependant, cette progression reste contenue car il bénéficie d'un tarif garanti pour le gaz jusque fin 2023.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **53 K€** (+4,5 K€ / BP 2022) dont 45,5 K€ (+4,5 K€ / BP 2022) concernant la billetterie et la vente de produits et 7,5 K€ (stable / BP 2022) du département dans le cadre du Pacte Culturel de Territoire. Les recettes estimées tiennent compte de la fréquentation 2022.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **180 K€** (+166,8 K€ / BP 2022) dont 120 K€ pour la démolition de l'atelier garage de Boutdeville (classement en état de péril imminent) et 60 K€ pour lancer un projet de restructuration globale des locaux.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

G. EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

MONTANT DEPENSES = 12,20 M€

FONCTIONNEMENT = 8,45 M€

INVESTISSEMENT = 3,75 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend accompagner et structurer les pratiques de loisirs dans leur diversité (orientation 3.4). Les priorités sont notamment la structuration et le développement de la pratique de l'offre sportive, sport-nature, sport-loisirs, sport-santé et handisport. Par ailleurs, l'agglomération souhaite poursuivre son ambition nautique.

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place ont été ou sont les suivantes :

- L'inauguration en 2019 de la Piste d'Athlétisme Maryvonne Dupureur,
- L'ambition « Station Sports-Nature » approuvée par la délibération DB-229-2018 du Conseil d'Agglomération du 5 juillet 2018 et qui concerne les politiques sportives, touristiques et environnementales de l'agglomération,
- Les orientations stratégiques « sports nature » définie par délibération DB-004-2021 du 4 février 2021 se déclinant en 4 axes et 10 orientations.
- L'inscription au PPI des rénovations et améliorations du bassin sportif d'Aquabaie et la réfection de la piscine Goelys afin de former des citoyens complets et de leur donner les moyens de développer les habiletés sportives et physiques.

Les **dépenses communes à la politique sportive s'élèvent à 330 K€** (+103,6 K€ / BP 2022) et concernent des dépenses de personnels ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022, de l'évolution des effectifs et de la politique de rémunération actée en 2022. Les autres dépenses se répartissent ainsi :

1) Politique sportive d'intérêt communautaire : 839,4 K€

Ce service, reposant sur une compétence récente est au cœur de la dynamique de développement et d'élargissement du territoire.

Il inscrit aujourd'hui son action sur deux axes prioritaires :

- le suivi des subventions pour l'évènementiel sportif mais aussi pour les équipements sportifs afin de garder une logique globale. Dans cette démarche, est assuré un suivi des actions subventionnées en positionnant l'agglomération comme un partenaire opérationnel. Un travail est actuellement en cours sur la définition des critères d'attribution des subventions.
- Le développement des projets en lien direct avec les enjeux prioritaires du territoire, notamment les sports nature et la maritimité.

Le montant consacré à la **politique sportive d'intérêt communautaire s'établit à 839,4 K€** (+155,8 K€ / BP 2022). Cette évolution est principalement liée à la participation à de grands évènements sportifs (+152,8 K€ / BP 2022). Les actions développées en 2023 sont :

- 335 K€ pour la participation à grands évènements sportifs (+152,8 K€ / BP 2022) dont 250 K€ pour des évènements nautiques (+67,8 K€ / BP 2022) et 85 K€ pour la coupe du monde de Trial (nouveau 2023). Côté recettes, 100 K€ sont prévues pour les évènements nautiques et 50 K€ pour la coupe du monde de Trial. Les évènements nautiques organisés sont le Tour de

Bretagne à la Voile (29 juin au 2 juillet) et la Route des Terre Neuvas (village arrivée du 13 au 16 juillet).

- 250 K€ (stable / BP 2022) d'aides collectives et individuelles pour le sport de haut niveau. Par délibération (DB-021-2021), le conseil d'agglomération a décidé d'exercer la compétence « sport de haut niveau amateur » qui se traduit par un soutien financier à l'excellence des clubs amateurs, ainsi qu'à leur respect d'ambitions sociales (développement du sport féminin, mixité des publics, tarification solidaire, formation des jeunes, sport-santé) et par un soutien financier individuel aux sportifs de haut niveau amateur ou une aide aux disciplines ayant une forte identité territoriale.
- 164,5 K€ (stable / BP 2022) de subventions pour des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux.
- 70,5 K€ (stable / BP 2022) d'aides pour faciliter le transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires.
- 16,4 K€ (stable / BP 2022) de dépenses pour l'organisation ou la participation à des événementiels sportifs autres que les événements nautiques.
- 3 K€ de matériels divers (nouveau 2023) pour les manifestations (arches,...).

2) Piscines : 6,99 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **4,68 M€** (+106,6 K€ / BP 2022). Les charges de personnel s'élèvent à 3,04 M€ (+134,5 K€ / BP 2022) et sont ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022 et de l'évolution des effectifs et la revalorisation salariale actée en 2022. Les autres dépenses concernent principalement :

- 1,01 M€ (-17,6 K€ / BP 2022) pour les fluides dont 171 K€ d'eau (-58 K€ / BP 2022), 690,6 K€ pour l'électricité (+44,6 K€ / BP 2022), 142,8 K€ pour le gaz (+2,8 K€ / BP 2022) et 8 K€ pour la fourniture du bois de la chaudière bois de Goëlys (-7 K€ / BP 2022). Par ailleurs, la filière bois du budget principal fournit la chaudière bois de Goëlys. Cette dépense en énergie pour Goëlys n'est pas facturée car sur le même budget (budget principal). Elle est valorisée à hauteur de 52 K€ au budget 2023 (+13 K€ / BP 2022). La progression de l'électricité et du gaz est contenue malgré la crise énergétique. Les explications sont diverses, tout d'abord, la fermeture partielle d'Aquabaie pour rénovation du bassin sportif sur les 4 derniers mois de l'année 2023, par ailleurs la montée en puissance de la filière bois du budget principal qui permet de contenir les coûts pour la chaudière de Goëlys et enfin un tarif garanti pour le gaz jusque fin 2023. Il convient également de rappeler que les piscines font l'objet d'un contrat de performance énergétique qui doit permettre d'optimiser les consommations.

Contrat de Performance Energétique 2020-2027 (DB-068-2020) : il a débuté au 1^{er} avril 2020 pour une durée de 7 ans et a pour objectif la baisse en volume de la consommation en fluides des piscines par une maintenance optimisée ainsi que par la réalisation d'investissements.

- 446,3 K€ d'entretien et de maintenance des sites (+4,4 K€ / BP 2022) dont 101,9 K€ pour Ophéa, 82,2 K€ pour Goëlys et 262,2 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. L'évolution est principalement liée à Ophéa (remplacement de vitrage,...).
- 64,8 K€ (+0,7 K€ / BP 2022) de fournitures et petits équipements dont 10 K€ pour Ophéa, 12,3 K€ pour Goëlys et 42,5 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. L'évolution est principalement liée aux fournitures d'entretien.
- 60,6 K€ de prestations et contrats (-0,5 K€ / BP 2022) dont le gardiennage/télésurveillance des sites pour 16 K€, les contrôles sanitaires pour 25,5 K€ et le nettoyage des locaux pour 8 K€.

- 37,2 K€ (-13,8 K€ / BP 2022) de frais de télécommunication et informatiques dont le nouveau logiciel informatique Elisath qui permet des inscriptions et paiements en ligne et une uniformisation des sites.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,25 M€** (+40,2 K€ / BP 2022) dont 1,24 M€ de billetterie : 240 K€ pour Ophéa, 300 K€ pour Goëlys et 700 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. L'estimation des recettes de fonctionnement tient compte d'une part, de leur amélioration après une diminution en raison du contexte sanitaire mais aussi, d'autre part, de la fermeture partielle d'Aquabaie fin 2023 en raison de la rénovation du bassin sportif.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **2,34 M€** (+630,6 K€ / BP 2022) dont :

- **Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher** pour **2,08 M€** (+413 K€ / BP 2022) dont 250 K€ pour la reprise de l'espace sanitaire, 168,3 K€ pour le remplacement de la centrale de traitement de l'air à Aquabaie, 50 K€ pour le remplacement des éclairages obsolètes au niveau des bassins par des LED et un montant réajusté à hauteur de **1,50 M€** pour l'**opération de réhabilitation du bassin sportif d'Aquabaie** décalée à 2023.
- **Goëlys** pour **141,1 K€** (+136,6 K€ / BP 2022) dont 104 K€ d'études dans le cadre des futurs travaux de réfection du site et 16 K€ d'investissements en lien avec le contrat de performance énergétique.
- **Ophéa** pour **122 K€** (+81,1 K€ / BP 2022) dont 52 K€ de remplacements de déchloramineurs, 40 K€ pour la rénovation du toboggan et 28 K€ en lien avec le contrat de performance énergétique.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

L'opération Aquabaie bénéficiera de financements d'ores et déjà actés auprès de l'Agence Nationale du Sport (450 K€), du Contrat de territoire (245 K€) et de la Région (249 K€). Un dossier va également est déposé au titre de la DSIL et auprès de l'Agence de l'eau (économie d'eau).

3) Golf de la Baie de Saint-Brieuc : 735,8 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **639,5 K€** (+19,5 K€ / BP 2022) dont 274 K€ de charges à caractère général en augmentation de (+7,03 %) par rapport au BP 2022, 336 K€ de charges de personnel (-2,18 % / 2022), de 18 K€ de charges financières (-4,3 % / 2022) et 1,5 K€ de charges de gestion courante (+25 % / 2022).

Les charges à caractère général s'élèvent à 274 K€ en augmentation de 7,03 % (+18 K€) par rapport au BP 2022 et comprennent :

- des **fournitures** pour **159,3 K€** (+22,6 K€/BP 2022) dont les fluides (30,9 K€), le carburant (16,5 K€), des fournitures de petits équipements et administratives (45 K€), des cartes golfy (11 K€) et des achats de fournitures Pro Shop mises en dépôt-vente (55 K€) ainsi que 0,75 K€ pour des travaux en régie. L'évolution est liée principalement aux fluides (+20 K€).
A noter que les achats de fournitures dans le cadre du contrat de dépôt-vente Pro Shop donnent lieu à des reversements de commissions.
- des **stocks de marchandises** pour **15 K€** (-5,7 / BP 2022)
- des **prestations et services** pour **85 K€** (stables / BP 2022)
- des **impôts et taxes** pour **14,5 K€** (+stable / BP 2022) intégrant la taxe foncière du club house du golf et de la CVAE.

Les **charges de personnels représentent 336 K€**, elles sont en diminution par rapport au BP 2022 (-7,5 K€). Cette évolution s'explique par le niveau important des dépenses en 2022 du fait d'une régularisation de charges et du départ d'un agent (indemnités).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **725,8 K€** (+3,27 % / BP 2022) dont 612 K€ (+9 K€ / BP2022) de prestations d'accès aux terrains et de location de voitures, 85 K€ (+13 K€) de commissions ProShop, 2,5 K€ de recettes avec la partenariat Ouest France, 2,8 K€ de recettes issues des panneaux photovoltaïques, et 11 K€ (+11 K€) de remboursement divers.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **91,8 K€** (-24 K€ / BP 2022) dont 35 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt et 16 K€ pour le remboursement de l'avance de l'agglomération.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **41 K€** (-25,2K€ / BP 2022) et correspondent à l'achat de matériel technique et informatique.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **5,5 K€** et correspondent à l'emprunt pour le financement de ces investissements sur 2023.

4) Pole Nautique Sud Goëlo : 848,8K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **707 K€** et sont en augmentation de 69,8 K€ par rapport au BP 2022 (+10,9 %).

Les **charges à caractère général s'élèvent à 196 K€** (+11,08 %/BP 2022) dont les principales dépenses sont :

- 41,9 K€ de fournitures et petits équipements servant principalement à l'entretien de la flotte de 120 bateaux, fournitures administratives et petites fournitures
- 13 K€ de fluides, 16,5 K€ de carburants
- 22 K€ de licence voiles
- 29,7K€ pour l'entretien, la maintenance et la location
- 21,8 K€ de frais juridiques et d'assurances
- 12,1 K€ de taxes foncières, taxes d'amodiation et SACEM
- 11,6 K€ d'honoraires et commissions et formation
- 7,8 K€ de frais de communication
- 5,4 K€ de frais téléphoniques
- 8,8 K€ de nettoyage de locaux
- 3,1K€ de cotisations
- 3 K€ de frais de réception et gardiennage pour l'organisation de régates

Les **charges de personnel qui atteignent 480 K€** (+7,87 % / BP 2022) représentent 68 % des dépenses de fonctionnement.

Les **recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre** s'élèvent à **381,8 K€** (+12,6 % / BP 2022).

Les stages, les activités et les licences proposés à tous les publics représentent 85 % des recettes hors subventions pour un montant de 325K€.

Les facturations des scolaires (une trentaine de classes par an) et des groupes sont estimées à 30 K€ et enfin, les mises à disposition de personnel au Comité Départemental de voile sont prévues pour 5 K€.

La dynamique des recettes est liée aux stages et activités (+21 K€) et aux remboursements liées aux charges de personnel (+18,5 K€).

La subvention versée par le budget principal est s'élève à 400 K€ (+30 K€/BP22), elle progresse de +8,9 % / BP 2022 mais elle est stable globalement si l'on cumule subvention versée en fonctionnement et en investissement (420 K€ / an).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **142 K€** (+5,04 % / BP 2022) dont 73 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 69 K€ (+4 K€ / BP 2022) dont principalement :

- 50 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux et matériels nautiques
- 13 K€ pour la remise à niveau du séchoir situé à St Quay portrieux
- 5 K€ pour le remplacement de l'alarme anti-intrusion à St Quay Portrieux

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **67 K€** (+3,5 K€/BP 2022) et intègre une subvention d'investissement du budget principal de 20 K€ (-30 K€/BP22) pour l'acquisition de matériels nautiques et un emprunt d'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 37 K€ dans l'attente de la reprise des résultats au BS 2023 ainsi que la reprise de bateau pour 10 K€.

5) Patinoire : 1,08 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **815,7 K€** soit +254,9 K€ / BP 2022. Sur ce montant, les dépenses de personnel représentent 536,7 K€ (+146,4 K€ / BP 2022) et sont ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022 et de la révision du régime indemnitaire. Les autres dépenses de fonctionnement progressent de +108,5 K€ pour atteindre 279 K€ en 2023. Les principales dépenses concernent les fluides pour 213,1 K€ (+107,1 K€ / BP 2022 liés au coût de l'électricité), des frais de maintenance et d'entretien pour 27 K€ (+0,3 K€ / BP 2022), des fournitures notamment pour des animations pour 12,7 K€ (+0,9 K€ / BP 2022), des prestations diverses dont des frais de gardiennage pour 4 K€ (-1,6 K€ / BP 2022), des frais de télécommunication et informatique pour 8,1 K€ (+1,8 K€ / BP 2022) et des redevances (SACEM,...) pour 4 K€ (stable / BP 2022).

La patinoire, de part son mode de fonctionnement, est particulièrement impactée par la crise énergétique au niveau de l'électricité. Cependant, cette progression reste contenue car elle bénéficie d'un tarif garanti pour le gaz jusque fin 2023. Pour finir, à noter que la patinoire fait l'objet comme les piscines d'un contrat de performance énergétique.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **182,5 K€** (+80 K€ / BP 2022). Après des recettes en baisse en raison de la crise sanitaire, elles sont réévaluées à la vue de la fréquentation du 1er semestre 2022 pour revenir à un niveau d'avant Covid.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **259,7 K€** (+244,9 K€ / BP 2022) dont 192,7 K€ pour le remplacement du groupe froid pour une mise en conformité par rapport à la réglementation et 55 K€ pour l'achat d'une surfaceuse d'occasion.

6) Hippodrome : 539 K€

Inauguré le 1^{er} mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **196 K€** (+4 K€ / BP 2022) et comprennent principalement 92 K€ de charges à caractère général (+16 K€ / BP 2022), 69 K€ de charges de

personnel (-9 K€ / BP 2022), 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-074-2022) et 25 K€ (-2 K€ / BP 2022) de remboursement des intérêts de l'emprunt réalisé suite à la réalisation de l'Espace Accueil, d'Information et de Restauration.

La progression des charges à caractère général résulte des fluides en raison de la crise énergétique et dans une moindre mesure des dépenses d'assurance. L'évolution des charges de personnel découle d'une actualisation du montant refacturé par le budget principal.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **362 K€** (+3 K€ / BP 2022) dont 75 K€ de loyer de la Société des Courses (stable / BP 2022), 15 K€ de prélèvement sur les paris (+3 K€ / BP 2022), 10 K€ de redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration (stable / BP 2022) et 2 K€ de locations de salles (stable / BP 2022).

La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal s'élève à 260 K€ (stable / BP 2022). En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que l'emprunt (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **343 K€** (-60 K€ / BP 2022) dont 135 K€ pour la couverture du hall des paris, 39 K€ pour l'installation d'une pompe à chaleur au restaurant, 34,2 K€ pour la reprise de la clôture située derrière le hall des paris et 25 K€ pour l'anneau de présentation (raccordement des eaux pluviales,...). Le remboursement du capital s'élève à 90 K€ (stable / BP 2022). Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **177 K€** (-59 K€ / BP 2022) et concernent la prévision d'emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

7) Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur : 190,2 K€



La salle couverte d'athlétisme a été inaugurée le mercredi 12 juin 2019.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **185,8 K€** (-3,6 K€ / BP 2022) dont 85,7 K€ (+1,1 K€ / BP 2022) de dépenses de personnel ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022 et de l'évolution des effectifs. Les autres dépenses s'élèvent à hauteur de 100,1 K€ (-4,7 K€ / BP 2022) et comprennent principalement les fluides pour 38,8 K€ (+3 K€ / BP 2022), les frais de nettoyage du site pour 28,7 K€ (-2,3 K€ / BP 2022), les frais de maintenance et réparation du site pour 24,6 K€ (-1 K€ / BP 2022) et des fournitures pour 6,2 K€ (-4 K€ / BP 2022).

La piste d'athlétisme est impactée par la crise énergétique au niveau de l'électricité. Cependant, cette progression reste contenue car elle bénéficie d'un tarif garanti pour le gaz jusque fin 2023.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **6 K€** (+3,5 K€ / BP 2022) et concernent des locations du site.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **4,4 K€** (-80,6 K€ / BP 2022) pour l'achat de matériels. Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

8) Sports Nature: 572 K€

Les dépenses de fonctionnement des sentiers de randonnées sont gérées par les communes à partir de 2023 avec un transfert de charges réalisé via la DAC des communes. L'agglomération garde les dépenses d'investissement.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **12 K€** (+0,1 K€ / BP 2022) dont principalement 11,5 K€ (+0,1 K€ / BP 2022) pour la station VTT (entretien, cotisation,...).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **560 K€** (+480 K€ / BP 2022) dont :

- 60 K€ pour les sentiers de randonnées avec 25 K€ pour le développement de la station rando, 25 K€ pour le développement du site des Chaos du Gouet et 10 K€ pour l'aménagement de passerelles.
- 500 K€ pour l'aménagement de la Côte des Halles à Ploec-L'Hermitage.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **15 K€** (-22,5 K€ / BP 2022) et concernent une subvention du CEREMA pour le développement des sentiers de randonnées.

9) Vélodrome – Piste de Roller : 15,3 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **12,2 K€** (+1,6 K€ / BP 2022) dont 8,8 K€ pour le site du Vélodrome (-1,1 K€ / BP 2022) et 3,4 K€ pour la piste de roller (+2,7 K€ / BP 2022). Ce montant correspond aux charges récurrentes d'entretien, de maintenance et de fournitures. L'évolution est principalement liée à la mise en place de contrats réglementaires pour la piste de roller.

Il n'y a pas de **recettes de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **3,1 K€** (-51,9 K€ / BP 2022) et concernent la réfection de l'anneau de la piste de roller pour 2,5 K€ et 3 home-trainers pour le vélodrome pour 0,6 K€.

10) Salles de Sport Camille Claudel et La Closerie et Boulodrome La Vaillante : 41,3 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **41,3 K€** (+3 K€ / BP 2022) dont :

- 31,6 K€ (+3 K€ / BP 2022) pour la salle de sport de la Closerie (20,2 K€ de fluides, 4 K€ de frais de nettoyage de la salle, 6,1 K€ d'entretien-maintenance-réparation,...). La progression des dépenses est liée aux fluides en raison de la crise énergétique.

- 9,1 K€ (stable / BP 2022) pour la salle de sport Camille Claudel (4,2 K€ de frais de nettoyage de la salle et 4,9 K€ d'indemnité d'utilisation)

- 0,6 K€ (stable / BP 2022) pour le boulodrome La Vaillante (fluides)

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **8 K€** (-0,3 K€ / BP 2022) et correspondent à la facturation du Lycée Hôtelier la Closerie pour l'utilisation de la salle de sport La Closerie.

Il n'y a pas de **dépenses et recettes d'investissement**.

H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MONTANT DEPENSES = 1,17 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,14 M€	INVESTISSEMENT = 0,03 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend accompagner le développement des secteurs économiques d'avenir en favorisant le développement des compétences locales et d'insertion (orientation 1.2) et entend garantir la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités (orientation 3.1).

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène une politique spécifique pour accompagner le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés et développe des actions pour favoriser l'emploi par l'insertion. La Politique Insertion Sociale et Professionnelle de SBAA s'inscrit dans la mise en œuvre de la Plate Forme Insertion Sociale et Professionnelle 2021-2023 (DB-312-2020). Il s'agit d'une compétence non obligatoire venant en complément des actions menées par l'Europe, l'État, la Région et le Département.

Cette politique de l'agglomération fixe 5 axes prioritaires :

- > Repérage – Accueil – Information – Accompagnement de premier niveau des publics (Point Accueil Emploi au sein de l'Espace Initiatives Emploi,...)
- > Lever les freins à l'emploi (mobilité, illettrisme,...)
- > En route vers l'emploi (mise en œuvre de la CIS-Clause d'insertion sociale dans les marchés publics,...)
- > Actions spécifiques de cohésion sociale (éradication de plantes invasives, Ateliers-chantiers participatifs,...)
- > Ingénierie de services à destination des partenaires

L'insertion sociale et professionnelle s'exerce également au sein de l'Espace Initiatives Emploi par l'hébergement de 5 structures intervenant toutes sur les champs de l'emploi et de l'insertion.



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,14 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1,14 M€ (+23,8 K€ / 2022)** dont 494,8 K€ de charges de personnel (+56,9 K€ / BP 2022) ajustées entre autre à la vue de l'exercice 2022 et de l'évolution des effectifs. En effet, l'appel à projet « cité de l'emploi » qui avait nécessité un coordinateur est terminé mais l'agglomération candidate en 2023 au dispositif « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée » et devrait assurer la gestion de 3 postes en charge d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE).

Les principales autres dépenses concernent :

- **265 K€** (+3 K€ / BP 2022) de **cotisations** dont la Mission Locale dédiée à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, le réseau SPEF (Bretagne structure pour l'emploi et la formation en Bretagne), le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), l'AVE (Alliance Ville Emploi),...
- **150 K€** (-10 K€ / BP 2022) de **subventions** destinées aux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi (Avant-premières, la Mission Locale, CIDF, la Cité des métiers,...).
- **69,5 K€** hors dépenses de personnel (nouveau BP 2023) dans le cadre du dispositif « **Territoires Zéro Chômeur Longue Durée** ». Par la délibération DB-143-2022, l'agglomération a déposé sa candidature à ce dispositif pour le territoire de Ploufragan/Saint-Brieuc. Cette expérimentation qui durera jusqu'en 2026 a pour objectif de permettre à des demandeurs d'emploi de longue durée volontaires pour travailler d'accéder à des emplois durables et adaptés sur le territoire. Pour cela, l'agglomération gèrera une équipe projet dont le but est d'identifier des demandeurs d'emploi longue durée et de les préparer et les accompagner pour dans un second temps intégrer une Entreprise à But d'Emploi où ils signeront un CDI. L'agglomération apportera une subvention de fonctionnement à l'EBE (32 K€ prévus pour 2023). Le financement sera partagé avec les communes de Ploufragan et Saint-Brieuc.
- **41,7 K€** hors dépenses de personnel (-93 K€ / BP 2022) dans le cadre de l'**appel à projet « Cité de l'Emploi »**. Par des moyens renforcés (100 K€ de subventions par an sur 2 ans) et la mobilisation des acteurs, les cités de l'emploi ont pour but d'améliorer le repérage et le raccrochage des demandeurs d'emplois des QPV (quartiers politique de la ville) aux dispositifs de droit commun. L'appel à projet « Cité de l'Emploi » s'est déroulé sur les exercices 2021-2022 pour un coût de 200 K€ (charges de personnel comprises) entièrement subventionné par l'État. Le montant inscrit au BP 2023 est le solde de l'action.
- **88,7 K€** (+2,9 K€ / BP 2022) de dépenses d'**entretien et de fonctionnement de l'Espace Initiative Emploi (EIE) et des ateliers du cœur** dont 38,9 K€ d'entretien-maintenance-nettoyage des locaux, 28,8 K€ de fluides, 12,6 K€ de fournitures dont des produits alimentaires dont une partie est refacturée aux locataires, 5,8 K€ de taxes foncières et 2,3 K€ de dépenses informatiques. L'évolution résulte de la hausse des fluides et des dépenses de maintenance/entretien qui est minorée par une baisse des dépenses de fournitures et des dépenses informatiques. La hausse de +7,8 K€ des fluides est liée à la crise énergétique mais reste contenue du fait que les tarifs du gaz sont bloqués jusqu'au 31/12/2023.
- **25,5 K€** (-5,5 K€ / BP 2022) d'**enveloppe pour diverses actions récurrentes** pour l'aide au développement et /ou aux études de soutien à la création des structures de l'IAE (Insertion par l'activité économique). En 2023, cela concerne entre autre la prestation de Déclik « gens de rue ville de Saint -brieuc » pour 3K€, l'économie sociale et solidaire pour 11 K€, le développement d'outils numériques dans le Pôle Accueil Emploi pour 2 K€, l'animation d'ateliers emploi pour 1,5 K€, le montage de chantiers participatifs,...

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **398 K€** (-16 K€ / BP 2022) et comprennent principalement:

- **178 K€** (+11 K€ / BP 2022) des **structures locataires de l'Espace Initiative Emploi et de l'atelier du cœur** dont 134 K€ de loyers (+2 K€ / BP 2022) et 44 K€ de charges refacturées pour l'Espace Initiative Emploi (+9 K€ / BP 2022). L'évolution des charges refacturées résulte principalement des fluides.
- **195 K€** (nouveau BP 2023) de subventions dans le cadre du dispositif « **Territoires Zéro Chômeur Longue Durée** » dont 157,2 K€ (dont 48 K€ au titre de l'année 2022) de l'Europe et de la Région et 30,3 K€ des communes de Saint-Brieuc et Ploufragan qui sont concernées par le dispositif.

A noter que le BP 2022 comprenait 200 K€ de subvention de l'État dans le cadre de l'appel à projet «Cité de l'Emploi».

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **32,2 K€** (+7 K€ /BP 2022) et comprennent principalement :

- **15 K€** (stable / BP 2022) pour des subventions d'**investissement de croissance** (aide aux structures de l'insertion par l'activité économique, pour l'amélioration des conditions de travail dans les ateliers, chantier d'insertion).
- **10,4 K€** (+9,2 K€ / BP 2022) d'achat de **matériel informatique** dont 3,1 K€ dans le cadre du dispositif « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée».
- **5,8 K€** (-2,7 K€ / BP 2022) de travaux à **l'Espace Initiative Emploi** pour la réfection de bureaux.
- **1 K€** (+0,5 K€ / BP 2022) d'achat de **meublier**.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

I. COHESION SOCIALE

MONTANT DEPENSES = 1,77 M€

FONCTIONNEMENT = 1,52 M€

INVESTISSEMENT = 0,25 M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Depuis 2007, l'Agglomération s'est dotée d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

CISPD : 212,9 K€

Le CISPD est composé de trois collèges :

- Un collège d'élus désignés par le Président du CISPD.
- Un collège des représentants de l'Etat (Préfet, Procureur, Police, Gendarmerie, Justice, Education nationale, Conseil général...).
- Un collège de socio-professionnels (associations de prévention, associations jeunesse, bailleurs sociaux, transport...), confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le Président du CISPD.

Les thématiques des actions menées par le CISPD validées lors du comité de pilotage du 1^{er} mars 2017 (DB-131-2017) sont :

- Le bien vivre ensemble sur l'espace public
- La prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- La prévention à l'égard des jeunes de 18-25 ans particulièrement exposés aux risques de délinquance
- La réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice
- La lutte contre la radicalisation

212,9 K€ seront consacrés au **CISPD** en 2023 dont 212,9 K€ en fonctionnement soit + 40,3 K€/2022 dont, les évolutions concernent principalement l'élaboration du prochain contrat de ville :

- **65 K€** en subventions pour **soutenir les associations** qui portent les actions sur ces différents sujets sur notre territoire,
- **5 K€** pour la réalisation d'actions sur le thème de la prévention des jeunes ou de la prévention des violences faites aux femmes qui s'inscrit dans la démarche de renouvellement stratégique pour la période 2022-2024 et de la volonté de concrétiser et valoriser les partenariats créés depuis septembre 2019,
- **30 K€ (nouveau 2023)** de prestation d'accompagnement pour élaborer le prochain contrat de ville, qui devra être opérationnel dès 2024,
- **6,5 K€** de cotisation pour l'adhésion à Réso'Villes, centre de ressources Politique de la Ville pour le grand ouest,
- **75,3 K€ (+5,4 K€/2022) de charges de personnel,**
- **19,3 K€** pour un financement partiel du poste d'**assistance sociale du commissariat** (DB-10-2018) CONSEIL AGGLO DU 15 Février 2018 ,
- **10 K€** de participation au poste de **coordonnatrice des activités de l'association PSP** (cofinancé par l'État et la CAF),
- **1,5 K€** de frais de réception pour les journées partenariales dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de ville ;

- **0,3 K€** de fournitures administratives pour l'animation des réunions de groupes de travail.

En recettes, les **subvention de fonctionnement** sont prévues à hauteur de **22 K€** pour le financement d'une action de formation des professionnels à l'animation de l'exposition 13-18 Questions de Justice (2 K€) et pour l'évaluation élaboration du Contrat de Ville (10 K€ de l'État, 10 K€ de participation des communes : Ploufragan et Saint-Brieuc).

Il n'y a pas d'inscription budgétaire en section d'investissement.

ACTION SOCIALE : 1,05 M€

Par délibération lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-397-2018), Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action Sociale : « les services de maintien à domicile (aide à domicile, soins à domicile, portage des repas, assistance administrative, homme toutes mains, téléalarme) pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale, ou toute autre personne en faisant la demande, à l'ensemble du territoire de l'agglomération ». Cette compétence sur les 32 communes est confiée par l'agglomération au Centre Intercommunal d'Action Sociale au 1er janvier 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1,05 M€** et correspondent :

- au versement d'une subvention au CIAS pour **1 M€** dans le cadre de l'attractivité des métiers à domicile, décidée en conférence des maires à compter de 2020. Cette subvention devra couvrir le besoin de financement déjà existant et les évolutions que devra mettre en œuvre le service afin de rendre plus attractif le métier d'aide à domicile et répondre aux besoins croissants de la population.
- À la prise en charge des frais de structures du nouveau siège du CIAS pour **55,8 K€** (fluides, entretien de bâtiments, fournitures, ...).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **193,6 K€** et correspondent au remboursement des charges du siège du CIAS (52,6 K€) et au loyer (141 K€) pour les bâtiments du CIAS de Trégueux, de l'antenne littorale de Binic Etables sur mer et de l'antenne Sud de Saint Brandan.

Il n'y a pas de dépenses d'investissement en 2023.



• **Le contrat Local de Santé : 472,1 K€ (+ 283,1 K€/2022)**

Par délibération du conseil d'agglomération du 26 septembre 2019 (DB-190-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de s'investir et de développer son engagement autour des questions de santé et d'accès aux soins en autorisant la signature du Contrat Local de Santé (CLS) et en validant le recrutement d'un chargé d'animation du CLS pour une période de 3 ans renouvelable.

Le Contrat local de santé (CLS) participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet d'articuler les objectifs du projet porté par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et les besoins repérés sur le territoire pour mettre en œuvre des actions au plus près de la population.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2019 (DB 191-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté la prise de la compétence facultative santé.

Cette compétence comprend :

- L'animation et la coordination du contrat local de santé
- L'ingénierie, l'accompagnement technique et la mise en œuvre de projets facilitant l'accès aux soins et l'accès aux professionnels de santé
- Le soutien financier sous forme de fonds de concours ou subvention pour favoriser l'accès aux soins.

Par délibération du 08 Décembre, SBAA valide son Projet Territorial de Santé.

La volonté est de conforter, renforcer et développer l'intervention de SBAA, déjà engagée dans le cadre du CLS depuis 2019.

4 axes sont proposés :

- la prévention : la mortalité évitable, la santé mentale, le public jeunes , les personnes fragiles ...
- la perte d'autonomie : le maintien à domicile, la prévention, le logement ...
- l'accès aux soins : les locaux adaptés, les futurs professionnels, les dispositifs de coordination ...
- l'animation : les instances SBAA, le partenariat, l'approche transversale de la santé ...

A cet effet, **222,1 K€** (+ 102,1 K€/2022 correspondant aux charges de personnel à partir de 2023) ont été prévus au budget primitif 2023 en **section de fonctionnement** dont **30 K€** pour une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage de centre de santé et **30 K€** pour des actions (Sport adapté 25 K€ et création d'une maquette d'exercice mixte 5 K€), **60 K€** pour le projet intercommunal de santé (PIS) à travers des actions favorisant l'installation des futurs médecins sur le territoire (Accueil des internes 10 K€, Action Santé 80 K€, action de prévention 10 K€). Les charges de personnel prises en charge sur cette politique à partir de 2023 s'élèvent à **102,1 K€**.

Par délibération du 7 février 2019 (DB 9-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a également validé un dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes (aide à l'acquisition ou aux travaux, aide à la première installation). **250 K€ (+ 160 K€/2022) de subventions d'équipement sont prévus en section d'investissement** dont 50 K€ d'aide à la première installation (projet en cours sur Saint-Brieuc avec une enveloppe supplémentaire) et 200 K€ d'aide aux travaux (projets en cours sur les communes : Languieux pour 3 médecins, Saint-Brieuc pour 3 médecins et une dotation d'opportunité).

• La convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse l'Allocations Familiales des Côtes d'Armor

Par délibération du 29 novembre 2018, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de lancer une démarche partenariale avec la Caisse l'Allocations Familiales des Côtes d'Armor ayant pour objectif de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'habitat, l'insertion et la vie locale.

C'est un cadre politique sur lequel se rattachent des financements et qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires d'un territoire et définit des priorités et des moyens via un plan d'actions.

Par délibération du 11 juillet 2019 (DB 173-2019), Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé la convention territoriale globale 2019-2023 et le plan d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés.

L'année 2023 marquera la fin de la CTG en cours et verra la définition puis l'adoption d'une nouvelle CTG couvrant la période 2024-2028,

Programme d'actions de la CTG :

Petite enfance :

- Action 1 : mettre en place un Guichet unique « Espace Info Petite Enfance »
- Action 2 : Créer des places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) en EAJE, complétées par un Relais séniors de garde à domicile en atypie d'horaires

Insertion professionnelle :

- Action 1 : animer un réseau territorial des partenaires de l'insertion et l'emploi
- Action 2 : Développer les actions renforçant l'insertion des jeunes (13-30 ans)
- Action 3 : Développer les actions renforçant l'insertion des femmes

Habitat/logement :

- Action 1 : Expérimenter des formes d'habitat alternatif pour favoriser l'accès au logement
- Action 2 : Renforcer et développer les actions de l'Espace Info Habitat
- Action 3 : Agir pour l'amélioration du logement et lutter contre l'habitat indigne, dans un cadre partenarial
- Action 4 : Accompagner la sédentarisation des gens du voyage par de l'habitat adapté
- Action 5 : Mettre en œuvre l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant

Pour le suivi-animation de la convention, un comité de pilotage a été mis en place au cours de l'année 2020 (délibération 174-2020).

Par ailleurs, un avenant à la convention a été adopté le 17 décembre 2020 (délibération 313-2020).

Cet avenant avait pour objectif de répondre aux exigences de la circulaire CNAF du 16 janvier 2020 prévoyant une réforme des modalités d'accompagnement financier de la CAF en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le CEJ de SBAA arrivant à terme au 31 décembre 2020, les collectivités concernées (communes, Syndicat de l'Orge et SBAA) ont adopté l'avenant à la CTG, se traduisant par la mise en œuvre du nouveau dispositif financier appelé « Bonus territoire ».

Depuis 2020, la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale a appelé des dépenses de personnel relatives à un poste de chargée de mission. Celui-ci est subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 22,4 K€ annuels dans le cadre de « Bonus Territoire ». En 2023 une subvention de l'ANRU de 4,8 K€ serait également versée dans le cadre du PIA Jeunesse pour la valorisation du temps de travail de la chargée de coopération pour l'Appel à projets « Habitat Alternatif : jeunes et/ou seniors ».

L'année 2023 marquera la fin de la CTG en cours et verra la définition puis l'adoption d'une nouvelle CTG couvrant la période 2024-2028. De plus, deux projets sont programmés en 2023 :

- La mise en place d'une «**Garderie Ephémère** »
- l'appel à projets « **Habitat alternatif : jeunes ou seniors** »,



Les dépenses de fonctionnement de la Convention Territoriale Globale s'élèvent à **35,4 K€** (+ 31,4 K€/2022) et comprennent :

- **11,4 K€** pour le recours à un prestataire pour le projet de « **Garderie Ephémère** » ,
- **20 K€** pour le reversement de subvention de la CAF aux lauréats de l'appel à projets « **habitat alternatif** »,
- **4 K€ de frais de réception et déplacement** relatifs à l'organisation de forums et/ou séminaire et temps de travail collaboratifs.

Les recettes de fonctionnement de la Convention Territoriale Globale s'élèvent à **41,2 K€** (+ **17,2 K€/2022**) et correspondent à 3,4 K€ de subvention de la CAF pour le projet de « Garderie Ephémère », 5,6 K€ de subvention FSE pour le projet de « Garderie Ephémère », 22,4 K€ de prestation de la CAF pour le poste de chargé mission coordination CTG et 4,8 K€ de subvention de l'ANRU dans le cadre du PIA Jeunesse pour le poste de chargé mission coordination.

J. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

MONTANT DEPENSES = 2,26 M€

FONCTIONNEMENT = 2,23 M€

INVESTISSEMENT = 0,03 M€

La **politique petite enfance** repose en premier lieu sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels compétence exercée par l'ensemble des EPCI préexistants à la fusion.

La politique Petite Enfance concerne également l'accueil collectif avec la gestion par les pôles de proximité de deux équipements considérés comme « Halte Garderie » : « La Farandole » à Quintin et « Potes & Potiron » à Binic - Etables-sur-Mer.

Enfin, la **politique enfance jeunesse** se traduit également par l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le pôle de proximité situé à Quintin.



La Politique Petite Enfance : 24,4 K€ (+ 14,1 K€/2022)

La stratégie en matière d'organisation et de réponses apportées pour ce qui relève de l'accueil et de services pour la Petite Enfance a été déterminée dans le SIOPE (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) adopté en juillet 2019 pour la période 2020-2023 (DB-175-2019). Le SIOPE, document de diagnostic et d'orientation, a vocation à donner les grandes lignes en matière de développement et de réflexion « petite enfance » pour la période 2020-2023. Il s'intègre dans le cadre du schéma territorial des services aux familles et poursuit les objectifs fixés par la CNAF et la cour des comptes. C'est un outil référence pour les organismes comme la CAF et le Conseil Départemental qui accompagnent les porteurs de projets.

Une délibération du 22 avril 2021 (DB-059-2021) précise les besoins du territoire concernant le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

En 2023, une étude va être lancée pour le renouvellement du SIOPE 2024-2027.

Les Rencontres Territoriales de la Petite Enfance 4,5 K€

Les rencontres territoriales de la Petite Enfance sont organisées par SBAA à destination des professionnels de la Petite Enfance et également des parents. Elles se poursuivent en 2023 avec une inscription budgétaire totale de **4,5 K€** (prestataires et frais de réception).

Cette action fait l'objet d'une subvention versée par la CAF, d'environ 30 % du montant total des dépenses engagées.

Le groupe d'analyse de la pratique à destination des professionnels du Relais Petite Enfance 2,5 K€

Depuis plusieurs années, les animatrices sont accompagnées dans leur pratique par un intervenant extérieur, psychologue. Cela leur permet une mise à distance et un échange entre pairs sur des situations pour lesquelles elles interviennent en tant que médiateur. Ces séances favorisent la collaboration et la solidarité d'équipe entre secteurs différents

Depuis près de 10 ans, ces séances étaient animées par le même professionnel. En 2023, il a semblé nécessaire de changer de praticien afin d'avoir un regard neuf et ne pas s'enfermer dans une routine.

Coût de la prestation **2,5 K€**.

Le Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance (SIOPE) 15 K€

Une étude va être lancée pour le renouvellement du SIOPE 2024-2027 :

- Enquête qualitative auprès d'un panel de familles
- Enquête quantitative
- Définition des enjeux pour le territoire

Pour financer cette étude, le service interpellera également la CAF pour obtenir une subvention.

Les 10 ans du Relais Parents Assistants Maternels 2 K€

L'agglomération a pris la compétence des Relais Parents Assistants Maternels en janvier 2013. De la fusion des relais existants gérés par des SIVOM ou SIVU, est né le Relais de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Pourvu de 4 antennes à sa création (Saint-Brieuc, Plérin, Plédran, Yffiniac), il s'enrichit en 2017 de 3 antennes avec l'arrivée des Relais du Sud Goélo, de Quintin Communauté et de Puissance 4.

En 2023, le Relais Petite Enfance fêtera ses 10 ans et il est important d'organiser autour de cette date anniversaire un moment fort et convivial afin de mettre un coup de projecteur sur le service et de renforcer les liens entre professionnels de la Petite Enfance. Une enveloppe de **2 K€** est demandée pour l'organisation de cet évènement. Une subvention de la CAF sera demandée pour une participation financière estimée à 600 €,

Des frais de réception 400 €

Des frais de réception à hauteur de 400 € sont prévus pour les Rencontres Territoriales Petite Enfance et les 10 ans du Relais.

Des recettes sont prévues à hauteur de **28,8 K€** au titre de la coordination parentalité, coordination Petite Enfance et de l'ingénierie SIOPE : 26 817 € et Des recettes seront sollicitées par le service auprès du fonds d'action sociale CAF 22 : 1 983 € pour les actions mises en place : les Rencontres Territoriales Petite Enfance, Les 10 ans du Relais.

Les relais Parents/Assistants maternels (RPAM) : 897,4 K€

Les relais Parents Assistants Maternels sont autorisés à fonctionner dans le cadre d'un agrément délivré par le conseil d'administration de la CAF pour une durée de 4 ans. Cet agrément se

matérialise par une convention entre l'Agglomération et la CAF qui permet le versement de la prestation de service. Un Contrat de Projet RPAM 2018-2021 a été adopté au conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 (DB-362-2017). Le Contrat de Projet RPAM 2018-2021 établit un diagnostic, des objectifs, un budget et un financement de la CAF.

Le prévisionnel 2023 des prestations CAF versées au titre du fonctionnement du RPE intègre:

- La Prestation de service Relais Parents assistants maternels dont le bonus versé pour mission supplémentaire «accompagner la formation continue des assistants maternels»
- Le Bonus territoire RPE : avenant à la CTG (Convention Territoriale Globale) du 31 décembre 2020, nouveau dispositif financier « Bonus Territoire » .

Le Relais Petite Enfance de Saint-Brieuc Armor Agglomération est organisé en 7 antennes depuis Janvier 2017, afin d'accompagner et d'offrir un cadre d'échange et de professionnalisation auprès des acteurs privés de l'accueil individuel, d'informer et d'accompagner les familles concernant la recherche d'un mode d'accueil et d'observer les conditions locales d'accueil du jeune enfant. Agréé par la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor, il est financé à 48 %, en intégrant les charges de personnel et fait l'objet d'un conventionnement d'objectifs et de moyens renouvelé tous les 4 ans.

Le partenariat avec les communes, par la mise à disposition gracieuse des locaux, permet un service au plus près des usagers.

Le contrat de projet avec la CAF sera renouvelé en 2023 pour la période 2024/2027.

Un **budget global de 897,4 K€ (+ 224,6 K€/BP 2022)** est consacré aux relais Parents Assistants Maternels dont les principales dépenses sont :

- **847,3 K€** de frais de personnel **(+235,7 K€/BP 2022)**,
- **50,1 K€ (- 4,9 K€/BP 2022)** de frais de fonctionnement du relais portant sur 29,1 K€ de prestations pour les ateliers d'éveil (fréquentation environ 20 000 personnes/an), 8,6 K€ de fournitures de petit équipement pour l'achat et le renouvellement de petit matériel éducatif pour les 7 antennes, 1,6 K€ pour l'achat de livres et disques, 5,3 K€ de maintenance informatique et frais de télécommunications, 4,5 K€ d'impression de documents aux usagers et lettres et planning d'activité et 1 K€ de frais divers.

Les recettes de fonctionnement perçues de la CAF sont estimées à **385,4 K€ (+ 107,9 K€)** pour la Prestation de service Relais Parents assistants maternels dont le bonus versé pour mission supplémentaire «accompagner la formation continue des assistants maternels» ainsi que le Bonus territoire RPE.

Haltes-Garderies / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 727,5 K€

Outre le soutien de la CAF via le « Bonus territoire », les haltes-garderies et l'ALSH bénéficient dans le cadre d'une convention avec la CAF d'un financement "Prestation de Service" qui est une prise en charge tarifée d'une partie des coûts de fonctionnement des établissements. Les objectifs de ce financement de la CAF sont la mixité sociale, la réponse aux besoins des familles, le développement du multi-accueil et l'amélioration du taux d'occupation des structures d'accueil.

Multi accueil "La Farandole": 320,9 K€

La Farandole, située sur la commune de Quintin, accueille les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus, de façon occasionnelle, régulière ou urgente. L'équipement a une capacité d'accueil de 15 enfants et est ouvert le lundi de 13h à 18h et du mardi au vendredi de 8h à 18h. Il est animé par deux éducateurs de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et un agent petite enfance.

La Farandole fonctionne sur un mode halte garderie et remplit plusieurs missions :

- - libérer les familles pour des rendez-vous ou des démarches de retour à l'emploi,
- - rompre l'isolement des parents et des enfants gardés chez eux,
- - préparation à la scolarisation,
- - soutien à la parentalité,
- - intervenant dans le cadre d'un accompagnement social organisé par la PMI et les services sociaux du conseil départemental,
- - moyen de garde permanent pour les parents qui ont un besoin inférieur à 20h/semaine et qui ne trouvent pas de place chez les assistantes maternelles car elles veulent des plein temps.

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **308,7 K€** (-20,1 K€/ BP2022 hors RH) dont 247,1 K€ (-19,3 K€/BP22) de dépenses de personnel. Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 61,6 K€ (+ 2,2 K€/BP 2022). Les plus significatives sont les fluides pour 21 K€, les frais de maintenance/entretien du site pour 12,2 K€ (-3,8 K€ / BP2022), les fournitures pour 10,2 K€ (-5,5 K€) et la livraison de repas pour 12 K€ (inchangé/2022). Le marché concernant la restauration est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs risquent d'augmenter au vu de la loi EGALIM.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **150 K€** dont :

- 121 K€ de la CAF et la MSA dans le cadre de la Prestation de Service et du « Bonus territoire » (CTG)
- 29 K€ de tarification des usagers

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **12,2 K€** dont la mise en place de 2 bancs en béton faisant office de dispositif anti-intrusion (2,1K€), le remplacement de la structure motrice de 10 ans (cabane toboggan intérieur 6,2 K€) et 3 tables pique-nique pour enfants en bois adaptés (1 K€) et l'acquisition d'une pergola à installer au-dessus du bac à sable pour protéger les enfants du soleil 2,9 K€.

Halte-garderie "Potes & Potiron" : 266 K€

La halte-garderie propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans qui est soit :

- un accueil occasionnel proposé aux familles qui peuvent réserver d'une semaine sur l'autre ou le jour même (imprévu, rendez-vous...)
- un accueil régulier qui implique la signature d'un contrat où les familles s'engagent sur un ou plusieurs mois

Depuis septembre 2014, la durée d'ouverture au public est de 35,5 heures avec une fermeture annuelle d'environ 4 semaines (3 semaines l'été et 1 semaine à Noël).

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **244,1 K€** (- 16,8 K€ /BP2022 hors RH) dont 212,9K€ de dépenses de personnel (- 18,5 K€/BP 2022). Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 31,2 K€ (+1,7 / BP 2022). Les plus significatives sont les fluides pour

7,5 K€, les frais de maintenance/entretien du site pour 5,2 K€, les fournitures et petits équipements pour 6,2 K€ ainsi que la mise en place d'une livraison de repas pour 6,5 K€ et des animations pour 3,7 K€. Le marché concernant la restauration est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs risquent d'augmenter au vu de la loi EGALIM.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **88,3 K€** (stables/2022) dont :

- 18 K€ de tarification des usagers,
- 50 K€ de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service. Ce financement impose une fréquentation approchant les 70% ainsi que le respect d'un coût horaire maximal ;
- 20 K€ de la CAF dans le cadre du « Bonus Territoire » (ancien Contrat Enfance Jeunesse CEJ).

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **21,9 K€ (-288,6 K€/2022)** dont l'extension de la halte garderie Potes et Potiron (300 K€ au PPI) 17,7 K€ selon le dernier Calendrier, l'achat de mobilier (3 tabourets à roulettes pour les agents et 2 ventilateurs pour l'été) 1 K€ et l'acquisition d'une pergola au-dessus-du bac à sable pour protéger les enfants du soleil 2,9 K€.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : 140,6 K€

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris l'ensemble des compétences des 4 EPCI fusionnés dont les ALSH des enfants de 3 à 11 ans et les activités en faveur des adolescents jusque 16 ans de Quintin Communauté. Dans le cadre de l'harmonisation des compétences au 1^{er} janvier 2019, la compétence ALSH a été restituée aux dix communes de l'ex Quintin Communauté. En parallèle, Saint-Brieuc Armor Agglomération a créé un service commun qui a pour mission « l'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 11 ans et des activités en faveur des adolescents jusque 16 ans » (DB 317-2018). Dans un premier temps, cette expérimentation est limitée aux communes proches de Quintin.

L'organisation des activités est confiée à la MJC du Pays de Quintin via une convention d'objectifs de 2 ans renouvelable signée par les 11 communes membres du service commun de l'agglomération (DB-318-2018).

L'ALSH, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin est destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. L'objectif est de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant des règles de vie préétablies.

Pendant les vacances, les enfants évoluent autour d'un thème en relation avec l'actualité et les intentions pédagogiques du centre. Dans un contexte de détente, les enfants appréhendent des sujets variés et développent leur création et leur imagination. Chaque semaine est programmée une sortie pédagogique à la journée, et à chaque fin de séjour, un temps fort pour valoriser les travaux et applications des enfants.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **140,6 K€ (-30,4 K€ / BP 2022)** dont 140 K€ de subvention de fonctionnement à la MJC du Pays de Quintin dans le cadre de convention (- 30 K€/BP2022). La baisse de la subvention est liée à réaffectation de la subvention « Bonus territoire » de la CAF (voir ci-dessous).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **160 K€ (-35 K€)** dont 160 K€ de participation des communes membres du service commun de Saint-Brieuc Armor Agglomération. La subvention relative au Bonus Territoire (anciennement Contrat Enfance Jeunesse) est désormais versée directement à la MJC de Quintin et correspond à la baisse de recettes de 35 K€, la subvention versée par SBAA à la MJC est par conséquent diminuée dans les mêmes proportions.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée lors de la réunion du 2 mai 2019 sur l'évaluation des charges liées au service commun ALSH afin de restituer aux communes les moyens qui étaient consacrés au financement de ce service par l'Agglomération jusqu'au 31 décembre 2018 (augmentation des DAC des communes concernées).

4- PIA Jeunesse : 616 K€ (- 0,424 K€/BP 2022)

Dans le cadre du PIA Jeunesse, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est identifiée comme porteuse de projet et agit donc comme intermédiaire entre l'ANRU (opérateur national) et les maîtres d'ouvrages (partenaires locaux portant les actions). Une part de budget est donc destinée à la perception de la subvention de l'ANRU (article 7488) et à la redistribution aux maîtres d'ouvrages de la part qui leur revient (article 7489). Le montant est calculé sur la base du prévisionnel fourni par les maîtres d'ouvrage chaque année en fonction de l'état d'avancement de leur projet.

Les recettes liées aux subventions de l'ANRU revenant à l'agglomération sont prévues sur des lignes de crédit différentes. Ainsi, 69,7 K€ sont prévus (en 74718) pour la part correspondant aux actions menées directement par la DPST (appli mobile, bourses jeunes Zéphyr, évaluation, coordination). Pour les actions « Noctub », « Etude des mobilités », « Stations de vélos électriques », « Totem de l'innovation », « Insertion des étudiants » et « Logement intergénérationnel », les recettes seront engagées par les services DAD (Direction Aménagement et Déplacement), DDE (Direction du Développement Economique) et DHCV (Direction Habitat et Cadre de Vie) sans transiter par la DPST (Direction Prospective).

En 2023, le PIA Jeunesse représente **616 K€ (- 396 K€) en dépenses de fonctionnement** (pour les projets portés par la DPST) qui se déclinent comme suit :

- **616 K€** de reversement des aides PIA jeunesse aux partenaires porteurs de projets. Les projets sont portés par des communes (Saint-Brieuc, Hillion, ...) et des associations (MJC du plateau, Beauvallon, Le Cercle,..).

En 2023, le PIA Jeunesse représente **572 K€ (- 498 K€) en recettes de fonctionnement**, dont 502,3 K€ par l'ANRU au titre du PIA jeunesse à reverser aux partenaires et 69,7 K€ pour les actions portées par la Direction Prospective Action 12 Appli mobile (50%), Action 19 Evaluation JEUDEV (50%) et Action 18 Coordination et Communication (31,80%).

La subvention 2023 de l'ANRU portera sur les dépenses réalisées sur la période de l'acompte 5 (01/11/2021 au 28/02/2022) et sur le solde du PIA (01/03/2022 au 31/12/2022).

Il n'y a pas de dépenses d'investissement pour 2023 (- 30 K€/2022).

Il n'y a pas de recettes d'investissement pour 2023 (-23,6 K€/2022).

K. ENVIRONNEMENT

MONTANT DEPENSES = 110,65 M€	
FONCTIONNEMENT = 51,73 M€	INVESTISSEMENT = 58,92 M€

110,65 M€ seront consacrés à l'environnement dont **65,9 M€** sur les budgets annexes eau, assainissement collectif et non collectif et **3,5 M€** pour les eaux pluviales (Budget Principal) et **36,5 M€** pour le budget annexe collecte et traitement des déchets.

1) EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES : 69,4 M€

En application de l'article L5211-41-3 du CHCT et de l'article 35 de la loi Notre, les compétences Eau, Assainissement et Eaux Pluviales ont été confiées au 01 janvier 2019, pour l'intégralité de son territoire, à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le nombre de communes gérées par la collectivité pour ces compétences est ainsi passé de 13 à 32, avec un élargissement du territoire historique de la régie, intégrant Ploec-L'Hermitage et Saint-Carreuc.

De nouvelles délégations de service public vont débuter en 2023 sur les parties Nord (Sud Goëlo), Sud et Est.

Lors du Conseil d'Agglomération du 22 septembre 2022, BAIE D'ARMOR EAUX a été retenue comme délégataire du secteur Nord pendant 5 ans pour assurer le service public de production et de distribution d'eau potable ainsi que le service public de l'assainissement collectif pour les communes de Binic – Etables sur Mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portieux et Tréveneuc.

La société SAUR SAS a été retenue comme délégataire sur les secteurs Sud et Est (DSP Est : Languieux, Tregueux, Hillion, Yffiniac, Pledran – DSP Sud : Le Bodéo, La Harmoye, le Vieux-Bourg, Saint-Bihy, Lanfains, Le Foël, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Quintin, Saint-Brandan et Saint-Gildas.

La politique d'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire s'achève en 2023.

En 2021, une restructuration de l'organisation de l'eau et l'assainissement, a abouti à la séparation en deux entités, d'une part la régie et d'autre part l'autorité organisatrice.

L'exercice 2023 constituera par ailleurs la cinquième année d'existence du budget annexe SPANC créé le 1^{er} janvier 2019, et dont l'activité se partage entre gestion en régie et prestation de service.

Eaux Pluviales

3,5 M€ seront consacrés aux **eaux pluviales**

Cette enveloppe comprend 476 K€ de dépenses de fonctionnement et 3 M€ (-0,13 M€/BP2022) de dépenses d'investissement.

L'analyse des budgets eau, assainissement collectif et SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif) est détaillée dans la partie II du rapport réservée à la présentation par budget. Une synthèse reprenant les grandes masses par budget est proposée ci-dessous.

Budget annexe de l'Eau :

36 M€ (-3,1 M€ / BP 2022) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'eau** dont 12,8 M€ en exploitation et 23,2 M€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** sur le budget EAU s'élèvent à 12,8 M€ (+2,1M€ /BP 2022).
Les dépenses d'exploitation, hors frais de personnel, connaissent une augmentation de 31%, liée en premier lieu à la hausse du cout de l'électricité (+1M€) et en second lieu aux produits de traitement (+ K€)
Les charges de personnels progressent de 9 %.
- Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à 19,8 M€ (+1,6 M€ /BP 2022)
- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 23,2 M€ (-5,2 M€/BP 2022).
Au cours de l'exercice 2022, il est prévu 21 M€ de travaux.
- **Les recettes d'investissement**
Elles s'élèvent à 16,2 M€ (-5 M€/BP 2022) et correspondent à l'emprunt prévisionnel pour financer les investissements (15,2 M€) et aux subventions d'investissements (1M€).

Budget annexe de l'Assainissement :

29,6 M€ (+1,2 M€/2022) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'Assainissement** dont 8,1 M€ en exploitation et 21,5 M€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** sur le budget ASSAINISSEMENT s'élèvent à 8,1 M€ (+1 M€/BP 2022).
Les dépenses d'exploitation sont en augmentation de 14 %. Si on exclut les dépenses imprévues et les frais financiers (dette), les charges d'exploitation progressent de 53 %, principalement en raison de la hausse du coût de l'électricité (+ 600 K€).
- Les **recettes d'exploitation** sur le budget ASSAINISSEMENT s'élèvent à 16,1 M€ (+0,3 M€/BP 2022)
- Les **dépenses d'investissement**
Elles s'élèvent à 21,5 M€ (+0,2 M€ /BP 2022).
Les dépenses d'équipement s'établissent à 17,2 M€ (+0,1 M€/BP 2022).
- Les **recettes d'investissement**
Elles s'élèvent à 13,6 M€ (+1 M€ /BP 2022).
Pour financer les investissements, le niveau d'emprunt à mobiliser s'établit à 12,9 M€.

Le SPANC (Service public d'Assainissement non Collectif) :

306 K€ (-1,5 K€/2022) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe du SPANC** dont 300 K€ en exploitation et 6 K€ en investissement.

- Les **dépenses d'exploitation** passeront du BP 2022 au BP 2023 de 295 K€ à 300 K€, soit une évolution de 1,7 % environ.
Les frais de personnels sont en augmentation de 5 % par rapport au BP 2022.
- Les **recettes d'exploitation** représentent **305K€** et sont en augmentation de 1 K€ soit une diminution de 0,3 % par rapport au BP 2022.

2) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES - AMENAGEMENT DES EAUX – RESERVE NATURELLE DE LA BAIE : 2,49 M€

Actions environnementales : 113,5 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **106,1 K€** (-24,4 K€/ BP 2022) dont 92,2 K€ (-15,9 K€/BP 2022) de charges de personnel. Les autres dépenses s'élèvent à **13,9 K€** (-8,5 K€ / BP 2022) et correspondent à l'entretien de terrain 6,3 K€, à la cotisation à l'Observatoire Environnement Bretagne 0,2 K€, à l'assistance technique à maîtrise d'oeuvre pour la forêt du Sud Goëlo 1,5 K€ et à diverses dépenses 5,5 K€.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **37,6 K€** (-12,4 K€ / BP 2022) et correspondent à la subvention Natura 2000 pour l'animation des sites 35 K€ et à la recette de la forêt du Sud Goëlo suite aux travaux de coupe 2023 : 2,6 K€.

7,4 K€ soit + 7,7 K€ / 2022 seront consacrés aux **investissements** dont des travaux de signalétique 2,5 K€ ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau 4,9 K€.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

Aménagement des eaux : 2,24 M€

1,96 M€ (+0,27 M€ / BP 2022) seront consacrés en **fonctionnement** à l'aménagement des eaux. Les charges de personnel s'élèvent à 390,6 K€ (+ 71,2 K€ / BP 2022). Les autres charges de fonctionnement sont évaluées à 1,567 K€ et comprennent :

- **791 K€** (+137 K€ / BP 2022) de dépenses dans le cadre de la compétence **GEMAPI** (hors **charges de personnel estimées à 390,6 K€** soit + 71,2 K€/BP 2022) dont **400 K€ d'entretien de sites** : travaux d'aménagement sur les rivières et zones humides en lien avec le PLAV (Plan de Lutte contre les Algues Vertes) pour 40 K€ et des travaux GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) sur Robien, Emmaüs..., l'entretien des barrages écrêteurs de crues pour 360 K€. Par ailleurs, **335 K€ d'études** (+165 K€/2022) comprenant des études sur les rivières (étude diagnostic de territoire, études hydrauliques avec propositions d'aménagement), inondations, barrages écrêteurs de crue étude structure, une étude sur le recul du trait de côte (recensement des zones à risque) et une étude de modélisation d'hydrologie (pluie/débit). Enfin, **56 K€** sont prévus pour des travaux en régie, des frais d'avocat et de prestations Météo France et la cotisation à France Dignes,
- **450 K€** (+ 25 k€/ BP 2022) pour la **collecte et le traitement des algues vertes** (hors charges de personnel avec en contrepartie une aide financière de l'État),
- **223 K€** de **participations** (+82,2 K€ / BP 2022) dont 150 K€ pour le SAGE BSB (Schéma d'aménagement de l'eau Baie de Saint-Brieuc), 50 K€ pour le PLAV (Plan de lutte contres les algues et vertes) et Guingamp Paimpol Agglo, 20 K€ pour le HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) et 3 K€ à Loudéac Communauté Bretagne Centre pour l'Oust et Lié ;
- **92,7 K€** (+ 2,7 K€ / BP 2022) pour l'**entretien des bocages** (travaux subventionnés à 80%).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,46 M€** (-0,16 M€ / BP 2022) et comprennent principalement :

- **1,05 M€** (-80 K€ / BP 2022) de recettes dans le cadre de la compétence **GEMAPI** dont 1 M€ de taxe GEMAPI et 50 K€ (-83,5 K€ / BP 2022) de participations (Région, Département,...). Ces recettes servent à financer les dépenses réalisées en fonctionnement et en investissement.
- **412,5 K€** (-75 K€/ BP 2022) dans le cadre de la **collecte et du traitement des algues vertes**.

Les **dépenses d'investissement dans le cadre de la GEMAPI** s'élèvent à **165,7 K€** (- 114,9 K€ / BP 2022) et comprennent :

- **23,4 K€** d'études sur les systèmes d'endiguement et les barrages
- **60 K€** d'études sur les barrages écrêteurs de crues – remise à niveau
- **82,3 K€** de travaux sur les systèmes d'endiguement et les barrages.

Les **dépenses d'investissement concernant les rivières et zones humides** s'élèvent à **110 K€** dont 100 K€ pour la plateforme de ressuyage.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

Réserve naturelle de la baie : 139,8 K€



groupe de limicoles

Outre la réalisation de l'ensemble des opérations de surveillance, de gestion, d'étude et de communication prévu comme chaque année dans la programmation du plan de gestion de la Réserve Naturelle 2019-2028, l'année 2023 sera marquée par les 25 ans de la Réserve Naturelle et l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **133,1 K€** (+ 4,3 K€ / BP 2021) dont 108,7 K€ (+ 6 K€/BP 2022) de charges de personnel. Les autres dépenses (24,4 K€) concernent des fournitures et des petits équipements pour 7 K€, la subvention à Vivarmor 14 K€ pour emploi d'un apprenti, des impressions 3 K€ (la Pie Bavarde, exposition des 25 ans...).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **60,1 K€** (+1 K€ / BP 2022) et comprennent une subvention de fonctionnement de 55,2 K€ du FEDER et une subvention de l'Office Français de la Biodiversité (CEDRE macro/déchets et micro/plastiques) 4,9 K€.

6,7 K€ soit -5,7 K€ / BP 2022 seront consacrés aux **investissements** pour l'acquisition de 3 panneaux d'information (en conformité avec la charte littoral) en partenariat avec les communes (Hillion, Langueux, Lamballe) 5,4 K€ et la participation au projet de table de lecture à Yffiniac en partenariat avec la commune (prévue en 2022 reporté en 2023) 1 K€ et le stockage informatique Onedrive 0,3 K€.

3) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : 2 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 8 juillet 2021 (DB-147-2021), l'agglomération entend affirmer son engagement dans une transition écologique maîtrisée (orientation 1.1).

Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

Rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au mois de septembre 2019 (DB-188-2019).

Le diagnostic, partagé avec les partenaires et le grand public pendant la première phase de concertation a permis de faire émerger 30 enjeux prioritaires pour le territoire. A partir de ces enjeux, le comité de pilotage a défini 6 orientations pour le territoire :

- Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques.
- L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives.
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire.
- Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique
- L'exemplarité des collectivités.
- L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant.

I- Energie et Développement Durable : 1,63 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **858 K€** (+16,8 K€ / BP 2022) dont 390 K€ (+63,5 K€ / BP 2022) de charges de personnel ajustées en raison de l'impact de l'inflation et de l'évolution des effectifs (effet année pleine d'un emploi temporaire pour 2 ans dans le cadre de l'appel à projet « projet alimentaire territorial »,...). Les autres dépenses concernent principalement :

- **50 K€** (-50 K€ / BP 2022) pour la poursuite de l'étude d'opportunité sur le **projet d'usine de déshydratation**. Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs du plan baie 2027.
- **73 K€** (-2 K€ / BP 2022) de **subventions** dont 67 K€ (-2 K€ / BP 2022) à l'Agence Locale de l'Energie (Conseil en énergie aux communes et animation PCAET) et 6 K€ dans le cadre de l'agenda 21.
- **48 K€** (-14 K€ / BP 2022) reconduit dans le cadre de la mise en place d'un **Fonds Chaleur Territorialisé** servant à accompagner des projets répondant aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial en termes de production renouvelable de chaleur. SBAA prend en charge les études de faisabilité des projets et les missions de prospection et d'accompagnement sont confiées à l'ALEC pour un coût de 8 K€. Cette action se termine au 31/08/2023.
- **74,3 K€** (+25 K€ / BP 2022) pour la **filière bois** dans l'objectif est d'alimenter les chaudières de Goëlys, du Centre Technique de l'Eau et du dépôt des Tub. La progression résulte pour 12,9 K€ de la prise en compte d'une hausse du prix du bois ainsi que d'une production supérieure à 2022 de 100 tonnes. Le reste de la progression soit 12,1 K€ est lié à la replantation de haies et massifs boisés sur des terrains appartenant à l'agglomération. Cela permet une approche vertueuse et complète de la filière bois et répond à des objectifs d'adaptation au changement climatique.
- **19 K€** (-11 K€ / BP 2022) pour l'évaluation du **PCAET**.
- **42,8 K€** (+2,7 K€ / BP 2022) de **cotisations** pour l'Agence Locale de l'Energie, Capt'Air, Air Breizh, Amorce et l'Observatoire Environnement Bretagne.

- **12,4 K€ d'actions diverses** (-13,1 K€ / BP 2022) dont le Printemps du Développement Durable pour 6 K€, l'installation en régie de panneaux photovoltaïques au CIAD pour 3 K€, la gestion des ruches situées à la ferme de la ville-oger pour 0,6 K€,...

Concernant les appels à projets :

- **55 K€** (+20,5 K€ / BP 2022) dans le cadre de l'**appel à projet « planification énergétique »** pour lequel l'agglomération a été lauréate fin 2019. Cette action se termine au 30/09/2023 et les actions sont diverses : réalisation d'un cadastre solaire, des actions de sensibilisation de la population, formation sur les installations photovoltaïques auprès des communes,... Ce montant comprend une subvention de 14 K€ à l'Agence Locale de l'Energie.
- **44 K€** (-4,8 K€ / BP 2022) dans le cadre de l'**appel à projet « adaptation aux changements climatiques »**. Celui-ci vise à « soutenir et animer les initiatives permettant d'améliorer globalement la résilience du territoire face aux impacts actuels et futurs du changement climatique, en considérant les vulnérabilités locales ». Cette action se termine au 31/12/2023 et les actions sont diverses : l'exposition Hopes, des balades « climat »,... Ce montant comprend une subvention de 2 K€ à l'Agence Locale de l'Energie.
- **49,5 K€** (stable / BP 2022) dans le cadre de l'**appel à projet « projet alimentaire territorial (PAT) »**. Les projets alimentaires territoriaux ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Cette action se termine au 30/04/2024 et les actions sont diverses : réalisation du projet lui même et actions annexes (sensibilisation de la population, accompagnement de collectifs de producteurs,...).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **110,5 K€** (-225,4 K€ / BP 2022) et comprennent :

- **50 K€** (-106,4 K€ / BP 2022) dans le cadre des **3 appels à projets** : planification énergétique (50 K€), adaptation au changement climatique (0 K€) et PAT (0 K€). Des recettes sont décalées sur 2024 : adaptation au changement climatique (39,3 K€) et PAT (75 K€).
- **28 K€** (-69,5 K€ / BP 2022) dans le cadre de la mise en place du **Fonds Chaleur Territorialisé**.
- **23 K€** (-9 K€ / BP 2022) dans le cadre de la **filière bois** dont 6,5 K€ du Centre Technique de l'Eau, 6,5 K€ du dépôt des bus et 10 K€ pour la vente aux communes de paillage issu des résidus de production de plaquettes de bois (DB-204-2021 et DB-109-2022). Par ailleurs, la filière bois fournit la chaudière bois de Goëlys. Celui-ci est non facturé car sur le même budget (budget principal) mais valorisable à hauteur de 52 K€.
- **9,5 K€** (nouveau BP 2023) dans le cadre du label du PCAET.

Le BP 2022 comprenait une recette de **50 K€** dans le cadre d'une étude d'opportunité sur le projet d'usine de déshydratation. Celle-ci n'est pas reconduite au BP 2023 car l'agglomération n'a pas été retenue.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **770,2 K€** (+267,5 K€ / BP 2022) et comprennent principalement :

- **463,4 K€** (+43,4 K€ / BP 2022) reconduit pour le **développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de l'agglomération** (Gestion Technique Centralisée et installations solaires thermiques et photovoltaïques).
- **300 K€** (nouveau BP 2023) de participation au capital de la structure de gestion de l'usine de déshydratation de fourrage.
- **6,8 K€** (-74,2 K€ / BP 2022) pour la **filière bois** principalement pour l'achat d'un godet (5 K€).

Les **recettes d'investissement** attendues dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de l'agglomération s'élèvent à **251,6 K€** (-108,4 K€ / BP 2022) :

- REACT EU sur les projets photovoltaïques : 114 K€
- ADEME sur les installations solaires thermiques : 137,6 K€

2- La Chaufferie Bois : 418 K€

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation de 5 ans avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Le budget 2023 est impacté en dépenses et en recettes par la fermeture partielle d'aquabaie fin 2023 pour des travaux sur le bassin sportif ainsi que par la crise énergétique.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **341 K€** (+42 K€ / BP 2022) et comprennent principalement :

- **243 K€** (+15 K€ / BP 2022) pour le **fonctionnement de la chaufferie bois** estimé sur un taux de couverture 75% bois/22% gaz. Ce montant se décompose en 90 K€ de gaz (+10 K€ / BP 2022) et 153 K€ de redevances à l'exploitant (+5 K€ / BP 2022). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. L'évolution du gaz est liée à une sous-estimation du BP 2022. Le tarif de celui-ci est bloqué jusqu'au 31/12/2023. L'évolution de la redevance de l'exploitant est principalement liée à l'évolution du prix du bois.
- **51,5 K€** de **fluides** (+28,6 K€ / BP 2022) dont 50 K€ d'électricité (+28 K€ / BP 2022) et 1,5 K€ d'eau (+0,6 K€ / BP 2022). L'évolution de l'électricité résulte de la crise énergétique.
- **30 K€** (-2 K€ / BP 2022) de remboursement d'**intérêt de la dette** et frais de trésorerie.
- **10 K€** de **provisions** pour travaux (stable / BP 2022).
- **6,5 K€** (+0,4 K€ / BP 2022) de **frais divers** (entretien divers, taxe foncière, assurances, ...).

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **418 K€** (+29 K€ / BP 2022) et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione). L'évolution entre 2022 et 2023 correspond à une revalorisation tarifaire liée principalement à l'augmentation du prix du bois.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **77 K€** (-23 K€ / BP 2022). Les dépenses principales concernent :

- **17 K€** (+5 K€ / BP 2022) pour une **enveloppe de travaux de maintenance**.
- **60 K€** (+2 K€ / BP 2022) consacrés au **remboursement du capital de l'emprunt**.

Le BP 2022 comprenait par ailleurs 30 K€ pour la finalisation de la réalisation de la Chaufferie Bois.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **0 K€** (-10 K€ / BP 2022) car il n'y a pas d'emprunt d'équilibre. En effet, les recettes d'ordre suffisent à équilibrer la section d'investissement.

4) COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES : 36,5 M€

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté l'adoption d'une tarification incitative sous la forme d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative par délibération du 16 Décembre 2021, prévoyant une harmonisation du financement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les services de collecte et traitement connaissent une hausse des charges notamment dues :

- A l'évolution de dépenses d'exploitation, notamment :
 - Les prestations de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) dans les déchèteries,
 - L'augmentation du coût du traitement en 2023, afin de tenir compte du besoin de financement de KERVAL à travers ses tarifs,
 - L'impact de l'inflation sur les carburants, les fluides et les contrats de maintenance
 - L'évolution des charges de personnel liée notamment à l'augmentation du point d'indice actée au 1^{er} juillet 2022 et la revalorisation du régime indemnitaire au 1^{er} Janvier 2023.
- A la constitution du fichier de redevables pour la dotation de bacs menée dans le cadre du passage à la tarification incitative et qui servira de base à la facturation future de ces redevables.

Les recettes sont également en progression :

- Les ventes matières et les soutiens à la tonne triée progressent du fait d'un contexte favorable.
- Les recettes fiscales : TEOM, Redevance Spéciale et REOM sont elles aussi attendues en progression afin d'assurer l'équilibre du budget.



1) Budget du service financé par la TEOM : 33,4 M€ soit 91,5 % du budget

Le service financé par la TEOM correspond aux services des territoires du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **TEOM** (hors dotations aux amortissements) s'élèvent à **24,1 M€** soit +2 M€ (+9%) par rapport au BP 2022 et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte des déchets** pour **18,7 M€** +1,5 M€ par rapport au BP 2022
- La **gestion des déchèteries** pour **5,4 M€** soit + 0,5 M€ par rapport au BP 2022

Cette évolution provient globalement :

- des **charges générales + 592 K€ (+22,8%)** avec notamment l'évolution des charges de carburants, de fluides et d'énergie ainsi que des dépenses relatives à la constitutions du fichiers de redevables telles que les locations de véhicules, carburants, frais de communication et les contrats de maintenance. Les frais d'assurances sont réintégrés dans ce chapitre alors qu'ils avaient été imputés en 2022 en remboursements de frais au Budget Principal.

- des **charges de personnels + 700 K€ (+7,4%)** avec notamment les chargés d'enquête pour la mise en place du fichier nécessaire à la tarification incitative, du renfort administratif pour le suivi du projet

TEOMi, l'évolution du GVT, la revalorisation du régime indemnitaire au 1^{er} Janvier 2023, et l'application de l'augmentation du point d'indice de 3,5 % décidée en Juillet 2022.

- des **contributions versées à KERVAL + 704 K€ (+7%)** pour le traitement des déchets résiduels, de Déchèterie et Collecte sélective et intégrant l'augmentation des tarifs 2023 KERVAL pour son fonctionnement et notamment pour faire face aux évolutions des prix de leurs différents contrats notamment celui du traitements des encombrants qui a évolué de +30 % avec le nouveau marché.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **26,1 M€** soit +2,9 M€ par rapport au BP 2022 dont 19,8 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+2,6 M€/2022), 2,1 M€ de redevance spéciale et recettes liées à la vente de matières et de composteurs (+600 k€/2022), 1,8 M€ de participation de Citéo et des éco-organismes (stables/2022), 46 K€ de location du site de Lantic et 450 K€ (-450 K€/BP 2022) de subvention d'équilibre du budget principal. Enfin, 1,8 M€ sont prévus en travaux en régie afin de neutraliser l'impact sur la section de fonctionnement de l'enquête pour la tarification incitative pour la transférer en investissement et permettre ainsi d'amortir le coût final sur la durée d'amortissement des bacs soit dix années.

*Le budget 2023 des Déchets prend en compte une augmentation des recettes TEOM de 9,27% par rapport au taux de TEOM 2022, nécessaire au besoin de financement supplémentaire du budget 2023 et à la réduction de la subvention d'équilibre à 450 K€.
Le taux de TEOM passe par conséquent de **11,44% à 12,5%** sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.*

Les **dépenses d'investissement** du budget **TEOM** s'élève à **9,3 M€** soit + 2,3 M€ (+43,5 %) par rapport au BP 2022 dont 355 K€ pour le remboursement du capital des emprunts :

Sur ces **9,3 M€** d'investissements, **8,1 M€** (+2,8 M€ / BP 2022) sont consacrés à la **collecte des déchets** soit 87% **et 1,2 M€** (-0,5M€) pour la **gestion des déchèteries** soit 23%.

Les **dépenses d'équipements** représentent **9 M€** et sont en augmentation de 2,3 M€ / au BP 2022. Ces investissements concernent cette année :

- une étude Loi sur l'eau pour le CTLD **3,6 K€**
- Des licences logiciels pour **31,8 K€** dans le cadre de la tarification incitative et contrôle d'accès des déchèteries
- l'acquisition de matériels et mobiliers pour **88 K€**
- des soutiens versées aux communes pour des conteneurs enterrés pour **370 K€**
- l'acquisition de matériel informatique pour **268,7 K€** dont 205 K€ d'équipement de bennes en lecteur de puces
- l'acquisition d'un bâtiment à KERAIA pour les services dans le cadre de la tarification incitative pour **500 K€** (report de 2022)
- du matériel roulant (3 BOM, 1 polybenne, 1 microbenne, 2 utilitaires, 2 chargeurs pour **1,69M€**
- la constitution du fichier de redevables pour **1,81 M€** pour la future facturation dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative.
- l'acquisition de bacs de collecte, colonnes et conteneurs enterrés pour **3,38 M€** dans le cadre de l'enquête TEOMi et en routine
- Des aménagements pour **579 K€** dont 245 K€ pour les sites du CTLD et 334 K€ pour les déchèteries de SBAA et le comptoir du recyclage à Saint-Brieuc.
- Des travaux pour **240 K€** avec 15 K€ pour le service collecte et 225 K€ pour la partie déchèteries

Les **recettes d'investissement** du budget **TEOM** s'élèvent à **7,38 M€** soit + 1,4 M€ par rapport au BP 2022 dont un emprunt de 5,6 M€, des subventions pour 769 K€, le FCTVA pour 1 M€ et des produits de cessions de véhicules pour 16 K€

2) Budget du service financé par la REOM : 3,1 M€ soit 8,5 % du budget 2023

Le service financé par la REOM correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc.

Ce budget doit respecter le principe de l'équilibre sans possibilité de subventionnement du budget principal contrairement au budget TEOM vu précédemment.

Les **Dépenses de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **2,4 M€** (+ 0,2 M€/ BP 2022) soit +8,7 % et se répartissent entre le **service de collecte** pour **1,8 M€** soit 73,2 % en augmentation de 9,1 % / BP 2022 **et la gestion des déchèteries** pour **0,64 M€** soit 26,8% également en augmentation à hauteur de + 7,5 % / BP 2022.

Cela s'explique globalement par :

- des **charges générales** en hausse + **11 K€** (+3,43% / BP 2022) concernant le carburant et les fluides 31 K€, l'évolution des contrats de maintenance +13 K€, la baisse d'achats de composteurs pour - 10 K€, la baisse des frais d'entretien de -10 K€, la baisse des prestations informatiques - 9 K€ et des frais de formations de- 3 K€.
- des **charges de personnels** + **131 K€** (+23,6%/BP 2022) avec notamment la prise en compte de renforts enquêteurs TEOMi et personnels Administratifs suivi TEOMi, de l'augmentation du point d'indice décidé en 2022 et la revalorisation du régime indemnitaire à compter de Janvier 2023.
- des **contributions versées à Kerval** + **48 K€** (+3,6%) pour le traitement des déchets résiduels, des déchèteries et de la collecte sélective et intégrant l'augmentation des tarifs 2023 Kerval sur la partie Sud du territoire pour son fonctionnement et notamment pour faire face aux évolutions des prix de leurs différents contrats notamment celui du traitements des encombrants qui a évolué de 30 % avec le nouveau marché.

Les **Recettes de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **2,4 M€** (+0,1 M€/ BP 2021) dont 1,93 M€ de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (+5%/2022), 175 K€ de reprise matière (+80 K€/2022), 30 K€ de péréquation transport versée par Kerval (+4 K€/2022) ainsi que 247 K€ de participations de Citéo et de soutiens des Eco-organismes (+29 K€), divers remboursements pour 3 K€ et 105 K€ de travaux en régie afin de neutraliser l'impact sur la section de fonctionnement de l'enquête pour la tarification incitative pour la transférer en investissement et permettre ainsi d'amortir le coût final sur la durée d'amortissement des bacs soit dix années.

Les tarifs de la REOM sont réévalués de +5% pour 2023 afin de compenser l'évolution du coût du service et d'assurer l'équilibre budgétaire.

Les **Dépenses d'investissement** du budget **REOM** s'élèvent à **753 K€** soit -91 K€ par rapport au BP 2022 et ne concernent que des dépenses d'équipement *pour la collecte des déchets soit 726 K€ (-14 K€ / BP 2022) et pour la gestion des déchèteries soit 27 K€ (-77 K€/ BP 2022).*

Ces investissements pour 753 K€ se déclinent ainsi :

- *Frais d'insertion* **1 K€**
- *Acquisition de bacs et colonnes à verres et conteneurs* **215 K€**
- *fonds de concours aux communes pour les conteneurs enterrés* **150 K€**
- *la constitution du fichier de redevable pour* **105 K€** *pour la future facturation dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative*
- *acquisition d'un véhicule benne OM* **240 K€**,
- *matériel informatique* **25,4 K€** *dont 20 K€ équipement lecteur de puces*
- *matériels divers* **2 K€**
- *travaux récurrents dans la déchèterie* **10 K€.**

L. AMENAGEMENT, VOIRIE, HAUT DEBIT

MONTANT DEPENSES = 5,52 M€

FONCTIONNEMENT = 1,83 M€

INVESTISSEMENT = 3,69 M€

Le **budget global** consacré à cette compétence est de **5,53 M€** dont 1,84 M€ en fonctionnement et 3,69 M€ en investissement.

La section de fonctionnement est principalement concernée par le SCOT, le Centre d'exploitation Est qui exerce diverses missions d'aménagement et de voirie et par le Service commun ADS (Application droit des Sols). En investissement sont financés le PLUi, l'Axe de contournement sud, la rocade urbaine et le Très Haut Débit.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : 182 K€

La participation au Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc pour le SCOT représente 182 K€.

Le Service Commun ADS et PLUI : 900,8 K€ (+ 138,2 K€)

Ce service a intégré en 2018, dans ses compétences, le PLU (Plan local d'urbanisme).

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris à son compte le suivi des révisions de PLU communaux d'une part, et doit élaborer le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à horizon 2023.

Le budget de **fonctionnement** du Service Commun ADS et du service PLU/PLUi est de **620,3 K€ (+ 58,8 K€/BP 2022)** dont 80,2 K€ (+ 30,6 K€/BP 2022) de charges à caractère général qui comprennent principalement la cotisation au CAUE pour 15,9 K€, des locations de salles pour les réunions de concertation PLUi pour 2 K€ et la maintenance liée à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme 36,2 K€ (Mégalis et le logiciel Geoxalis). Les dépenses nouvelles portent sur les prestations d'accompagnement d'un nouveau responsable 10 K€, les frais irrépétibles pour 6 contentieux en cours 6 K€ et les frais d'accompagnement pour le service commun aménagement 8 K€. Les charges de personnel s'élèvent à 540,1 K€ (+ 30 K€/BP2022). Elles comprennent les agents du service ADS et les moyens affectés au projet d'élaboration du PLUi. Les dépenses liées au PLUI sont financées par une réfaction de DAC.

Le service instructeur est composé de cinq agents titulaires, un agent contractuel et d'une responsable de service.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 412 K€ (+ 36,2 K€/BP 2022). Elles comprennent 50 K€ de dotation de l'Etat pour le financement du PLUI et 362 K€ (+36,2 K€/BP 2022) correspondant à la facturation du service commun ADS aux communes intégrant la refacturation de l'administrateur pour le logiciel de dématérialisation.

En investissement, 280,5 K€ (+ 79,4 K€/2022) sont prévus dont 20 K€ pour les PLU communaux dans le cadre du transfert de compétence PLU, 170 K€ pour les marchés PLUi dont l'étude sur les OAP Orientation d'Aménagement et de Programmation (40 K€) et l'étude sur périmètre délimité des abords des monuments historiques (30 K€), 40 K€ pour l'outil de consultation PLUi grand public, 30 K€ pour le RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal), 17,5 K€ pour l'acquisition et la mise en place du logiciel de dématérialisation et 3 K€ de frais divers pour les PLU communaux, PLUi et RLPi (tirage impression affiches enquêtes publiques, arrêts de projets, plans A0).

Centre d'exploitation : 1,57 M€ (+ 618 K€/2022)

En interne, le Centre d'Exploitation Est répond à une attente pour les besoins propres de l'Agglomération en matière d'entretien de voirie (balayage, fauchage, transport de matériaux,

travaux de peinture routière...) et réalise également des prestations pour le compte des communes de l'Agglomération.

Le budget de **fonctionnement** (hors dotations aux amortissements) du centre d'exploitation est de **1,016 M€** (+ 124,6 K€) dont 616,2 K€ de charges de personnel (+ 28,8 K€/BP 2022) et 400,1 K€ (+ 96,1 K€/BP 222) de fournitures, fluides et prestations.

En recettes, 855 K€ (+ 50 K€) représentent les prestations facturées aux communes et aux budgets annexes pour **850 K€** : entretien des terrains de sport 4 K€, travaux terrassement et curage de fossés 110 K€, travaux de balayage 395 K€, travaux d'élagage-fauchage 170 K€, travaux de peinture routière 120 K€ et les autres travaux de voirie dont les travaux à la nacelle 51 K€. Les locations de podiums, stands, barrières et chaises s'élèvent à **5 K€**. Le montant des prestations non facturées s'élève à 265 K€ (+ 12 K€/2022).

En investissement, 555,8 K€ (+ 520,2 K€/2022) sont prévus pour l'acquisition de matériels, véhicules et pour l'entretien et l'aménagement du bâtiment. Cette somme sera dédiée en 2023 à l'extension des hangars et une réflexion sur le stockage des huiles, uniquement des études sur 2023 (30 K€), l'acquisition d'une pelle à pneus en remplacement de la pelle à pneu New Holland datant de 2014 (282 K€), l'acquisition d'une Mini-pelle 2,5-3t (50 K€), l'acquisition d'un tracteur 180 K€, l'équipement des pompes et des cuves de télérelève de sondes, automate, logiciel et lecteur de clés avec clés pour suivi des consommations avec le logiciel Astech (10 K€), le remplacement de l'ancienne lance pour réaliser des économies d'eau (750€), l'acquisition d'une Boîte à outils pour les nouveaux engins (500€), l'achat d'un extracteur et nettoyeur d'injecteur afin de ne plus externaliser cette prestation (1 K€), le renouvellement de panneaux de signalisation temporaire (500€) et enfin l'acquisition du matériel de bureau (1 K€).

La Voirie : 2,12 M€

Les dépenses de fonctionnement de la Voirie s'élèvent à 2,7 K€ et correspondent à la participation à la maintenance de l'équipement du projet C-ROADS (véhicules et routes connectés), .

La Voirie représente **2,12 M€** (- 0,88 M€/2022) d'investissement qui se répartissent comme suit :

- **1,6 M€** sont prévus en subvention d'équipement au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour la participation au financement de **l'Axe de contournement sud**,
- **521 K€** pour les travaux de réseaux et voirie de la **Rocade urbaine** : RD 700 rue Monge rue Ampère/ REQUALIFICATION DE LA SECTION COURANTE suite aux travaux de la DEA (431K€) et la participation au SDE (49 K€) et dans le cadre de l'opération **Schéma routier d'agglomération** : le solde des marchés de travaux pour l'Aménagement d'un giratoire secteur Côte aux Roux/RD 786 à Plérin (41 K€).

Le Très Haut Débit : 746 K€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15 K€ (-10 K€/2022) et correspondent au versement d'une subvention de fonctionnement à Mégalis. La subvention est répartie entre le fonctionnement et l'investissement à raison de 98 % en investissement et 2 % en fonctionnement. Pour 2023 sont prévus 14,9 K€ pour l'acompte de la phase 2.

Avec une enveloppe de **731 K€** (-474 K€/2022) **en dépenses d'investissement** le Très Haut Débit poursuit son déploiement sur le territoire (Participation à la phase 2 : acompte N° 5 : 730 554,72 €). Pour mémoire, l'Agglomération finance près de 11 M€ de travaux.

Phase 1 BTHD (2014-2020) :

Sur les communes suivantes : Le Leslay, Saint Gildas, Le Foeil, Le Bodéo, Saint Carreuc, Lantic et Tréveneuc,

Phase 2 BTHD (2019-2023) :

Les communes couvertes totalement ou en partie sont : La Harmoye, Lanfains, Quintin, Plaine Haute, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage, Plourhan, Saint Bihy, Saint Brandan.

Les études ont commencées en 2019. Les travaux ont commencé en 2020 et se poursuivent.

Phase 3 BTHD (2024-2026) :

Communes couvertes totalement ou en partie sont : Binic Etables sur Mer, Lanfains, Le Vieux Bourg, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage, Saint Quay Portrieux .

M. DOTATIONS ET FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

MONTANT DEPENSES = 19,77 M€	
FONCTIONNEMENT = 19,77 M€	INVESTISSEMENT = 0 M€

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF). La refonte du volet financier du Pacte Financier et Fiscal (PFF) de SBAA a été approuvée par le conseil communautaire lors de la séance du 23/09/2021. Ces dispositions s'appliqueront sur la période 2021-2026.

Concernant les **Dotations d'Attribution de Compensation (DAC)** positives, une enveloppe de **18 M€** est prévue au BP 2023. Les DAC négatives (recette pour SBAA) sont évaluées à 20 K€.

Le montant total des DAC est prévisionnel, il sera ajusté en cours d'année en fonction de l'évolution des charges transférées actées par la CLECT (Commission Locale Chargée de l'Evaluation des Charges Transférées). L'évolution par rapport au BP 2022 soit +367 K€ s'explique en premier lieu par le transfert de la compétence tourisme (+201 K€).

Le **fonds communautaire de fonctionnement (FCF)** s'élève à **1,77 M€ en 2023**. Il constitue le mécanisme financier validé par les élus communautaires lors de la refonte du PFF (DB 184-2021). La répartition de cette enveloppe permet à l'agglomération de déployer une solidarité financière envers ses 32 communes selon les critères retenus par les élus et les mesures de soutenabilité budgétaire assurant la transition entre l'ancien pacte de confiance et de gouvernance et le nouveau pacte entré en vigueur en 2021.

Il convient de rappeler les mécanismes qui sont à l'origine de cette répartition financière.

Axes, critères et pondérations à l'origine de la répartition financière

La solidarité financière repose sur 4 capacités mesurées chacune par deux critères. L'ensemble des critères et capacités ont été pondérés comme suit :

4 axes : tenir compte des ...	8 critères : aider plus les communes en situation de...	Poids axe	Poids des critères au sein de l'axe
Capacités de développement humains	Insuffisance Revenu Médian	24%	1
	Importance de la population scolarisée sur la commune (1er et 2nd degré)		1
Capacités d'intervention des communes	Insuffisance d'IRE (indicateur de ressources élargi)	23%	1
	Insuffisance de densité		0,5
Capacités d'attractivité et de développement	Insuffisance de dynamique des emplois occupés par les actifs de la commune	23%	0,5
	Importance du taux de chômage sur la commune		1
Services rendus par les écosystèmes naturels	Importance des capacités de stockage du CO ²	30%	1
	Importance des terres agricoles sur la commune		1

Les critères retenus pour évaluer les capacités de développement, d'intervention, d'attractivité mais aussi les services rendus par les écosystèmes naturels sont en cohérence avec les enjeux du territoire communautaire. Cette logique d'intervention, inspirée par les travaux du Pacte Stratégique Régional adaptés aux réalités de SBAA, renforce l'action communautaire sur les communes confrontées à de plus grandes fragilités. La multiplicité et l'équilibre des critères permettent également de mieux caractériser la diversité des communes de l'agglomération.

En ce sens, l'introduction de critères sur les services rendus par les écosystèmes constitue une avancée notable de ce pacte, en cohérence avec le projet de territoire. Elle marque l'engagement intercommunal en faveur de la question environnementale.

Montant de l'enveloppe FCF et modalités de calcul à l'origine de la répartition

Le montant de l'enveloppe du FCF est de 1 722 117 € (hors dispositifs de soutenabilité des variations de ressources).

Globalement, la méthode utilisée vise à positionner les communes à partir des données propres à chaque critère selon les ressources disponibles, puis de les traduire en indice composite et en coefficient de modulation. Ce dernier viendra ainsi moduler la population DGF de chaque commune avant répartition de l'enveloppe par habitant.

Afin d'assurer une transition soutenable pour toutes les communes sur le plan budgétaire, cette répartition a été assortie de mécanismes de correction :

La dotation socle.

La dotation socle est attribuée à toutes les communes pour lesquelles l'application du calcul du FCF (selon la répartition financière susvisée) ne permet pas d'atteindre les montants minimum repris dans le tableau ci-dessous. Cette dotation est financée sur l'enveloppe FCF de 1 722 117 €. Son coût s'élève à 110 438 € réduisant ainsi l'enveloppe répartie sur la base de la population modulée à 1 611 679 €.

Montant Dotation socle	Communes éligibles selon population DGF	Nb communes concernées SBAA
15 K€	Communes population DGF < à 1 000 hts	6
20 K€	Communes population DGF comprise entre 1 001 et 1 500 hts	4
25 K€	Communes population DGF > à 1 501 hts	5

Les dispositifs facilitant la soutenabilité des variations de ressources.

Deux mécanismes visent à encadrer la variation des ressources entre ancien pacte et nouveau pacte. Cette variation mesure l'écart entre la somme du volet 1 (FCF antérieur)+ volet 2 (effet neutralisation de la fusion) de l'ancien pacte et la nouvelle solidarité cible du nouveau pacte.

- **un lissage progressif a permis d'étaler sur 2 ans la variation de ressources nettes pour les communes** (hausse comme baisses), selon la comparaison suivante :

CALCUL DE LA VARIATION DE RESSOURCES NETTES ENTRE ANCIEN PACTE ET NOUVEAU PACTE	
valeur initiale [ancien pacte]	FCF annuel de la période 2017-2020 + moyenne annuelle effet neutralisation de la fusion de la période 2018-2020
valeur finale [nouveau pacte]	nouvelle solidarité cible [soit FCF final 2026]

C'est l'exercice comptable 2021 (première année d'application du nouveau pacte) qui avait permis d'assurer la transition entre valeur initiale de l'ancien pacte et la solidarité cible du nouveau pacte.

DISPOSITIF DE LISSAGE SUR 2 ANS [ETALEMENT VARIATION DE RESSOURCES]		
Année de versement	2021	PERIODE 2022-2026
ENVELOPPE ANNUELLE FCF	1 787 701 €	1 722 117 €

- **un dispositif complémentaire de compensation dégressive transitoire étalée sur 5 ans des baisses de ressources nettes dépassant 2 % des produits réels de fonctionnement (PRF) annuels moyens de la commune sur la période 2017-2019.**

Dans ce mécanisme financé par l'agglomération, lorsque la baisse des ressources nettes excède 2 % des PRF moyens 2017-2019 (plafond de baisse), alors l'écart entre la baisse constatée et le plafond de baisse correspond au montant à protéger. Ce dispositif s'étalera selon l'échéancier suivant.

DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE DE COMPENSATION DEGRESSIVE TRANSITOIRE						
Année de versement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant total à protéger de 75 734 €	100%	80%	60%	40%	20%	0%
Coût du dispositif financé par SBAA	75 734 €	60 587 €	45 440 €	30 294 €	15 146 €	0 €

L'écart du coût de ce dispositif entre 2022 (60 587 €) et 2023 (45 440 €) est de – 15 147 €.

C'est cette différence qui explique que le coût total du FCF supporté par l'agglomération passe de 1 782 704 € en 2022 à 1 767 557 € en 2023.

Actualisation des données statistiques, à échéance 2024.

Afin de tenir compte de l'évolution des données issues des indicateurs sur la période du pacte financier, une actualisation sera opérée en 2024. Celle-ci permettra de tenir compte des effets induits par le PLUi.

Tableau récapitulatif du FCF de la période 2021-2026 intégrant l'ensemble des dispositifs.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPOSITIFS COMPOSANT LE FCF PERIODE 2021-2026						
Année de versement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LISSAGE PROGRESSIF [2 ANS]	1 787 701 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €	1 722 117 €
COMPENSATION DEGRESSIVE [5 ans]	75 734 €	60 587 €	45 440 €	30 294 €	15 146 €	0 €
TOTAL FCF	1 863 435 €	1 782 704 €	1 767 557 €	1 752 411 €	1 737 263 €	1 722 117 €

Tableau récapitulatif des montants à verser pour chaque commune sur la période 2021-2026

COMMUNE	FCF 2021	FCF 2022	FCF 2023	FCF 2024	FCF 2025	FCF 2026
BINIC-ETABLES-SUR-MER	39 236 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €	60 976 €
BODEO (LE)	19 539 €	16 245 €	15 933 €	15 622 €	15 311 €	15 000 €
FOEIL (LE)	24 504 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
HARMOYE (LA)	19 333 €	15 358 €	15 269 €	15 179 €	15 090 €	15 000 €
HILLION	29 885 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €	45 190 €
LANFAINS	17 717 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
LANGUEUX	50 755 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €	56 671 €
LANTIC	17 833 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €	26 380 €
LESLAY (LE)	12 218 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
MEAUGON (LA)	21 781 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
PLAINE-HAUTE	47 036 €	29 213 €	28 160 €	27 107 €	26 053 €	25 000 €
PLAINTEL	73 429 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €	38 984 €
PLEDRAN	88 256 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €	68 471 €
PLERIN	96 728 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €	114 289 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	78 686 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €	68 953 €
PLOUFRAGAN	114 902 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €	125 554 €
PLOURHAN	18 013 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
PORDIC	93 146 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €	57 391 €
QUINTIN	49 132 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €	48 236 €
SAINT-BIHY	12 036 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
SAINT-BRANDAN	29 426 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €	26 967 €
SAINT-BRIEUC	423 571 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €	521 945 €
SAINT-CARREUC	94 667 €	55 482 €	47 861 €	40 241 €	32 620 €	25 000 €
SAINT-DONAN	33 698 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
SAINT-GILDAS	20 424 €	16 524 €	16 143 €	15 762 €	15 381 €	15 000 €
SAINT-JULIEN	37 022 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €	29 657 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	57 168 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €	30 263 €
TREGUEUX	61 686 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €	66 063 €
TREMUSON	86 611 €	47 765 €	42 074 €	36 383 €	30 691 €	25 000 €
TREVEVEUC	21 591 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
VIEUX-BOURG (LE)	17 295 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
YFFINIAC	56 111 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €	41 127 €
FCF TOTAL	1 863 435 €	1 782 704 €	1 767 557 €	1 752 411 €	1 737 263 €	1 722 117 €

N. ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

MONTANT DEPENSES = 17,72 M€

FONCTIONNEMENT = 16,46 M€

INVESTISSEMENT = 1,26 M€

Le **budget global** consacré à cette politique est de **17,72 M€** dont 16,46 M€ en fonctionnement et 1,26 M€ en investissement.

ADMINISTRATION GENERALE

16,61 M€ sont consacrés aux moyens pour couvrir, outre les charges de personnel, celles relatives aux locations immobilières, les charges d'assurance, les indemnités des élus, les cotisations et subventions non affectées aux autres politiques. En investissement, sont prévus les travaux sur les pôles de proximité, les moyens informatiques, les acquisitions de matériel, mobilier et véhicules.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15,36 M€ (- 0,23 M€/BP 2022)

Les charges de fonctionnement correspondent :

- aux **concours divers** (cotisations) pour **370,7 K€ (- 45,8 K€/2022)** dont, principalement l'ADEUPA (Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne) pour 200 K€ (-50 K€ étude schéma de référence du centre-ville en 2022), 15 K€ pour l'ADAC, 112 K€ pour le CNAS et le RIA (Restaurant inter administratif), 11 K€ pour l'ARIC et 9 K€ pour l'ADCF... Enfin, SBAA adhère à quelques associations comme l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (**ANACEJ**) , l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (**AFCCRE**), reseco pour le pole achat et Breizh small pour les Marchés Publics.
- **Au SIG** pour **182 K€ (- 112,2 K€/2022)**. Les principales dépenses reposent sur la maintenance de l'outil **112 K€**. Il n'y a plus de remboursement de frais aux communes sur les charges de personnel (-172 K€/2022). La convention de partenariat SIG à l'échelle du territoire du Pays de Saint-Brieuc entre Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer et le PETR du Pays de Saint-Brieuc est arrivée à terme au 31 décembre 2022. Le bilan financier sur 2021 et 2022 fait apparaître un trop perçu qu'il convient de rembourser en 2023 et qui est estimé à **10 K€**. Des prestations de service sont nécessaires pour maintenir le fonctionnement actuel du service en l'absence de développeurs, elles sont prévues à hauteur de **60 K€ (+ 60 K€/BP 2022)**. **Les recettes s'élèvent à 3 K€** et correspondent à la refacturation de la moitié du coût de la maintenance du matériel topographique aux budgets annexes Eau et Assainissement.
- **Au Service Commun des Systèmes d'Information dépenses communes** pour **453,7 K€ (+ 45,1 K€ /2022** et hors RH) dont 124 K€ de frais liés à la messagerie, 52,6 K€ de maintenance, 40 K€ pour le télétravail (VPN,sécurité...), 122 K€ pour la sécurité (vulnérabilité, antivirus...), 18,4 K€ pour le service support (télémaintenance ...) et 85,3 K€ de prestations (accompagnement sécurité, assistance infrastructures, assistance logiciels et schéma directeur SI)...
- Au fonctionnement de la **direction mutualisée des systèmes d'information** pour **553,4 K€ (- 123,9 K€/2022 et hors RH)** dont 155 K€ de frais de télécommunications, 124,5 K€ de maintenance, 101,5 K€ de prestations (photothèque, audit sécurité, SIRH gestion de gestion des ressources humaines...), 20 K€ de dématérialisation des recrutements, 26,2 K€ de droits

d'utilisation (site internet, TIPOST, online...), 24 K€ de bouquet Mégalis, 77,2 K€ de frais récurrents (Autocad, zoom, Adobe, pilotage masse salariale, autres droits d'usage logiciels Saas), 12,4 K€ de fourniture de consommables et petit équipement...

- aux **subventions, participations** et autres charges de gestions courantes : **1,17 M€** (+70 K€/2022) dont 1,05 M€ (+ 20 K€/2022) d'indemnités de fonctions et frais d'élus et collaborateurs de groupes, 44 K€ de participation à Lamballe Terre et Mer pour LEADER et le cofinancement du poste Localeat (+ 24 K€ pour la valorisation des produits alimentaires locaux), 14,8 K€ pour la participation statutaire à MEGALIS, 20 K€ (+ 20 K€) pour le programme Petite Ville de Demain concernant Quintin et Ploeuc-L'Hermitage, 12 K€ pour les Bourses ZEPHYR (dont 6K€ CAF), 10 K€ pour le Pass Engagement du Conseil Départemental 22 et 20,5 K€ de subventions. Le Conseil de Développement ayant été transféré à l'Agglomération, il n'y a plus de versement de subvention (11 K€ en 2022) mais un budget est prévu (voir détail ci-après).
- à la **masse salariale** affectée à l'administration générale qui s'élève à **10,9 M€** (- 0,1 M€/BP 2022).
- aux **charges à caractère général 1,74 M€** (+ 40 K€/2022 correspondant notamment aux fluides (+88 K€/2022 retraités d'une enveloppe prévue en 2022 pour faire face à l'augmentation et redéployées sur les différents équipements) et charges d'entretien des bâtiments, aux charges d'administration générale, aux dépenses communes en ressources humaines (formation, visites médicales, ...), aux affaires juridiques et commande publique, à la logistique, aux prestations finances, au service foncier et à la direction de la prospective. Parmi ces charges, il convient de souligner les 89,5 K€ (-28 K€/BP2022) qui sont consacrés à la politique TER « Territoire Économe en Ressources » et les 11 K€ pour le « Conseil de Développement » développées ci après.
- à la **coopération décentralisée** pour **15,5 K€**,
- à des **charges exceptionnelles 75 K€** (montant inchangé/2022) correspondant à des crédits provisionnés sur la Direction des Finances en provision d'annulation de titres.
- **Territoire Économe en Ressources (juillet 2022/juin 2025)**
140,5 K€ (- 94,5 K€/2022) sont consacrés à ce sujet et se répartissent entre les charges à caractère générale (Etudes, animations, sensibilisation, partenariat pour 89,5K€) et les subventions via l'innovation recherche (51 K€).

Le déploiement opérationnel de la démarche économie circulaire de SBAA bénéficiera d'un accompagnement financier de l'ADEME sur 3 ans, à hauteur de 300 K€ environ, dans le cadre du programme "Territoire économe en ressources".

La première phase de l'étude de préfiguration, intégrant diagnostics, ateliers et entretiens avec les acteurs du territoire, a permis d'identifier et caractériser 3 ressources prioritaires, validées lors du bureau du 15 avril 2021.

Pour rappel 3 boucles ont été identifiées et 8 ateliers de co-construction permettant de définir un plan d'actions opérationnel sur les 3 prochaines années :

- Boucle 1 - Cycle de vie des matériaux de construction,
- Boucle 2 - Activités locales de réemploi et de surcyclage,
- Boucle 3 - Matériaux issus de la biomasse maritime (Algues vertes et déchets coquilliers) ;

Le projet a débuté officiellement le 1^{er} juillet 2022. L'ADEME a donné son accord de financement à hauteur des montants sollicités le 30 juin 2022. Les recrutements au sein des directions Aménagement et Déplacement (cycle de vie des matériaux du BTP) et Développement Economique (réemploi/surcyclage) ont été réalisés avec une prise de poste en juin et août 2022.

Les subventions attendues pour 2023 sont estimées à **160 K€** dont 104 K€ de l'ADEME et 56 K€ du FEAMPa (80% sur les études CEVA-Centre d'Etude et Valorisation des Algues plus les déchets coquilliers).

Conseil de développement

Dans le cadre du transfert du **Conseil de Développement** à Saint-Brieuc Armor Agglomération, un budget de **8 K€**, correspondant au montant de la subvention versée précédemment à l'association est prévu. Ces dépenses comprennent les frais liés aux activités des membres (frais de déplacement, participation à des colloques...), les frais liés aux travaux du conseil (publication des contributions, animation de débat public, formations/animations sur les sujets abordés) et l'adhésion au Réseau des Conseils de Développement bretons.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1,25 M€ (+ 60 K€) dont :**

- **274,7 K€** pour le service commun des systèmes d'information. Pour rappel, une partie de ces dépenses est financée par les communes de Saint-Brieuc et Ploufragan (recette prévue : 145 K€),
- **361,3 K€** pour la direction mutualisée des systèmes d'information pour la mise à jour ou l'achat de logiciels (198 K€), l'acquisition de matériel informatique (136,3 K€), de matériel de téléphonie (25 K€) et le remplacement de fauteuils de bureau (2 K€),
- **50 K€** sont inscrits pour le bâtiment du Sud Goëlo loué à la Gendarmerie : réfection des cellules et travaux de remise aux normes,
- **17 K€** pour le Pôle de Proximité de Quintin : Reprise accès cave (2 K€) et création de stationnement (6K€) et réalisation douche dans le volume des sanitaires du RDC (9 K€),
- **50 K€** pour l'extension de la Maison des Solidarités,
- **6 K€** pour la Maison des Cidriers : reprise de la toiture suite à l'isolation extérieure (4 K€) et pose de carrelage dans la zone vestiaires et sanitaires (2 K€),
- **25 K€** pour la poursuite des DTA (diagnostic technique amiante) commencés en 2021. Les DTA sont obligatoires pour l'ensemble des bâtiments construits depuis 1997,
- **61,7 K€** pour le **SIG** dont 21,7 K€ pour le conventionnement avec le Syndicat Départemental d'Energie pour la réalisation d'une photographie aérienne sur le département des Côtes-d'Armor et la restitution photogrammétrique des éléments pour la production du plan de corps de rue simplifié (PCRS), 40 K€ pour l'acquisition d'une solution pour la concertation et la diffusion du PLUi,
- **15 K€** pour l'acquisition de matériel destiné à l'équipe d'entretien des espaces verts : un caisson alu pour la camionnette benne du Sud Goëlo 15 K€,
- **4 K€** de rééquipement d'outillage pour l'équipe d'entretien bâtiment (Renouvellement échafaudage roulant, complément matériel électroportatif),
- **27 K€** pour le service logistique,
- **8 K€** de mobilier de bureau,
- **15 K€** sur les appels à projet pour soutenir des associations d'aide à l'international,
- **21,5 K€** de frais d'annonces marchés publics.
- **307 K€** pour les travaux d'extension du Centre Inter Administratif (travaux 283 K€ et honoraires architecte 24 K€).

COMMUNICATION

Le budget 2023 consacré à la communication s'élève à **1,1 M€**.

Sur le budget principal : **1,1 M€**

- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,1** (- 45 K€/BP 2022) dont 452 K€ de charges de personnel (+48 K€/BP 2022).
- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,7 K€** dont 5 K€ pour la refonte du site internet et le lancement d'une réflexion pour les sites du Golf, Maison de la Baie, Pôle Nautique, Médiathèque et Réserve Naturelle et 0,7 K€ pour l'acquisition de matériel de bureau pour l'accueil de nouveau arrivants.

Ce budget répond à deux objectifs :

- Développer des outils de communication efficaces pour faciliter l'information des élus communautaires, communaux et des citoyens ;
- Promouvoir le territoire et structurer son image à des fins d'attractivité économique, résidentielle et touristique.

Ce budget comprend une enveloppe concernant :

- **La promotion Economique 41 K€,**
- **Le réseau d'ambassadeurs 50 K€,**
- **Le soutien au stade briochin 90 K€,**
- **Le soutien au stade EAG 16 K€.**

O - OPERATIONS FINANCIERES

MONTANT DEPENSES = 16,27 M€

FONCTIONNEMENT = 12,02 M€

INVESTISSEMENT = 4,25 M€

Les dépenses de fonctionnement : 12,02 M€

- Elles sont constituées :
- du **Fonds National de Garantie Individuel des Ressources** (FNGIR) mis en place au moment de la suppression de la taxe professionnelle pour un montant de 9,1 M€
- **des intérêts de la dette** du budget principal pour 793 K€
- des frais bancaires et intérêts moratoires : 65 K€
- des **subventions aux budgets annexes** pour 2 M€ :
 - Budget OM : 450 K€
 - Budget gestion immobilière des entreprises : 899 K€
 - Budget hippodrome : 260 K€
 - Budget pôle nautique : 400 K€
- le dégrèvement **TASCOM** et **GEMAPI** : 50,8 K€
- les créances éteintes et admises en non valeur : 1,7K€

Les dépenses d'investissement : 4,25 M€ (-0,35 M€/2022)

Les dépenses financières d'investissement correspondent au **remboursement du capital de la dette** du budget principal pour **4,23 M€**, et la subvention de **20 K€** prévue pour financer les investissements du budget annexe pôle nautique.

Il est à noter l'absence de dépenses imprévues comme en 2022.

P. INCENDIE ET SECOURS

MONTANT DEPENSES = 4,70 M€

FONCTIONNEMENT = 4,23 M€

INVESTISSEMENT = 0,47 M€

4,14 M€ sont consacrés au règlement de la contribution au titre du contingent incendie. Une augmentation est attendue pour 2023. Dans l'attente de la notification par le SDIS une évolution de 5 % a été provisionnée dans le budget.

89,5 K€ sont inscrits en fonctionnement pour la défense incendie dont 80 K€ pour le contrôle des poteaux incendie sur les 32 communes.

465,5 K€ sont inscrits en **investissement pour la Défense Incendie**.

40 K€ sont prévus pour répondre aux demandes liées aux autorisations d'urbanisme sur les 32 communes et aux demandes de branchement (zones commerciales, entreprises, déplacements de poteaux incendies).

425,5 K€ sont prévus pour accompagner les projets de travaux de voirie ou les priorités de service. Sont prévus notamment en 2023 : les travaux rue des 3 Frères Legoff à Saint-Brieuc, le projet TEO, des travaux de voirie à Langueux, Yffiniac, Trémuson, la mise en conformité de la défense incendie à Saint-Donan.

III. PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2023

Les budgets 2023 seront marqués par une évolution des charges importante liée au contexte inflationniste alors que le Pacte de confiance, prévu dans le cadre du Projet de Loi de finances 2023, impose une nouvelle contrainte sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les hausses de charges les plus significatives concernent :

- les dépenses d'énergie en raison de la hausse sans précédent du prix de l'électricité (estimation de l'impact 2023, avant dispositif amortisseur : +2 M€)
- les mesures prises sur la rémunération des agents pour faire face à l'inflation comprenant :
 - la hausse du point d'indice de +3,5% au 1^{er} juillet 2022 (impact de BP à BP sur 2023 : 1 M€)
 - la revalorisation du régime indemnitaire au 1^{er} janvier 2023 et l'attribution de la prime annuelle à l'ensemble des agents (impact sur 2023 : 1 M€)

Le budget 2023 est également concerné par un changement de nomenclature budgétaire et comptable. Les budgets dépendant jusqu'en 2022 de la nomenclature comptable M14 seront désormais régis par la nomenclature M57. Il s'agit des budgets : principal, Collecte et Valorisation des déchets ménagers, Hippodrome, Gestion Immobilière des Entreprises et Zones d'Activités Économiques.

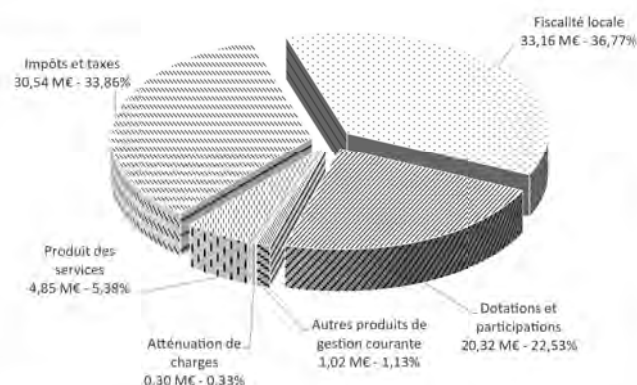
1. BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2023 du budget principal s'équilibre à 122 389 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées. L'annexe 3 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget principal avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), et des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le budget primitif s'équilibre à 104 983 810 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

a) BUDGET PRINCIPAL – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

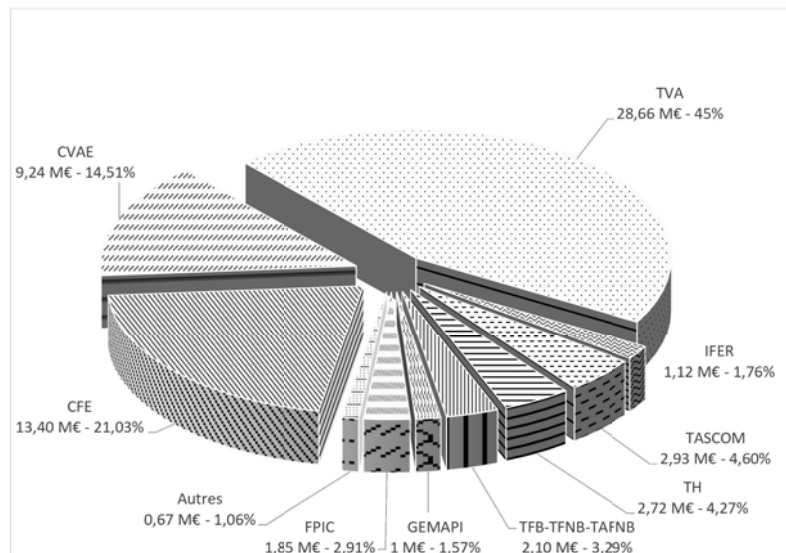
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 90 186 810 €



Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2022/BP 2021
013 Atténuation de charges	237 000	237 000	300 000	26,58 %
70 Produits des services, du domaine	4 965 730	4 962 730	4 847 810	-2,32 %
73 Impôts et taxes	29 702 000	29 702 000	30 535 000	2,80 %
731 Fiscalité locale	30 339 000	30 339 000	33 161 000	9,30 %
74 Dotations et participations	20 909 545	20 448 000	20 322 000	-0,97 %
75 Autres produits de gestion courante	994 000	952 000	1 021 000	7,25 %
77 Produits spécifiques	3 000	0	0	
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	87 150 275	86 640 730	90 186 810	4,09 %

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de +4,09 %.
 Hors PIA jeunesse, les recettes sont en évolution de +4,7 %.

- Les **atténuations de charges** sont estimées à 300 K€ et correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.
- Les **produits des services** baissent de 2,32 % par rapport à 2022. La baisse la plus significative s'explique par la fin de la convention de partenariat sur le système d'information géographique (-182 K€). La refacturation de la direction mutualisée des systèmes d'information, liée à l'activité (diminution du budget service commun) et aux effectifs (postes vacants), est également en baisse de 170 K€. Cependant, après le contexte de crise sanitaire on constate une reprise de la fréquentation des équipements dont les piscines (+ 40,2 K€) et la Patinoire (+ 80 K€). Le montant des remboursements de mises à disposition de personnel progressent également de 129,5 K€ (recettes non inscrites au BP22). La filière bois représente - 9 K€ de recettes. La facturation aux communes pour le Droit des Sols augmentent (+ 36,2 K€).
- **Les chapitres impôts et taxes et fiscalité locale atteignent 63,37 M€ :**



- **Les montants à percevoir en 2023 au titre des impôts et taxes sont prévus en hausse de + 6,09 % par rapport au BP 2022 (60 041 K€ en 2022 contre 63 696 K€ en 2023).**

NATURE DU PRODUIT FISCAL	BP 2022	BP 2023	Variation 2023/2022
CFE	12 229 000 €	13 397 000 €	9,55 %
CVAE	7 870 000 €	9 245 000 €	17,47 %
IFER	1 090 000 €	1 119 000 €	2,66 %
TASCOM	3 122 000 €	2 931 000 €	-6,12 %
Rôles supplémentaires	250 000 €	250 000 €	0,00 %
TH	2 434 000 €	2 721 000 €	11,79 %
TFB	1 499 000 €	1 592 000 €	6,20 %
TFNB	194 000 €	204 000 €	5,15 %
TAFNB	301 000 €	302 000 €	0,33 %
GEMAPI	1 000 000 €	1 000 000 €	0,00 %
Taxe de séjour	350 000 €	400 000 €	14,29 %
DAC NEG	20 000 €	20 000 €	0,00 %
FPIC	1 737 000 €	1 856 000 €	6,85 %
TVA	27 945 000 €	28 659 000 €	2,56 %
TOTAL	60 041 000 €	63 696 000 €	6,09 %

Cette variation significative s'explique principalement par les 2 raisons suivantes :

- une fiscalité économique en hausse en comparaison des prévisions du BP 2022. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont estimées en nette progression au BP 2023 par rapport aux prévisions de l'exercice précédent. En raison du prolongement de la crise sanitaire et de son impact économique sur 2021, l'estimation de la fiscalité économique avait été intégrée avec prudence au BP 2022.

Les notifications de recettes fiscales économiques reçues au cours d'année 2022 ont été supérieures aux prévisions. Ces notifications ont d'ailleurs été intégrées dans les orientations budgétaires 2023.

- le coefficient d'actualisation prévisionnel des bases fiscales qui dépend depuis 2018 de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH). L'actualisation 2022 (3,4%) a été supérieure à celle anticipé dans le budget primitif 2022. Le contexte inflationniste actuel impacte les bases fiscales. L'actualisation est estimée à 3,4 % au BP 2023 conformément au débat d'orientation budgétaire.

Les taux de fiscalité directe locale sont inchangés au BP 2023.

Dans le cadre de la réforme fiscale (suppression THRP), le taux de TH de l'agglomération avait été gelé à son niveau de 2019 (13,30%) sur la période 2020-2022.

SBAA retrouve son pouvoir de taux sur la TH à compter de 2023. Le taux reste fixé à 13,30 %.

Le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) est estimé en nette hausse. Il est intégré à hauteur de 2,72 M€ dans le BP 2023, soit +11,79 % par rapport au BP 2022.

Les bases notifiées sur l'état fiscal n°1259 fin mars 2022 sont de 19,76 M€, ce qui correspond à un produit de 2,63 M€ (supérieur aux prévisions du BP 2022).

Les recettes prévisionnelles des taxes foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) et sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) sont estimées respectivement à hauteur de 1,6 M€ (produit FB en hausse de +6,20 % par rapport au BP 2022) et 0,2 M€ (produit FNB en hausse de +5,15 % par rapport au BP 2022).

L'exercice 2021 avait constitué l'année charnière de la réforme fiscale avec une autre réforme majeure qui a été la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels. Cette réforme dite de « baisse des impôts de production » a impacté dès 2021 le produit résultant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Les exercices 2022 et 2023 s'inscrivent dans la continuité de cette réforme dans le sens où la perte de produit de CFE et de TFB résultant de ces mesures font l'objet d'allocations compensatrices comptabilisées au chapitre 74.

Le produit prévisionnel de CFE s'élève à 13,40 M€ au BP 2023. Les recettes prévisionnelles de fiscalité économique (CFE, CVAE, IFR et TASCOT) sont estimées à 26,70 M€ dans le BP 2023.

Les discussions parlementaires sont en cours quant à la suppression de la CVAE (engagement présidentiel) et à la forme de la compensation qui en résultera.

Le produit de la CVAE est intégré dans le BP 2023 à hauteur de 9 245 K€, soit une hausse de 17,47 % par rapport au BP 2022 (7 870 K€).

Le produit issu de la TASCOT est en baisse. Il est intégré dans le budget 2023 pour 2 931 K€ (contre 3 122 K€ au BP 2022).

Suite à la création de la taxe GEMAPI en 2020, le produit annuel attendu sur les exercices 2021 et 2022 avait été fixé à 1 M€. La prévision budgétaire 2023 reste la même avec une prévision d'1 M€.

La prévision budgétaire relative au FPIC s'élève à 1 856 K€. A titre comparatif, le BP 2022 intégrait une part intercommunale prévisionnelle de 1 737 K€ (soit +6,85%).

Considérations budgétaires et comptables.

L'exercice 2023 correspond au passage à la nomenclature comptable M57 alors que jusqu'à présent le budget était construit en application de l'instruction budgétaire et comptable « M14 ».

S'agissant de la fiscalité, la nomenclature M57 crée deux chapitres budgétaires :

- le chapitre 73 qui regroupe la fraction de TVA et le FPIC.
- le chapitre 731 « fiscalité locale » qui correspond aux produits fiscaux liés au territoire communautaire (qu'il fasse l'objet ou non d'une imposition directe locale résultant de l'application d'un taux voté par les élus communautaires).



Evolution des bases de THRS, de TFB et de TFNB 2023/2022.

En K €	2022	2023
	Notifiées	Prévisionnelles
Coef. actualisation	1,034	1,035
TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES		
Base	19 765	20 457
Taux	13,30 %	13,30 %
Produit	2 629	2 721
variat° physique des bases 2023/2022 [%]		3,4%
TAXE SUR LE FONCIER BATI		
Base	174 131	180 462
Taux	0,882%	0,882%
Produit	1 536	1 592
variat° physique des bases 2023/2022 [%]		3,5%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI		
Base	2 709	2 790
Taux	7,32 %	7,32 %
Produit	198	204
variat° physique des bases 2023/2022 [%]		2,9%
TOTAL PRODUITS	4 363	4 517

- **Les dotations et participations (chapitre 74 du BP 2023) sont prévues à hauteur de 20 322 K€, ce qui représente une baisse de -0,97 % soit -126 K€ par rapport à la prévision budgétaire 2022.**

La DGF est en diminution de près de 215 K€, cette perte est liée à la part « dotation de compensation ». Cette fraction de la DGF est une variable d'ajustement que l'Etat vient réduire pour alimenter la croissance de la péréquation (DSU, DSR).

en K€	BP 2022	BP 2023	Var [€]	Var [%]
DGF : dotation d'intercommunalité	4 145	4 145	0	0,00 %
DGF : dotation de compensation	9 461	9 246	-215	-2,27 %
Total DGF	13 606	13 391	-215	-1,58 %
Compensation TH	0	0	0	0,00 %
Compensation FB	61	69	8	13,11 %
Compensation CET	2 726	3 141	415	15,22 %
Total compensations fiscales	2 787	3 210	423	15,18 %
Total concours financiers d'État	16 393	16 601	208	1,27 %

Les dispositions du PLF 2023 prévoient que l'État abonde de 320 M€ les enveloppes de péréquation (principalement DSR et DSU). Dans les lois de Finances précédentes, la dotation de compensation servait de variable d'ajustement afin de pouvoir financer cette péréquation. En ce sens, le PLF 2023 doit permettre de limiter la baisse de la dotation de compensation.

Depuis 2021, les **compensations fiscales** sont en nette hausse en raison de la baisse des impôts de production. De nouvelles allocations compensatrices (CFE + TFB) liées aux exonérations relatives aux locaux industriels (CFE + TFPB) résultent de ces mesures fiscales issues de la LF 2021.

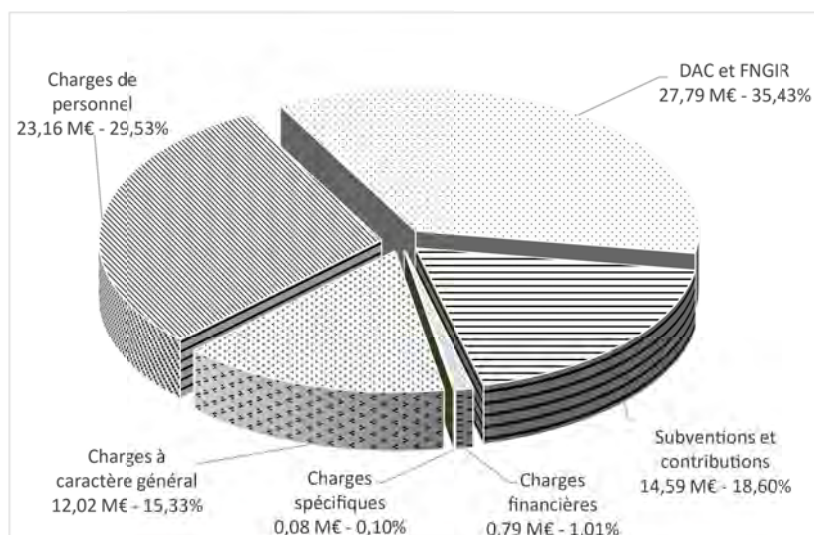
Les autres dotations et participations s'élèvent à **3,72 M€** (-411 K€/2022) et portent sur le **PIA Jeunesse 572 K€** (- 501 K€/2022), le **Territoire Économe en Ressources 160 K€** (-110 K€/BP22), l'Enseignement Supérieur 15,8 K€ (Welcome Pack Etudiant activités de découverte du territoire/ assises de la vie étudiante), le FEAMPa 53,6 K€, **LEADER 126 K€**, la Convention Globale Territoriale 36,2 K€, **la Culture 275,5 K€** (dont 125 K€ de refacturation aux communes pour le réseau des bibliothèques et 25 K€ pour le Photo Festival de la Baie), la Briqueterie 7,5 K€, les **événements sportifs 150 K€** (dont 100 K€ pour les événements nautiques et 50 K€ pour la coupe du monde de trial), le Contrat Local de Santé 70 K€, **la Petite Enfance et le RPAM 414,2 K€**, les **haltes-garderies** de Quintin et du Sud Goëlo ainsi que **l'accueil de loisirs sans hébergement 191,3 K€**, l'aide à la gestion de l'accueil des **gens du voyage 152 K€**, **l'habitat 212,2 K€** (+ 60 K€/BP22), le droit des sols pour l'élaboration du PLUi 50 K€, **l'aménagement des eaux 409,6 K€** soit -75 K€/BP22 (dont 364,7 K€ pour le traitement et le ramassage des algues vertes), la GEMAPI 50 K€ (-83,5 K€/2022), l'environnement Natura 200 pour l'Animation des sites 35 K€, la Maison de la Baie pour le financement de la Maison Nature 26 K€, l'Energie et Développement Durable 87,5 K€ (- 216 K€/2022), les subventions de fonctionnement de la Réserve Naturelle de la Baie 60,1 K€ (+ 71,1 K€/2022) et le Développement Économique 39,2 K€ (+ 22 K€), la Mission Insertion 220 K€ soit -27 K€/BP22 (dont **195 K€ au titre du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée**) et l'aide en faveur des personnes défavorisées 12 K€, **la Destination Touristique 202,7 K€**.

Les évolutions constatées au chapitre 74 sont liées en premier lieu à la fin du PIA jeunesse et aux financements des appels à projet qui induisent des fluctuations d'une année sur l'autre en fonction du rythme de perception des subventions.

- **Les autres produits de gestion courante (chap. 75)** atteignent 1,02 M€ (+69 K€). Une recette nouvelle est prévue en 2023, elle correspond au versement d'une compensation par le prestataire en charge des contrats de performance énergétique sur les équipements sportifs (100 K€). Les loyers du CIAD représentent 287,3 K€, celui du CIAS 141 K€ et ceux de l'Espace Initiative Emploi 134 K€. Saint-Brieuc Expo Congrès versera 146 K€ (redevance fixe 90 K€, redevance fixe annuelle (étalement 2020+2021) 15 K€, redevance fixe annuelle 2023 35 K€ et redevance occupation hall Kervizic 6 K€.

- **Les produits spécifiques correspondent à un nouveau chapitre de la nomenclature M57 (chap, 77) le chapitre recettes exceptionnelles disparaît.** La plupart des recettes constatées en M14 au chapitre 77 sont ventilées sur le chapitre autres produits de gestion courante (chap75) en M57. Demeurent au chapitre 77, les annulations de mandats sur exercices antérieurs et les produits de cession. Le chapitre sera abondé en cours d'année en fonction des recettes constatées.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
78 433 810 €



Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
011 Charges à caractère général	12 841 466	12 312 730	12 024 250	-2,34 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	21 299 100	21 208 000	23 159 560	9,20 %
014 Atténuations de produits	27 724 000	27 704 000	27 785 000	0,29 %
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	14 965 117	14 801 500	14 393 000	-2,76 %
6586 Frais fonctionnement groupes élus	175 000	175 000	194 000	10,86 %
66 Charges financières	811 000	811 000	793 000	-2,22 %
67 Charges spécifiques	90 892	85 500	85 000	-0,58 %
68 Dotations aux amot. et provisions	13 000	0	0	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	77 999 575	77 177 730	78 433 810	1,63 %

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les flux entre le budget principal et les budgets annexes (remboursement de frais de personnel, frais financiers et de frais de siège).

Après retraitement, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 78,43 M€ soit +1,3 M€ par rapport au BP 2022.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif sont en hausse de 1,63% par rapport au BP 2022. Si l'on retire l'enveloppe du PIA jeunesse qui passe de 1 012 K€ au BP2022 à 616 K€ au BP2023 (-396 K€) l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +2,2 %.

- **Les charges à caractère général diminuent** de 2,34 % par rapport au budget primitif 2022. Les augmentations portent essentiellement sur l'électricité (+ 394,7 K€), les combustibles et carburants (+ 80 K€), les travaux dans le cadre de la GEMAPI (+ 137,5 K€), le Service Commun des Systèmes d'Information (+ 45 K€), l'entretien de bâtiment (+ 48 K€) et le territoire Zéro Chômeur Longue Durée - TZCLD (+ 37,2 K€), l'étude assistance à maîtrise d'ouvrage projet « usine de déshydratation » (+ 50 K€), le projet « Hydrogène Territorial » (+ 7 K€), le Conseil de Développement (+ 8 K€, jusqu'au BP 2022 versement d'une subvention). On constate des baisses sur les fournitures d'entretien (-2,2 K€), les frais de chauffage (-22 K€), l'eau et l'assainissement (-50 K€), les vêtements de travail (- 4,6 K€), les locations mobilières et immobilières (-105 K€) en raison d'un transfert de 90 K€ en subvention pour les salons « les terralies », la direction mutualisée des Systèmes Information (- 128,7 K€), la communication (-29 K€), l'appel à projet Cité de l'emploi (-128 K€), le TER - Territoire Econome en Ressources (- 95 K€), les remboursements de frais du SIG (- 172 K€), les remboursements de frais des Risques majeurs (- 8,7 K€), les remboursements de frais des eaux pluviales (- 88 K€), les études sur la maîtrise de l'énergie (- 110 K€), les cotisations (- 36,7 K€) et les frais de nettoyage des locaux (- 111,6 K€) en raison d'une prise en charge directe par les budgets annexes.
- **Les frais de personnel s'élèvent à 23,2 M€** et sont augmentation de 9,2 % par rapport au BP 2022 (+ 1,95 M€). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire, du centre de gestion et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). L'augmentation résulte de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} janvier 2022, de la revalorisation du régime indemnitaire, du glissement vieillesse technicité, des postes vacants et des créations de postes 2022 et 2023.
- **Les atténuations de produits s'établissent à 27,78 M€ (+76 K€)** correspondent aux dotations versées aux communes pour 18 M€ (+367 K€ notamment +201 K€ au titre du tourisme), au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources pour 9,1 M€ (FNGIR) et au PIA Jeunesse pour 0,61 M€ (-356 K€), au dégrèvement de TASCOM et GEMAPI 50 K€, au Contrat Territorial Global (CTG) pour appel à projets « Habitat Alternatif » (20K€).
- **Les autres charges de gestion courante, représentant 14,39 M€ et sont en diminution de 2,76 % (-408 K€).** Les principales baisses concernent les subventions au titre de la compétence Tourisme (-698 K€ dont -209 K€ fin de subvention à l'OT de Binic, et -350 K€ pas de reversement de taxe de Séjour à l'OT communautaire, -104 K€ sur la destination) et le réseau d'Ambassadeurs (-67 K€). Le fonds de concours de fonctionnement (FCF) versé aux communes membres conformément au pacte financier et fiscal, s'élève à 1,78 M€ en diminution de -12 K€. La participation au Syndicat Mixte de l'Aéroport est également en baisse (-39,5 K€). On constate par ailleurs des augmentations sur la Planification énergétique (+4 K€), la participation pour le Haut Débit (+15 K€), le contingent incendie versé au SDIS (+197 K€) et le SGPU (+30 K€). La subvention au CIAS est maintenue à 1 M€ et celle du Territoire Économe en Ressources à 51 K€. Enfin, il convient de noter l'affectation sur ce chapitre des subventions aux budgets annexes conformément à la nomenclature M57 (2 M€). Elles étaient affectées au chapitre 67 (dépenses

exceptionnelles) sous la nomenclature M14. Les données de l'année 2022 ont été retraitées dans le tableau ci-dessous afin de pouvoir comparer l'évolution entre chapitre tout en neutralisant les effets du changement de nomenclature.

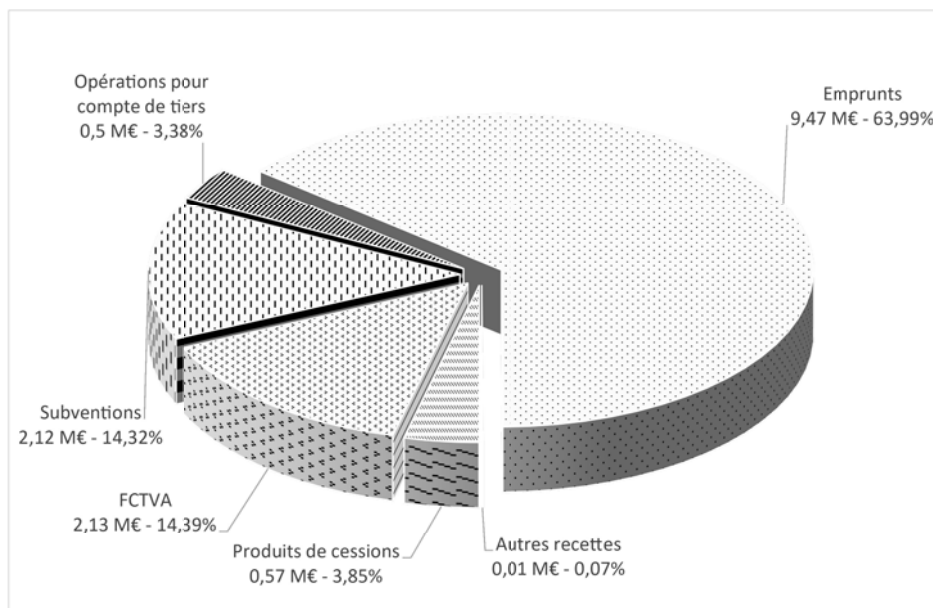
- Les **charges financières**, sont en diminution de 18 K€.
- Enfin, les **charges spécifiques** (et non plus exceptionnelles : M14) sont prévues à hauteur de 85,1 K€. Il s'agit de dépenses pour annulation de titres sur exercices antérieures.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 14 797 000 €

Ce montant a fait l'objet d'un retraitement correspondant au montant des écritures liées aux contrats revolving (écritures neutres financièrement mais qui gonflent artificiellement le montant du budget).

Les **recettes d'investissement** doivent en premier lieu financer le remboursement du capital de la dette, puis les immobilisations et les subventions d'équipement.

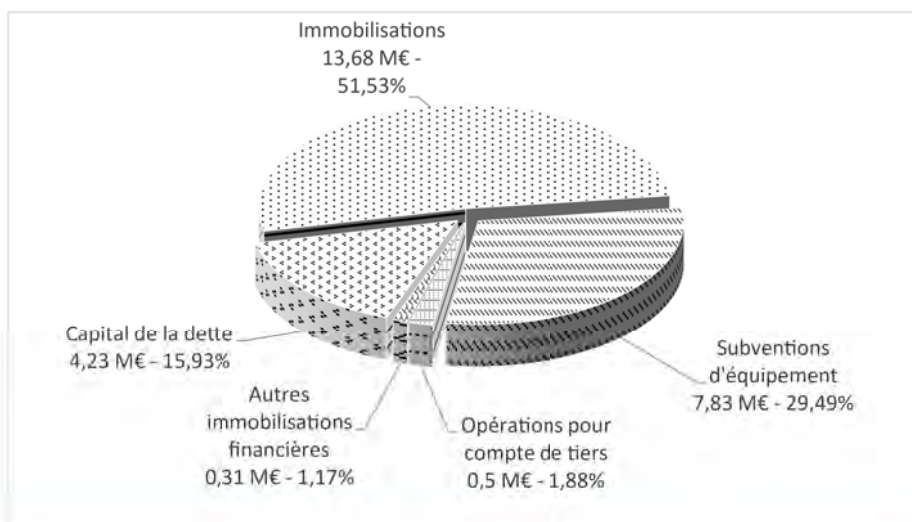
Globalement les recettes d'investissement proviennent de ressources définitives (FCTVA, subventions, ...) et des emprunts.



Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
024 Immobilisations affectées, concédées	639 432	310 000	575 000	85,48 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 000 748	709 000	2 130 000	200,42 %
13 Subventions d'investissement	2 924 985	2 557 000	2 115 000	-17,29 %
16 Emprunts et dettes assimilés	2 437 681	14 779 000	9 468 000	-35,94 %
204 Subventions d'équipement versées	51 073	0	0	
27 Autres immobilisations financières	452 350	9 000	9 000	0,00 %
45 Comptabilité distincte rattachée	1 007 000	1 007 000	500 000	-50,35 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	8 513 269	19 371 000	14 797 000	-23,61 %

- **Des cessions d'immobilisations sont prévues à hauteur de 575,5 K€.** Dans le cadre de la compétence Habitat, il est prévu une rétrocession de parcelle sur la commune de La Méaugon dans le cadre du portage foncier 172 K€ et sur Plérin 103,5 K€. La vente d'Handi'chiens à l'association est également inscrite pour 300 K€.
- Le FCTVA est inscrit à hauteur de **2,13 M€.**
- Des **subventions d'investissement** sont attendues à hauteur de **2,12 M€.** De manière récurrente l'Agglomération perçoit des subventions au titre des eaux pluviales 351,3 K€, de l'habitat 703 K€, de la quote-part de la Région Bretagne sur le Pass commerce TPE artisanat 50 K€, du Tourisme 165 K€, de la voirie 185 K€. De façon plus ponctuelle (investissements nouveaux), des subventions sont attendues sur L'Energie et Développement durable 251,6 K€, le sport nature 15 K€ et la politique Gens du voyage 236,6 K€.
- **L'emprunt est estimé à 9,47 M€.** Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2023, il apparaît un **besoin de financement de 9,47 M€** qu'il sera proposé d'inscrire en emprunt pour équilibrer la section d'investissement. Ce niveau d'emprunt sera bien entendu ajusté à l'occasion du Budget Supplémentaire lors de l'intégration des résultats 2022.
- **500 K€** sont prévus en **comptabilité distincte** correspondant aux aides déléguées à la pierre.
- **Enfin, 9 K€** sont prévus pour des cautions.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
26 550 000 €



Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	4 550 000	4 550 000	4 232 000	-6,99 %
20 Immobilisations incorporelles	2 047 035	1 742 000	2 121 000	21,76 %
204 Subventions d'équipements versées	9 476 979	9 116 000	7 830 000	-14,11 %
21 Immobilisations corporelles	4 741 911	4 008 000	3 968 000	-1,00 %
23 Immobilisations en cours	9 891 636	8 402 000	7 590 000	-9,66 %
26 Participations et créances rattach. à des partic.	0	0	300 000	
27 Autres Immobilisations Financières	9 000	9 000	9 000	0,00 %
45 Comptabilité distincte rattachée	1 007 412	1 007 000	500 000	-50,35 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	31 723 974	28 834 000	26 550 000	-7,92 %

Les dépenses réelles d'investissement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les écritures liées aux emprunts revolving.

- Le remboursement du **capital de la dette s'établit à 4,23 M€.**
- Les **dépenses d'équipement** s'établissent à **22,3 M€**. L'exercice 2023 se traduira par l'ouverture des crédits correspondant aux **opérations inscrites au PPI, notamment** :
 - les aides de l'habitat 4,8 M€,
 - les eaux pluviales et la défense incendie 3,5 M€,
 - les travaux sur la piscine Aquabaie 1,5 M€
 - l'enseignement supérieur 484 K€,
 - la Bretagne très haut débit 731 K€,
 - le matériel et mobilier 1,98 M€,
 - la requalification des ZAE 939 K€,
 - le grand Brézillet 0,46 M€ (dont 400 K€ pour le hall 7),
 - l'entretien du patrimoine 1,26 M€,
 - l'axe de contournement sud 1,6 M€,
 - les aires d'accueil des gens du voyage 657 K€,
 - les aides aux entreprises 750 K€,
 - le fonds recherche innovation 382,1 K€,

- les projets de transition énergétique 463,4 K€,
- la rocade urbaine 521 K€,
- la GEMAPI 165,7 K€,
- le PLU/PLUI 263 K€,
- le contrat local de santé 250 K€,
- la mise à flot du port du Légué 79,5 K€,
- la participation au capital de la structure de gestion de l'usine de déshydratation de fourrage 300 K€ ;
- l'extension de la Maison des Solidarités 50 K€.

2. BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget primitif 2023 du Budget annexe des Transports s'équilibre à 41 747 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 4 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget transports avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le budget primitif du budget transports s'équilibre à 34 741 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 27 717 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
70 Produits des services, du domaine	3 505 000	3 505 000	4 083 000	16,49 %
73 Impôts et taxes	17 718 000	17 718 000	20 500 000	15,70 %
74 Dotations et participations	2 429 000	2 429 000	2 262 000	-6,88 %
75 Autres Produits de Gestion courante	2 000	2 000	126 000	6200,00 %
77 Produits exceptionnels	721 000	721 000	746 000	3,47 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	24 375 000	24 375 000	27 717 000	13,71 %

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 27,72 M€ (+3,34 M€ / BP 2022) et se composent de :

- 4,08 M€ de produits des services** (+578 K€ / BP 2022) dont 3,95 M€ (+607 K€ / BP 2022) de recettes voyageurs composées de la régie TUB (recettes commerciales TUB, Proxitub, Mobitub, Rou'Libre,...) et des « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources). Les recettes voyageurs progressent du fait d'une part de la révision de la gamme tarifaire au 1er septembre 2022 (DB-141-2022) et d'autre part du fait d'un retour progressif à un niveau de recettes avant covid-19. En effet, la crise sanitaire a entraîné -1 M€ entre 2019 et 2020. Depuis, le niveau de recette remonte mais il faudra vraisemblablement plusieurs années avant de retrouver le niveau de fréquentation de l'année 2019. Les autres recettes concernent principalement le service Rou'libre pour 57 K€ (-9 K€ / BP 2022), les redevances abris-bus pour 45 K€ (stable / BP 2022), le remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du pôle aménagement urbain avec la mise à disposition de personnel pour 22,5 K€ (-3 K€ / BP 2022) et les recettes des usagers des vélos à assistance électrique en libre service qui s'élèvent à 7,5 K€ (stable / BP 2022). A noter que le BP 2022 comprenait 17 K€ de prestations du service commun déplacement auprès de deux communes de l'agglomération.
- 20,63 M€ de Versement Mobilité (VM)** (+2,91 M€ / BP 2022). Depuis 2022, le taux est unique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération soit 1,60 %. Le DOB 2023 prévoyait un VM avec compensation (chapitre 75 au BP) à hauteur de 19,89 M€ (+2,2 M€ / BP 2022) avec une actualisation de 2 % plus un effet favorable lié au changement de mode de reversement du VM par l'URSAFF. En raison de ces nouvelles modalités de versement, l'année 2022 ne comptera que 11 mois de versements auxquels s'ajouteront les soldes des mois de novembre et décembre 2021. L'année 2023 sera la première année intégrant un produit de VM

versé en fonction des montants dus sur une année pleine. La projection du DOB 2023 est réactualisée au BP 2023 à la vue d'une trajectoire du Versement Mobilité encore plus positive constatée en 2022.

- **2,26 M€ de dotations et participations** (-167 K€ / BP 2022) dont la dotation générale de décentralisation versée par le Conseil Régional et l'Etat qui s'élève à 910 K€ (stable / BP 2022), la compensation versée par la Région pour le financement du transport scolaire pour 790 K€ (stable / BP 2022) ainsi que la compensation de la Région dans le cadre du transport des élèves scolarisés en ULIS/SEGPA pour 364 K€ (stable / BP 2022).

Les principales autres participations concernent une subvention du PIA jeunesse de 72 K€ (-40 K€ / BP 2022) pour financer notamment NOCTUB et des participations dans le cadre du PDU : 25,7 K€ (-62,8 K€ / BP 2022) pour les vélos en libre service, 32 K€ (+21 K€ / BP 2022) de participation pour l'opération Savoir Rouler à Vélo sur les écoles primaires (12 K€ des mairies et 20 K€ de génération vélos) et 10 K€ dans le cadre de l'appel à la manifestation d'intérêt mobilité réalisé en 2021.

Le BP 2022 comprenait 64 K€ de subvention de l'ADEME dans le cadre de l'expérimentation des vélos en libre service terminée en septembre 2021 ainsi qu'une subvention de 20 K€ de la Région dans le cadre de l'expérimentation Domi'TUB.

- **126 K€** (+124 K€/BP22) en autres produits de gestion, correspondent à la compensation sur le versement mobilité. Celle-ci est liée au manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VM. Elle avait été intégrée au chapitre 73 au BP 2022.
- **746 K€ de produits exceptionnels** (+25 K€ / BP 2022) qui concernent entre autres les amendes TUB mais surtout une régularisation comptable dans le cadre du PEM pour 740,4 K€ (+26,5 K€ / BP 2022).

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
23 713 600 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
011 Charges à caractère général	18 001 725	17 574 000	22 112 000	25,82 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	654 000	654 000	723 000	10,55 %
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	318 500	311 000	321 600	3,41 %
66 Charges financières	268 000	266 000	413 000	55,26 %
67 Charges exceptionnelles	54 670	44 000	94 000	113,64 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	19 346 895	18 899 000	23 713 600	25,48 %

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à **23,71 M€ (+4,81 M€ / BP 2022)** et se composent de :

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **22,11 M€ (+4,54 M€ / BP 2022)**.

La dépense principale concerne le **réseau des transports** pour **21,78 M€ (+4,52 M€ / BP 2022)** avec en particulier la rémunération de l'exploitant Baie d'Armor Transports pour 21,1 M€ (+5,02 M€ / BP

2022). Ce montant comprend une rémunération de base de 17 M€ (+3,5 M€ / BP 2022) et des rémunérations complémentaires variables (Proxitub, mobitub, gestion du mobilier urbain, Rou'libre, Domi'TUB, actualisation,...). L'évolution résulte principalement de l'avenant 24 (DB-127-2022) comprenant le rajout de 966 K€ de dépenses de transports scolaires gérées jusqu'en 2022 par des marchés auprès d'entreprises de transports et désormais transférés à BAT (640 K€ au BP 2022), de la prise en compte de l'évolution des charges fixes (carburants, salaires,...) ainsi que du nouveau contrat avec l'exploitant pour 2023/2032 réévalué sur la base des prix de mars 2022 et proposé au vote en conseil d'agglomération fin 2022. Les autres dépenses concernent l'application de la convention d'affrètement avec la Région Bretagne des lignes Breizgho et des frais de gestion de la ligne 7 pour un montant de 450,2 K€ (+5 K€ / BP 2022) ainsi qu'une étude de restructuration générale du réseau TUB pour 130 K€ (nouveau BP 2023). Le **PDU** représente **130,6 K€** (+15,8 K€ / BP 2022) dont le partenariat avec l'association USEP (Union Sportive de l'Enseignement de Premier Degré) afin de déployer le Savoir Rouler à Vélo sur les écoles primaires publiques et privées de l'agglomération pour 45,6 K€ (+11,6 K€ / BP 2022), les VAE en libre service dénommé Vélo'Baie pour 48 K€ (+20,2 K€ / BP 2022), des études complémentaires dans le cadre du PDU pour 15,6 K€ (+3,6 K€ / BP 2022) et des dépenses d'entretien de la voie verte Hentig glas pour 7,5 K€ (+5 K€ / BP 2022). Les dépenses de **TEO** s'élèvent à **103,6 K€** (+5,2 K€ / BP 2022) entre autres pour la commission d'indemnisation, l'entretien de TEO en site propre et des frais de communication. Pour le **PEM**, les dépenses s'élèvent à **33,5 K€** (-5,4 K€ / BP 2022) principalement pour des maintenances et réparations et des taxes (taxe foncière,...). Les **dépenses communes** à toutes ses opérations (assurances,...) s'élèvent à **60,5 K€** (-3,9 K€ / BP 2022).

- Les **charges de personnel** s'élève à **723 K€** (+69 K€ / BP 2022). Le montant facturé par le budget principal a été actualisé par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **321,6 K€** (+10,6 K€ / BP 2022) et comprennent principalement 150,6 K€ (-5,4K€ / BP 2022) de reversement de recettes à la Région suite au transfert de la compétence transport scolaire, 80 K€ (stable / BP 2022) de participation pour le contrat de transport scolaire de Jean XXIII, 18 K€ de participation à l'interopérabilité régionale de KorriGo (nouveau 2023 / DB-003-2022), 16,5 K€ (-3,7 K€ / BP 2022) de subventions dans le cadre du développement du covoiturage, 16,5 K€ (+1,5 K€ / BP 2022) de participation aux frais de gestion de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageurs de la gare SNCF, 10,5 K€ (+3,5 K€ / BP 2022) de subventions aux associations et 8 K€ (stable / BP 2022) pour le système d'information multimodal Mobibreizh.
- Les **charges financières** s'élèvent à **413 K€** (+147 K€ / BP 2022) et correspondant au paiement des intérêts de la dette. Les intérêts d'emprunt sont en progression du fait d'un emprunt à taux variable qui évolue en raison de la conjoncture économique et de la hausse des taux d'intérêts au niveau mondial.
- Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **94 K€** (+50 K€ / BP 2022) et correspondent principalement à une enveloppe pour l'indemnisation des professionnels riverains dans le cadre des travaux structurants TEO de 84,7 K€ (+49,7 K€ / BP 2022).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

7 024 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
10 Dotations, fonds divers et réserves	45 174	0	0	
13 Subventions d'investissement	1 868 000	1 868 000	1 149 000	-38,49 %
16 Emprunts et dettes assimilés	0	1 261 000	3 575 000	183,51 %
21 Immobilisations corporelles	0	0	150 000	
45 Comptabilité distincte rattachée	2 767 200	3 292 000	2 150 000	-34,69 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	4 680 374	6 421 000	7 024 000	9,39 %

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7,02 M€ (+603 K€ / BP 2022) et se composent de :

- **3,57 M€** (+2,31 M€ / BP 2022) de **recettes communes** correspondant à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.
- **1,15 M€** de **subventions** (-719 K€ / BP 2022) dont 418 K€ (-812 K€ / BP 2022) pour TEO de l'AFITF et de la Région, 203 K€ pour le PEM (-45,8 K€ / BP 2022) et 528 K€ pour le PDU (+424,8 K€ / BP 2022) pour l'aménagement de la voie verte Hentig Glas.
Le BP 2022 comprenait entre autre 286 K€ du Département pour la construction du dépôt des bus (contrat de territoire).
- **150 K€** (nouveau BP 2023) de **vente de garages** boulevard charner dans le cadre du PEM.
- **2,15 M€** (-1,14 M€ / BP 2022) de **recettes de travaux pour compte de tiers** dont **1,21 M€ pour TEO et 293 K€ pour le PEM perçus de la ville de Saint-Brieuc**. La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets. Le reste correspond à **645 M€ de subventions perçues** pour son compte dans le cadre de cette opération et **qui lui sont reversées**.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

11 027 400 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	9 105 246	1 501 000	1 571 000	4,66 %
20 Immobilisations incorporelles	143 132	44 000	54 000	22,73 %
21 Immobilisations corporelles	1 494 659	1 332 000	1 992 000	49,55 %
23 Immobilisations en cours	5 938 762	5 728 000	5 260 400	-8,16 %
45 Comptabilité distincte rattachée	2 624 574	3 292 000	2 150 000	-34,69 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	19 306 373	11 897 000	11 027 400	-7,31 %

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **11,03 M€ (-869,6 K€ / BP 2021)**.

1,57 M€ (+70 K€ / BP 2022) seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.

Les **dépenses d'équipement** représentent **9,45 M€ (-939,6 K€ / BP 2022)** dont **2,15 M€ (-1,14 M€ / BP 2022)** d'opération pour compte de tiers c'est à dire pour la ville de Saint-Brieuc :

- **2,25 M€ (+911 K€ / BP 2022)** seront consacrés au **réseau des transports** :
 - **800 K€ (+700 K€ / BP 2022)** pour le **Grand dépôt** dont 250 K€ de solde et 550 K€ de travaux complémentaires pour l'adaptation du dépôt à des bus au gaz GNV ainsi qu'à des bus à hydrogène (bornes de recharge, parking, atelier,...).
 - **1,45 M€ (+211 K€ / BP 2022)** pour les **autres dépenses** dont les principales concernent pour 2023 l'acquisition de 3 véhicules standards hybrides pour 960 K€ (+10 K€ / BP 2022), l'adaptation du système billettique en vue de son évolution complète en septembre 2025 (paiement carte bancaire, valideurs pour les lignes scolaires, boutique en ligne,...) pour 350 K€ (nouveau 2023) et l'acquisition de VAE pour Roul'ibre pour 103 K€ (+38 K€ / BP 2022).
- **1,47 M€ (+69,7 K€ / BP 2022)** seront consacrés au **PDU** principalement pour le schéma directeur cyclable pour 400 K€ (stable / BP 2022), la poursuite de l'aménagement d'une voie verte entre la gare SNCF et la rue Berthollet pour 360 K€ (-192 K€ / BP 2022), la réinscription au BP 2023 du projet réactualisé (ombrières, bornes de recharge,...) de l'aménagement en parking relais et aire de covoiturage d'une parcelle située à la Croix Tual à Ploufragan pour 347 K€ (+117 K€ / BP 2022), l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour 80 K€ (stable / BP 2022), des travaux d'accessibilité aux arrêts de bus pour 110 K€ (+ 60 K€ / BP 2022), le financement de stationnements vélos pour 48 K€ (+8 K€ / BP 2022), une application « mobilité aggro » additionnant les fonctionnalités des applications existantes (TUB, Ouest Go, Vélo'Baie) pour 30 K€ (nouveau 2023) et des dépenses pour les VAE en libre service dénommé Vélo'Baie pour 27,7 K€ (nouveau 2023).
- **3,66 M€ (-21 K€ / BP 2022)** sont consacrés à **TEO** dont :
 - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à terme à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **1,21 M€ (+413 K€ / BP 2022)**. La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets. Ce montant concerne quasi-exclusivement TEO 3 pour 1,20 M€ avec 639 K€ pour la phase A et 558 K€ pour la phase B.

- **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **2,45 M€** (-434 K€ / BP 2022). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 1,95 M€ (+709,5 K€ / BP 2022) dont 114 K€ pour TEO 3 phase A et 1,63 M€ pour TEO 3 phase B et 183,6 K€ pour TEO 3 phase C. Par ailleurs, l'agglomération apporte 504,7 K€ (-1,14 M€ / BP 2022) de subventions d'équipements dont 424,7 K€ dans le cadre de TEO 3 (-505,3 K€ / BP 2022). Concernant TEO 2, il est prévu le report sur 2023 d'une enveloppe de 80 K€ (-238 K€ / BP 2022) pour des travaux d'isolation des appartements riverains de la rue du Combat des trente suite à une étude acoustique.
- **2,07 M€** (-1,9 M€ / BP 2022) sont consacrés au **PEM** dont :
 - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à **293 K€** (-956 K€ / BP 2022). La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,... A ce montant est rajouté **645 K€** (-597 K€ / BP 2022) de reversement à la Ville de Saint-Brieuc de subventions perçues pour son compte dans le cadre de cette opération.
 - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **1,13 M€** (-346 K€ / BP 2022). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 16 K€ (stable / BP 2022). Par ailleurs, l'agglomération apporte 1,12 M€ (-346 K€ / BP 2022) de subventions d'équipements à des partenaires (ville de Saint-Brieuc, SNCF,...) pour différents projets.

3. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau s'équilibre à 46 641 000€ de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe N°5 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'eau avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget de l'eau s'équilibre à 36 024 000 € sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

La politique d'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire s'achève en 2023 .

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 19 793 000€

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
013 Atténuation de charges	40 000	40 000	80 000	100,00 %
70 Produits des services, du domaine	17 474 000	17 474 000	19 155 000	9,62 %
72 Travaux en régie	560 000	560 000	488 000	-12,86 %
75 Autres produits de gestion courante	50 000	90 000	70 000	-22,22 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	18 124 000	18 164 000	19 793 000	8,97 %

Les recettes réelles d'exploitation progressent globalement de 8,97 % entre le BP 2022 et le BP 2023 et atteignent 19,8 M€ :

19,2 M€, soit 97 % des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes.**

Ses principales composantes :

- **9,9 M€** (+3 % / BP 2022) constituent le produit de la vente d'eau perçue directement auprès des abonnés (particuliers),
- **4,1 M€** (+17 %/ BP 2022) correspondent aux reversements des délégataires. L'évolution est liée à l'estimation des volumes et aux évolutions tarifaires (nouvelles DSP).
- **2,8 M€** (+ 8 % /BP22 : BP2022 sous-estimé) sont prévus d'être refacturés au Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) dans le cadre des ventes d'eau liées à l'interconnexion.
- **1,8 M€** (+11 % /BP22 : BP 2022 sous-estimé) constituent les redevances appliquées sur les abonnements d'eau. 1,3 M€ sont prévus au titre de la Pollution domestique. Cette redevance est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau. 0,5 M€ sont également inscrits au titre de la redevance qualité et interconnexion qui est reversée au SDAEP.
- **500 K€** (+ 257 %) correspondent au produit des travaux de branchements.

Les **atténuations de charges** estimées à **80 K€** correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance et sont ajustés en cours d'année en fonction des arrêts maladie.

488 K€ constituent les recettes issues des **travaux en régie** correspond à la maîtrise d'œuvre réalisée en interne et à la valorisation de travaux réalisés par les agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement (par exemple les changements de compteurs).

70 K€ correspondent aux **loyers** à percevoir. Il s'agit principalement des recettes liées aux antennes téléphoniques.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
12 827 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
011 Charges à caractère général	5 474 725	5 299 125	6 905 000	30,30 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 525 000	3 525 000	3 871 000	9,82 %
014 Atténuations de produits	1 110 000	1 110 000	1 248 000	12,43 %
65 Autres charges de gestion courante	100 000	94 000	104 000	10,64 %
66 Charges financières	525 000	520 000	561 000	7,88 %
67 Charges exceptionnelles	160 875	160 875	138 000	-14,22 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	10 895 600	10 709 000	12 827 000	19,78 %

Les dépenses réelles d'exploitation augmentent globalement de **19,8 %** entre le BP 2022 et le BP 2023 pour atteindre **12,8 M€** :

6,9 M€ correspondent aux **charges à caractère général**. Elles représentent 54 % des dépenses réelles d'exploitation et comprennent les achats d'eau, les produits de traitement, des fournitures, des services extérieurs...

Plus précisément, ses principales composantes sont les suivantes :

- **1,02 M€** (+3%), soit 8 % des dépenses réelles d'exploitation sont les achats d'eau. Il s'agit des achats d'eau brute destinée à la production d'eau potable (290 K€) et des achats effectués auprès du SDAEP dans le cadre de l'interconnexion (730 K€),
- **3,3 M€** (+ 74 % / BP 2022), soit 26 % des dépenses réelles d'exploitation composent les fournitures et produits de traitement nécessaire à la production d'eau et à l'entretien des réseaux.
 - fournitures eau et énergie : 1,8 M€ (Soit + 1 M€/ BP 2022), cette prévision budgétaire prend en compte la forte hausse des tarifs d'électricité.
 - fournitures et petits équipements : 394 K€ (+2 % / BP 2022)
 - Produits de traitement : 1,07 M€ soit +28 % :

Surcoût important lié à la nécessité d'adapter le traitement des eaux à la prise en compte d'un résidu pesticide : le metolachlore ESA. Ce dernier, dosé depuis 2017, a été intégré aux paramètres de conformité de l'eau courant 2021. Des tests ont été effectués en 2021 pour adapter les traitements avec les installations actuelles (la nouvelle usine des eaux est prévue pour traiter ce résidu sans adaptation, mais avec

un surcoût également), et induisent notamment un augmentation forte de l'achat de charbon actif.

- Carburant : 107 K€ (+95 %).

- **1,4 M€** , soit 11 % des dépenses réelles d'exploitation sont des **charges et services extérieurs** comprenant les travaux et prestations confiés aux entreprises (contrats d'entretien, location matériel, maintenance, prestations de service...), la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone.
- **1,21 M€ (+ 7 % / BP 2022)** pour la redevance versée à l'Agence de l'eau dans le cadre du prélèvement de la ressource en eau (375 K€) et pour la redevance qualité interconnexion versée au SDAEP (835 K€).

3,9 M€, soit 30 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Ce poste de dépenses est en augmentation de 9 %, lié à l'évolution de la catégorie C et du GVT et prenant également en compte :

- les évolutions en terme de nombre d'ETP , soit +157 K€
- le réajustement du régime indemnitaire, GVT, hausse du point d'indice, soit + 70 K€

1,2 M€ , soit 9,7 % des dépenses réelles d'exploitation sont des **atténuations de produits**, et représentent le remboursement à l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne) de la redevance pour la pollution perçue via la facturation auprès des abonnés.

104 K€ au titre des **autres charges de gestion courante** soit 0,8 % des dépenses d'exploitation concernent les admissions en non valeur ainsi que les créances éteintes. Les « admissions en non valeur » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concernent les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.

561 K€, soit 4,3 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges financières** correspondant aux intérêts du stock de dette. Les charges financières évoluent de + 8 % par rapport à l'exercice 2022, l'évolution s'explique par l'évolution des taux du marchés des emprunts, et l'impact sur nos emprunts à taux variable.

138 K€ soit 1 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges exceptionnelles**. Cette provision est constituée de crédits pour paiement des intérêts moratoires et de la constatation d'annulation de recettes sur les exercices antérieurs.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
16 231 000€

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
13 Subventions d'investissement	221 185	0	1 033 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	15 711 018	20 903 000	15 198 000	-27,29 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	15 932 203	20 903 000	16 231 000	-22,35 %

Les recettes réelles d'investissement diminuent globalement de 22,4 % entre le BP 2022 et le BP 2023 pour atteindre 16 M€. Elles se composent de :

- **15 M€** correspondent à l'**emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer les dépenses d'investissement. Le niveau d'emprunt suit l'évolution des dépenses d'investissement et sera ajusté à l'occasion du Budget Supplémentaire. Le faible niveau de subventionnement explique également le recours à l'emprunt.
- **1 M€** de subventions d'investissement : agence de l'eau et DSII (Nouvelle usine d'eau).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
23 197 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	2 240 000	2 240 000	2 178 050	-2,77 %
20 Immobilisations incorporelles	287 034	58 650	22 000	-62,49 %
21 Immobilisations corporelles	942 714	536 760	694 550	29,40 %
23 Immobilisations en cours	29 440 385	25 522 590	20 302 400	-20,45 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	32 910 134	28 358 000	23 197 000	-18,20 %

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2022 diminuent de 18,2 % par rapport au BP 2022 pour atteindre 23,2 M€.

2,2 M€ de remboursement du capital de la dette soit - 2,77 %. Ce poste de dépenses suit l'évolution du programme d'investissement des années passées.

21 M€ de dépenses d'équipement dont :

- **9,3 M€** correspondent à l'enveloppe prévue pour la nouvelle Usine de production d'eau conformément à l'AP/CP,
- **11 M€** représentent les travaux relatifs aux « priorités de services », aux « projets d'aménagement » et enfin aux travaux de « voiries des communes »,
- **22 K€** correspondent à l'enveloppe consacrée aux études et aux maîtrises d'œuvres, la demande sur ce chapitre se concentre en 2023 sur des frais d'insertions et des licences logiciels métiers (EGEE : facturation, DIMOMAIN : extension gmao (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), outil d'exploitation de données exploitation,
- **488 K€** correspondent aux travaux réalisés en régie,
- **695 K€** pour l'achat de matériels : industriels (**375 K€**), de transports (**100 K€**) et informatique (**40 K€**).

4. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 42 885 000 € de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 6 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget Assainissement s'équilibre à 29 668 000€, sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

La politique d'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire s'achève en 2023.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 16 074 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
013 Atténuation de charges	30 000	30 000	62 000	106,67 %
70 Produits des services, du domaine	15 199 000	15 195 000	15 403 000	1,37 %
72 Travaux en régie	525 000	525 000	488 000	-7,05 %
75 Autres produits de gestion courante	49 000	49 000	51 000	4,08 %
77 Produits exceptionnels	35 000	35 000	0	-100,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	15 937 000	15 834 000	16 074 000	1,52 %

Les recettes réelles d'exploitation progressent globalement de 1,5 % entre le BP 2022 et le BP 2023 pour atteindre 16,1 M€ :

Les atténuations de charges estimées à **62 K€** correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance et sont ajustés en cours d'année en fonction des arrêts maladie.

15,4 M€, soit 96 % des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes**.

Ses principales composantes sont les suivantes :

- **10 M€** (+2,5 %) constituent le produit de la redevance assainissement perçue auprès des abonnés (particuliers et professionnels).
- **3, 6 M€** pour les redevances versées par les délégataires, des échanges sont prévus avec chaque délégataire afin de caler au plus près la régularisation des surtaxes avec son année de référence, d'explicitier son contenu, notamment en terme d'année tarifaire, d'échanger sur les écarts et difficultés rencontrées, et d'adapter les modalités du contrat (ex : réflexion sur le calendrier de reversement, régularisation du solde en n+1).

- **550 K€** constituent la redevance perçue au titre de la modernisation des réseaux de collecte qui est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau.
- **750 K€(+15%)** correspondent au produit des travaux de branchements.
- **0,5 M€** pour des prestations diverses (dépotages, contrôle de branchements...).

Au titre de l'exercice 2023, nous estimons la valeur des **travaux en régie** à hauteur de **488 K€**. Ils correspondent à la maîtrise d'œuvre réalisée en interne et à la valorisation de travaux réalisés par les agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

51 K€, des recettes réelles d'exploitation constituent les **Produits divers de gestion courante**. Ils comprennent le remboursement des frais d'analyses et la facturation énergie du réseau de chaleur.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
8 146 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
011 Charges à caractère général	2 424 350	2 045 700	3 095 000	51,29 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 257 000	3 257 000	3 338 000	2,49 %
014 Atténuations de produits	600 000	600 000	550 000	-8,33 %
65 Autres charges de gestion courante	71 300	71 300	55 000	-22,86 %
66 Charges financières	1 001 000	984 000	1 005 000	2,13 %
67 Charges exceptionnelles	152 200	150 000	103 000	-31,33 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	7 505 850	7 108 000	8 146 000	14,60 %

Les dépenses réelles d'exploitation évoluent globalement de 14,6 % entre le BP 2022 et le BP 2023 pour atteindre 8,1 M€ :

Les **charges à caractère général** représentent 38 % des dépenses réelles d'exploitation et comprennent des fournitures, des services extérieurs...

Les charges à caractère général progressent de 51,3 % en comparaison au BP 2022, s'expliquant par :

1,61 M€, soit 20 % des dépenses réelles d'exploitation sont des **fournitures** notamment du petit matériel et des petits équipements ainsi que du combustible, de l'eau, gaz, électricité. Les postes de dépenses les plus importants sont :

- fournitures eau et énergie : 1,15 M€ (+117 % / BP 2022, + 600 K€ / BP 2022), cette prévision budgétaire prend en compte la forte hausse des tarifs de l'électricité sur le premier semestre 2022,
- fournitures et petits équipements : 317 K€ (+4,3 % / BP 2022),
- fournitures de traitement : 68 K€ soit +3 %, cette augmentation est en lien avec le futur marché associé, et à un ajustement de la consommation sur les petits sites de traitement,
- carburant : 71 K€ (+29 %).

1,49 M€, soit 18 % des dépenses réelles d'exploitation sont des **charges et services extérieurs** comprenant les travaux et prestations confiés aux entreprises (contrats d'entretien, location matériel, maintenance, prestations de service...), la formation du

personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone. Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :

- Traitement boues Station d'épuration : 410 K€ (+2,5 % / BP 2022),
- Entretien du parc de véhicules : 60 K€,
- Analyses : 94 K€,
- Études : 269 K€ (+64% / BP 2022), cette évolution est liée à la réalisation d'une étude satisfaction abonnés, des prestations d'accompagnement technique par l'ADAC et une étude GIEP (gestion intégrée des eaux pluviales).

3,34 M€, soit 41% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL...). Ce poste de dépenses est en augmentation de 2,49%. Cette évolution s'explique par l'évolution des catégories C et du GVT et prenant en compte :

- les évolutions en terme de nombre d'ETP (y compris postes vacants, à hauteur de 60 %)
- le réajustement du régime indemnitaire

550 K€, soit 7% des dépenses réelles d'exploitation sont des **atténuations de produits**, et représentent le remboursement à l'AELB de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte perçue via la facturation auprès des abonnés.

55 K€ au titre des **autres charges de gestion courante** soit 1 % des dépenses d'exploitation concernent les admissions en non valeur ainsi que les créances éteintes. Les « admissions en non valeur » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concernent les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.

1 M€, soit 12 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges financières** correspondant aux intérêts du stock de dette.

103 K€ soit 1 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges exceptionnelles**. Les charges exceptionnelles sont composées de crédits pour le paiement d'intérêts moratoires et des annulations de recettes sur exercices antérieurs.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
13 594 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
13 Subventions d'investissement	3 217 866	2 237 000	672 240	-69,95 %
16 Emprunts et dettes assimilés	16 545 154	10 342 000	12 921 760	24,94 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	19 763 021	12 579 000	13 594 000	8,07 %

Les recettes réelles d'investissement progressent globalement de 8,07 % entre le BP 2022 et le BP 2023 pour atteindre 13,6 M€. Elles se composent de :

- **12,9 M€** correspondent à l'**emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer les dépenses d'investissement. Le niveau d'emprunt suit l'évolution des dépenses d'investissement et sera ajusté à l'occasion du Budget Supplémentaire. Le faible niveau de subventionnement explique également le recours à l'emprunt.
- **672 K€** correspondent aux **subventions** liées à des projets d'investissement, provenant notamment de l'Agence de l'eau et de la DSIL.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
21 522 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
13 Subvention d'investissement	114 372	2 400	0	-100,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 353 600	4 201 600	4 287 850	2,05 %
20 Immobilisations incorporelles	491 269	59 650	302 000	406,29 %
21 Immobilisations corporelles	762 452	363 861	617 150	69,61 %
23 Immobilisations en cours	21 469 448	16 677 489	16 315 000	-2,17 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	27 191 142	21 305 000	21 522 000	1,02 %

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2022 augmentent de 1 % par rapport au BP 2022 pour atteindre 21,5 M€.

4,3 M€ de remboursement du capital de la dette soit + 2,05 %. Ce poste de dépenses suit l'évolution du programme d'investissement des années passées.

17,2 M€ de dépenses d'équipement, dont :

- 16,3 M€ correspondent à l'enveloppe prévue au titre des « projets de services », des « priorités de services », des « projets d'aménagement » et des « voiries des communes »,
- 302 K€ correspondent à l'enveloppe consacrée aux études et aux maîtrises d'œuvre. La demande sur ce chapitre se concentre en 2023 sur des frais d'insertions et des licences logiciels métiers (Licence SOWARE pour logiciel facturation EAU2, DIMOMAIN : extension gmao, outil d'exploitation de données d'exploitation).
- 488 K€ correspondent aux travaux réalisés en régie,
- 617 K€ pour l'achat de matériels : industriels (210 K€), de transports (100 K€), informatique (40 K€), etc.

5 - BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget primitif 2023 du budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'équilibre à **311 375 €** de dépenses réelles et d'ordre, sections d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe N° 7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du SPANC avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget du SPANC s'équilibre à 305 985 € sections d'exploitation et d'investissement cumulées.**

L'hypothèse d'activité retenue pour le SPANC en 2023, reste une composition des contrôles répartie entre contrôles en régie et contrôles sous-traités à un prestataire extérieur. La rentabilité de ce budget a subi depuis sa création différents aléas d'exploitation :

- Arrêt d'activité liée au COVID,
- défaillance du prestataire extérieur,
- arrêt maladie d'un agent de droit public, sans compensation constatée,
- alerte sécheresse
- délai de lancement du marché rendant les adaptations difficiles.

Une réflexion est en cours afin de proposer des changements dans la gestion de ce budget. Différentes pistes d'évolution sont étudiées : évolution des tarifs, du mode de facturation (annualisation), contrôles réalisés exclusivement en régie.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 305 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
70 Produits des services, du domaine	444 654	306 000	305 000	-0,33 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	444 654	306 000	305 000	-0,33 %

Les recettes réelles d'exploitation diminuent de 0,3 % entre le BP 2022 et le BP 2023 et atteignent 305 K€ :

305 K€, soit 100% des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes.** Ces recettes proviennent de la facturation des contrôles.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
299 610 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
011 Charges à caractère général	123 000	122 300	118 250	-3,31 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	170 000	170 000	178 160	4,80 %
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 200	0,00 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	2 000	100,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	295 200	294 500	299 610	1,74 %

Les dépenses réelles d'exploitation progressent globalement de 1,7 % entre le BP 2022 et le BP 2023 pour atteindre 300 K€.

118 K€ correspondent aux **charges à caractère général**. Elles représentent 39,5 % des dépenses réelles d'exploitation et comprennent les assurances, les fournitures, les déplacements et enfin la prestation de contrôle confiée à un organisme extérieur.

Plus précisément, ses principales composantes sont les suivantes :

- **90 K€**, soit 30 % des dépenses réelles d'exploitation sont les prestations de contrôles réalisées par l'entreprise. Il s'agit des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.
- **28 K€**, soit 9,5 % des dépenses du service qui assure également des contrôles en régie.
 - Assurances et contentieux : 9 K€,
 - Carburants et entretien des véhicules : 6 K€,
 - Affranchissement : 3 K€,
 - Maintenance informatique, téléphonie : 5 K€,
 - Insertion, annonces, fournitures, etc. : 5 K€.

178 K€, soit 59,5 % des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL, IRCANTEC,...).

1 K€, au titre des créances éteintes et non valeur, soit 0,3 % des dépenses réelles d'exploitation.

2 K€, au titre d'une provision pour des annulations de recettes sur exercices antérieurs, soit 0,7 % des dépenses réelles d'exploitation.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
985 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 500	1 500	985	-34,33 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	1 500	1 500	985	-34,33 %

Les recettes réelles d'investissement sont infimes et sont constituées uniquement du FCTVA.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
6 375 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
21 Immobilisations corporelles	34 642	13 000	6 375	-50,96 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	34 642	13 000	6 375	-50,96 %

Les dépenses d'investissement représentent 6 K€.

Il s'agit d'une enveloppe pour l'acquisition de tablettes pour les contrôleurs.

6 - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Le budget primitif 2023 du budget annexe déchets ménagers s'équilibre à 38 710 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget déchets ménagers s'équilibre à 36 547 100 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Ce budget comprend cette année l'exercice de la compétence sur l'ensemble des communes de son territoire.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Le **service financé par la TEOM** correspond aux services du territoire du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération.

Le **service financé par la REOM** correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc.

Le financement du service à la fois par la TEOM et par la REOM est transitoire, l'Agglomération dispose d'un délai de 7 ans à compter de la fusion pour choisir le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets qui doit être unique au 1^{er} Janvier 2024.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté par délibération du 16 décembre 2021, un financement harmonisé au 1^{er} janvier 2024.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

28 487 100 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	TEOM	REOM	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022	TEOM	REOM
013 Atténuation de charges	155 000	155 000	155 000	0	185 000	19,35 %	185 000	0
70 Produits des services, du domaine	3 583 500	3 556 000	1 507 000	2 049 000	4 163 000	17,07 %	2 055 000	2 108 000
72 Travaux en régie	1 763 854	1 586 700	1 555 200	31 500	1 913 000	20,56 %	1 808 000	105 000
73 Impôts et taxes	17 453 000	17 203 000	17 203 000	0	19 725 000	14,66 %	19 725 000	0
74 Dotations et participations	2 036 000	1 976 000	1 758 000	218 000	2 005 100	1,47 %	1 758 100	247 000
75 Autres Produits de gestion courante	947 601	946 600	946 600	0	496 000	-47,60 %	496 000	0
77 Produits spécifiques	0	1 000	500	500	0	-100,00 %	0	0
78 Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0		0	0
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	25 938 955	25 424 300	23 125 300	2 299 000	28 487 100	12,05 %	26 027 100	2 460 000

Les recettes de fonctionnement progressent de +12,05% entre 2022 et 2023 pour atteindre 28,5 M€ dont 2,4 M€ pour le service REOM et 26,1 M€ pour le service TEOM.

Ses composantes sont :

- Les **atténuations de charges** pour **185 K€** soit +19,4% par rapport au BP 2022 qui correspondent aux remboursements sur charges de personnel sur le service TEOM et REOM.

- Les **produits des services** pour **4,2 M€** soit +17% par rapport au BP 2022 correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 1,93 M€, la revente de matériaux issus du tri sélectif et le reversement péréquation transport pour 1,4 M€, la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 700 K€, le remboursement des prestations mécaniques et divers par Leff Armor Communauté pour 25 K€, des recettes de facturation des déchèteries pour 83 K€ et les recettes de vente de composteurs pour 30 K€.
 L'évolution entre le BP 2022 et le BP 2023 est principalement liée à une augmentation de la REOM, des recettes matières reprises et de la redevance spéciale.
Le service REOM représente 2,1 M€ (+32%) et le service TEOM 2,06 M€ (+0,3 %).
- **Les travaux en régie** pour **1,9 M€** correspondent au transfert en investissement de la prestation réalisée en interne pour la constitution du fichier de redevables pour la tarification incitative pour permettre l'étalement de la charge sur une durée identique à l'amortissement des bacs.
- Les **impôts et taxes** s'élèvent à **19,7 M€** soit +14,7 % par rapport au BP 2022 et correspondent à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le service TEOM.
Le budget 2023 prend en compte une augmentation de 9,27% du taux de TEOM qui passe de 11,44 % à 12,50%. La fixation du produit de TEOM suit une **dynamique des bases de 3 %** conformément aux orientations du DOB dans l'attente du taux d'actualisation qui sera arrêté par la Loi de Finances.
- Les **dotations et participations** s'élèvent à **2 M€** et sont stables par rapport au BP 2022. Elles correspondent aux aides versées par Citéo et les éco organismes.
Le service TEOM 1,8 M€ et Le service REOM représente 0,2 M€.
- Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à **496 K€** soit -451 K€ et correspondent pour une grande partie à la subvention versée par le budget principal pour équilibrer le service TEOM du budget collecte et valorisation des déchets pour 450 K€ (-450 K€) et qui diminue de 50 % toujours dans l'objectif d'un arrêt du versement à compter de 2025.
 Dans ce chapitre intervient aussi la location du site de collecte de Lantic aux services de Leff Armor à hauteur de 46 K€ avec les charges.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
26 490 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	TEOM	REOM	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022	TEOM	REOM
011 Charges à caractère général	3 304 200	2 918 000	2 596 000	320 000	3 521 000	20,66 %	3 190 000	331 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 967 000	9 967 000	9 412 000	555 000	10 800 000	8,36 %	10 114 000	686 000
022 Dépenses imprévues	9 000	9 000	9 000	0	0	-100,00 %	0	0
65 Autres charges de gestion courante	11 423 000	11 338 000	10 038 000	1 300 000	12 090 000	6,63 %	10 742 000	1 348 000
66 Charges financières	33 000	22 000	22 000	0	37 000	68,18 %	37 000	0
67 Charges spécifiques	40 000	42 000	21 000	20 000	42 000	0,00 %	22 000	20 000
68 Dotation Amort. Et provisions	42 000							
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	24 818 200	24 296 000	22 101 000	2 195 000	26 490 000	9,03 %	24 105 000	2 385 000

Les dépenses de fonctionnement progressent de 9,03 % entre 2022 et 2023 pour atteindre 26,5 M€ dont 24,1 M€ pour le service TEOM et 2,4 M€ pour le service REOM.
 Ses composantes sont :

- Les **charges à caractère général** représentant **3,5 M€** soit +20,66% (+603 K€ / BP 2022).
 Elles comprennent :

- des **fournitures** pour **1,7 M€** (+200 K€/BP2022) dont les fluides pour 161 K€, le carburant pour 851 K€, les produits d'entretien pour 36 K€, du petit équipement et voirie pour 84 K€, des vêtements de travail pour 48 K€, des pièces pour l'entretien des véhicules pour 367 K€, des composteurs destinés à la vente pour 196 K€ et divers fournitures pour 15 K€.
- des **prestations et services** pour **1,24 M€** (+232,5 K€/BP2022) dont des contrats de prestations et traitement des DDS pour 360 K€, la location pour 171 K€, l'entretien et la maintenance des bâtiments 106 K€ et des véhicules pour 265 K€, les contrats de maintenance pour 151 K€, l'étude complémentaire TEOMi pour 51 K€, les frais de formations pour 32 K€, les assurances pour 60 K€ et diverses prestations pour 42 K€ dont l'abonnement SYMETRI pour la gestion des bennes des déchèteries.
- Des **services extérieurs** pour **565 K€** (+245 K€/2022) et qui regroupent les frais de communication pour 50 K€ et téléphoniques pour 134 K€, diverses cotisations pour 52 K€, des frais de gardiennage pour 53 K€, des frais de mise sous plis et d'affranchissement pour 30 K€, des frais de conditionnement des cartons pour 30 K€, la prestation du coach sportif pour 5 K€, la maintenance des logiciels SYMETRI et STYX pour 52 K€, des remboursements de prestations au budget principal (achats) pour 27 K€, des frais de missions et déplacements pour 18 K€, des honoraires pour 10 K€, une mission externe d'implantation des éco-enterrés dans l'hyper centre pour 55 K€ et divers autres dépenses pour 50 K€.
- Des **impôts et taxes** pour **23,4 K€** (+7,3 K€/BP2022) correspondant au paiement de la taxe foncière du CTLD, du Centre de LANTIC, de KERAIA et de la déchèterie d'Etables-sur-Mer et de la taxe à l'essieu et de nouvelles immatriculations de véhicules pour 10 K€.

Le service REOM représente 331 K€ (9,4%) et le service TEOM 3,2 M€ (90,6%).

- Les **charges de personnel** s'élèvent à **10,8 M€** soit +8,36% par rapport au BP 2022. Cette évolution est due en grande partie à la mission des enquêteurs dans le cadre de la tarification incitative mais également aux renforts administratifs pour le suivi et l'accompagnement de la mise en place de la TEOMi, au glissement vieillesse technicité, à l'évolution du point d'indice, à la revalorisation du régime indemnitaire à compter du 01 Janvier 2023 ainsi qu'au personnel non permanent dans le cadre de remplacement de titulaires.

Le service REOM représente 0,69 K€ (6,35%) et le service TEOM 10,1M€ (93,65%).

- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **12,1 M€ (+752 K€)** soit +6,63 % par rapport au BP 2022 et correspondent principalement à la contribution **Kerval** pour le traitement des déchets de l'ensemble du territoire de l'agglomération à hauteur de 11,93 M€. On constate une hausse due à une augmentation des tarifs de KERVAL pour un besoin de financement présenté par KERVAL pour son fonctionnement
Ce chapitre intègre également la contribution à Loudéac Bretagne Centre pour l'utilisation de la déchèterie de Ploeuc-L'Hermitage 162 K€.

Pour 2023 le tonnage pris en compte pour le calcul de la participation à KERVAL est de 98 082 tonnes pour un montant prévisionnel de 11,93 M€ et se décompose de la manière suivante :

	<i>Ordures Ménagères</i>	<i>30 024 t (30,6 %)</i>	<i>pour 4 030 000 €</i>
➤	<i>Déchèteries</i>	<i>55 869 t (57,0 %)</i>	<i>pour 4 085 000 €</i>
➤	<i>Collecte sélective</i>	<i>12 189 t (12,4 %)</i>	<i>pour 2 240 000 €</i>
➤	<i>Péréquation transport</i>		<i>pour 845 000 €</i>
➤	<i>Part fixe investissement</i>		<i>pour 728 000 €</i>

Le service REOM représente 1,35 M€ (11,2%) et le service TEOM 10,75 M€ (88,8%).

- Les **charges financières** s'élèvent à **37 K€** soit +68% par rapport au BP 2022 et concernent le paiement des intérêts d'emprunts du service TEOM. La progression des intérêts est liée à la réalisation d'un emprunt fin 2021.
- Les **charges spécifiques** s'élèvent à 42 K€ et correspondent à une enveloppe prévisionnelle pour faire face aux annulations de la facturation de la redevance spéciale (22 K€) et de la redevance ordures ménagères (20 K€).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
8 060 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	TEOM	REOM	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022	TEOM	REOM
024 Immobilisations affectées, concédées	82 000	82 000	74 000	8 000	16 000	-80,49 %	16 000	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	940 912	865 600	749 600	116 000	1 118 800	29,25 %	1 018 800	100 000
13 Subventions d'investissement	2 635 760	2 390 000	2 040 000	350 000	905 200	-62,13 %	769 200	136 000
16 Emprunts et dettes assimilés	3 527 233	3 376 400	3 110 400	266 000	6 010 000	78,00 %	5 568 000	442 000
23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	10 000		10 000	0
45 Comptabilité distincte rattachée	278 361	0	0	0	0		0	0
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	7 464 266	6 714 000	5 974 000	740 000	8 060 000	20,05 %	7 382 000	678 000

Les recettes d'investissement progressent d'environ +20% entre 2022 et 2023 pour atteindre 8,1 M€ :

- Les **cessions d'immobilisations** pour **16 K€** correspondent à la reprise de deux bennes à ordures ménagères ;
- Le **FCTVA** est estimé à **1,1 M€**.
- Les **subventions d'investissement** s'élèvent à **905 K€** et correspondent aux subventions de l'ADEME pour l'enquête fichier redevables et les investissements dans le cadre de la mise en œuvre du financement incitatif.
- L'**emprunt** d'équilibre nécessaire au financement des dépenses d'investissement est de 6,01 M€ réparti à **5,6 M€** pour service TEOM et **442 K€** pour le service REOM pour cette année 2023.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
10 057 100 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	TEOM	REOM	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022	TEOM	REOM
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0,00 %	0	0
16 Emprunts et dettes assimilés	368 500	351 500	351 500	0	355 000	1,00 %	355 000	0
20 Immobilisations incorporelles	77 346	71 100	32 100	39 000	41 000	-42,33 %	35 400	5 600
204 subvention d'équipement	337 640	651 000	585 000	66 000	520 000	-20,12 %	370 000	150 000
21 Immobilisations corporelles	8 514 471	6 030 700	5 346 700	684 000	8 896 100	47,51 %	8 303 700	592 400
23 Immobilisations en cours	1 025 867	738 000	683 000	55 000	245 000	-66,80 %	240 000	5 000
45 Comptabilité distincte rattachée	196 077	0	0	0	0	0,00 %	0	0
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	10 519 901	7 842 300	6 996 300	844 000	10 057 100	28,24 %	9 304 100	753 000

Les dépenses d'investissement progressent de près de 28 % entre 2022 et 2023 pour atteindre 10,1 M€ :

- Le **remboursement du capital** de l'emprunt s'élèvent à **355 K€** au BP 2023 et concerne le service TEOM.
- Les **dépenses d'équipements** progressent de +29,3% entre le BP 2022 et le BP 2023 pour atteindre **9,7 M€** dont les dépenses principales sont :
 - **520 K€** de **subventions d'équipements** versées aux communes pour des conteneurs enterrés,
 - **1,91 M€** pour la constitution du fichier de redevables et le recensement des bacs pour la mise en place de la tarification incitative. Cette étude sera amortie sur la même durée que celle des bacs à savoir 10 ans.
 - **500 K€** pour acquisition d'un bâtiment sur la zone de KERAIA à Ploufragan pour y installer les enquêteurs dans un premier temps et l'accueil et les administratifs du service déchets ensuite.
 - **3,59 M€** pour **l'acquisition de bacs** (dont bacs de collecte, colonne aérienne, composteurs 845 K€ en routine, Bacs conteneurs et colonne pour la TEOMi + contrôle d'accès 2,56 M€, armoires de stockage fusées de détresse 40 K€ colonnes aérienne déchetterie 20 K€ et récepteurs de voirie 12 K€)
 - **1,93 M€** de **matériel roulant**, pour :
 - > des **véhicules légers** à hauteur de 65 K€ (2 utilitaires)
 - > des **Bennes OM** à hauteur de 1,14 M€ : 2 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) 26 t Zone TEOM (720 K€) et 1 BOM 26 t Zone REOM (240 K€) et 1 polybenne (420 K€)
 - > 2 **chargeurs** manitou cabine surélevées pour 480 K€
 - **300 K€** de **matériel informatique** :
 - > Matériel informatique dispositif TEOMi : 17,7 K€
 - > Renouvellement de 20 boîtiers de géolocalisation camion : 45 K€
 - > équipement de 26 camions de collecte en lecteurs de puces : 225 K€
 - > tablette pour transmission des données déchetteries : 6 K€
 - > Matériel de téléphonie : 6,4 K€
 - **829 K€** d'**aménagement et travaux** relatifs :
 - > Au CTLD (250 K€):

Réalisation d'une aire de stockage de 2 900 m² au CTLD (233 K€), portail d'entrée CTLD 2 K€ et installation de 2 bornes de chargement pour véhicules électriques (15 K€),

> Aux déchèteries (579 K€) dont notamment :

Déchèterie Plérin et Ploufragan, construction local DDS (150 K€) ;

Déchèterie Plérin : mur de clôture et reprise entrée (25K€)

Déchèterie Binic-Etables : travaux de sécurisation, demande de la DREAL (120K€)

Déchèterie de Saint-Brieuc: installation d'un brumisateuseur (27K€)

prestation B2A ressourcerie Trégueux: (150 K€)

mise en place du contrôle d'accès en déchèterie (50 K€)

- **84 K€ de matériel et mobilier :**

> acquisition de mobilier pour le bâtiment KERAIA : 29 K€

> Autolaveuse Kéraia, transpalette et sèche linge CTLD : 6 K€

> Plateau équipé pour lavage PAV : 40 K€

> Outillage, petits achats CTLD et Déchèteries 9 K€

Ces dépenses concernent le budget TEOM pour 9 M€ (92,5%) et le Budget REOM pour 0,75 K€ (7,5%)

7. BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE

Le budget primitif 2023 du budget annexe Gestion immobilière s'équilibre à 11 308 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 9 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget gestion immobilière avant retraitement. Ce budget est présenté en HT.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Gestion Immobilière s'équilibre à 9 392 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

La nouveauté de ce budget est le projet Totem de l'Innovation porté par l'agglomération. L'objectif de ce lieu est de « créer de l'émulation sur le territoire, de faire gagner du temps aux porteurs de projet en trouvant facilement les ressources nécessaires et de faire se rencontrer les acteurs qui ont des idées avec ceux qui ont des moyens et de l'expertise ». Un Totem expérimental a été inauguré mi-2022 rue de la Gare à Saint-Brieuc. Le BP 2023 est le premier budget de fonctionnement en année de celui-ci. Le Totem de l'Innovation prendra sa forme définitive en 2024 en intégrant deux étages du futur hôtel d'entreprises actuellement en cours de réhabilitation (ex caf).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT I 684 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
70 Produits des services, du domaine	0	0	10 000	
74 Dotations et participations	72 100	70 000	30 000	-57,14 %
75 Autres produits de gestion courante	I 375 000	I 375 000	I 644 000	19,56 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	I 447 100	I 445 000	I 684 000	16,54 %

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,68 M€** (+239 K€ / BP 2022). Elles sont en évolution de +16,54 % par rapport au BP2022, mais hors subvention d'équilibre du budget principal, elles sont en diminution de 7,5 % (-60 K€). Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Les **produits des services et de gestion courante** pour **1,65 M€** (+269 K€ / BP 2022) qui concernent principalement :
 - **899 K€** (+299 K€ / BP 2022) de **subvention du budget principal** pour assurer l'équilibre du budget annexe Gestion Immobilière.
 - **755 K€** (-20 K€ / BP 2022) de **loyers et remboursements de charges** (fluides,...). On y retrouve :
 - * **343 K€** (+18 K€ / BP 2022) de loyer et remboursement de charges (fluides,...) pour la **Technopôle**.
 - * **365,7 K€** (-47,3 K€ / BP 2022) de loyers dans le cadre de la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). L'évolution résulte principalement de la fin des loyers d'Ekko Pincemin suite à la vente du site Chaffoteaux et Maury en 2022.
 - * **30 K€** (+5 K€/ BP 2022) dans le cadre du **totem expérimental**.

* **16,3 K€** (+4,3 K€ / BP 2022) de loyers d'antenne relais sur **l'hôtel d'entreprises** (ex caf).

- Les **participations** s'élèvent à **30 K€** (-40 K€ / BP 2022) et concernent du sponsoring pour le Totem expérimental situé rue de la gare à Saint-Brieuc (+10 K€/ BP 2022). Le BP 2022 comprenait pour le Totem expérimental 50 K€ de participation de l'Etat dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour encourager la dynamique des territoires (150 K€ sur 3 ans de 2020 à 2022).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

1 198 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
011 Charges à caractère général	853 643	827 000	921 000	11,37 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	137 000	137 000	188 000	37,23 %
022 Dépenses imprévues	2 000	2 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	54 000	54 000	80 000	48,15 %
66 Charges d'intérêts	18 000	18 000	7 000	-61,11 %
67 Charges spécifiques	2 000	2 000	2 000	0,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	1 066 643	1 040 000	1 198 000	15,19 %

Les dépenses **de fonctionnement** s'élèvent à **1,2 M€** (+158 K€ / BP 2022) et comprennent principalement :

- Les **charges à caractère général** qui s'élèvent à **921 K€** (+94 K€ / BP 2022) et sont composées principalement de:
 - la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **348,8 K€** (-7,2 K€ / BP 2022). Sur ce montant, on retrouve entre autres la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 222 K€ (+17 K€ / BP 2022 dont +12 K€ pour l'organisation de l'évènement Grand Ouest innovation) et les taxes foncières pour 93,9 K€ (-5,2 K€ / BP 2022). Les autres charges correspondent principalement à l'entretien des bâtiments et extérieurs qui diminuent pour atteindre 23,3 K€ en 2023 (-11,6 K€ / BP 2022).
 - la **gestion de la Technopole** pour **334,6 K€** (+83,6 K€ / BP 2022) qui correspond principalement aux fluides et aux frais d'entretien et maintenance. La progression entre 2022 et 2023 est liée à une hausse des dépenses de maintenance/entretien mais surtout aux fluides en raison de la crise énergétique. Cependant, cette progression reste contenue car la technopôle bénéficie d'un tarif garanti pour le gaz jusque fin 2023.
 - Le **Totem Expérimental** situé à la maison de l'agglo pour **196,1 K€** (+29 K€ / BP 2022). Inauguré mi-2022, le BP 2023 est le premier budget en année pleine. Les dépenses correspondent principalement à la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 156,6 K€ ainsi qu'aux fluides pour 14 K€ et aux frais d'entretien et maintenance pour 22,6 K€.
 - Le **site de Chaffoteaux et Maury** pour **0 K€** (-25 K€ / BP 2022) du fait de la vente du site en 2022.

- **Diverses dépenses** pour **41,5 K€** (+13,6 K€ / BP 2022) dont les assurances pour 33,5 K€ (+13 K€ / BP 2022).
- Les **charges de personnel** qui s'élèvent à **188 K€** (+51 K€ / BP 2022). Le montant facturé par le budget principal a été actualisé par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
- Les **autres charges de gestion courante** soit **80 K€** (+26 K€ / BP 2022) concernent :
 - le **Totem Expérimental** situé à la maison de l'agglomération pour **71,6 K€** (+23,4 K€ / BP 2022) dont 70 K€ de subventions (+23,4 K€ / BP 2022) pour le financement de deux incubateurs d'entreprises gérés par Innoz'h et Rich'ESS.
 - des « **admissions en non valeur** » (+2,6 K€ / BP 2022) pour **8,4 K€**.
- Les **charges d'intérêts des emprunts** qui s'élèvent à **7 K€** (-11 K€ / BP 2022). L'évolution est liée à la fin du remboursement d'un des deux emprunts début 2023.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
7 708 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
024 Immobilisations affectées, concédées	2 711 000	2 711 000	0	-100,00 %
13 Subventions d'investissement	1 454 640	1 300 000	2 876 000	121,23 %
16 Emprunts et dettes assimilés	3 846 779	1 663 000	4 832 000	190,56 %
27 Autres immobilisations financières	10 000	10 000	0	-100,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	8 022 419	5 684 000	7 708 000	35,61 %

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **7,71 M€** (+2,02 M€ / BP 2022) et concernent principalement :

- **2,88 M€ de subventions** (+1,58 M€ / BP 2022) dans le cadre de l'**hôtel d'entreprises** (ex caf) dont 1,5 M€ de l'Europe, 750 K€ de l'État et 600 K€ de la Région.
- **4,83 M€ d'emprunt** (+3,17 M€ / BP 2022) pour équilibrer la section d'investissement.

Les recettes d'investissement, hors emprunt, sont en diminution car le BP 2022 prévoyait entre autre deux ventes pour 2,7 M€ dont 2,2 M€ pour le site de Chaffoteaux et Maury, 172,6 K€ de subventions pour l'atelier relais de Tréveneuc et 27,5 K€ pour le Totem Expérimental.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
8 194 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	308 000	308 000	180 000	-41,56 %
20 Immobilisations incorporelles	35 238	59 000	32 000	-45,76 %
21 Immobilisations corporelles	271 809	170 000	331 000	94,71 %
23 Immobilisations en cours	3 811 073	5 530 000	7 651 000	38,35 %
27 Autres immobilisations financières	22 000	22 000	0	-100,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	4 448 120	6 089 000	8 194 000	34,57 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **8,19 M€ (+2,10 M€ / BP 2022)**. Les dépenses principales concernent :

Des dépenses d'équipement pour **8,01 M€ (+2,26 M€ / BP 2022)** dont principalement:

- **7 M€ (+2,5 M€ / BP 2022)** dans le cadre de l'**hôtel d'entreprises** (ex caf) dont l'ouverture est prévue au premier semestre 2024.
- **728,8 K€ (-146,2 K€ / BP 2022)** pour la réhabilitation de l'**atelier Relais de Tréveneuc**.
- **172,2 K€ (+142,2 K€ / BP 2022)** pour la réhabilitation **des anciennes brasseries de Quintin** pour les requalifier en pôle économique avec l'aménagement de 4 ateliers relais.
- **30,9 K€ (-3 K€ / BP 2022)** de travaux pour le site de la **Technopôle** dont un audit sur la structure du bâtiment ESM.
- **55 K€ (-47,8 K€ / BP 2022)** pour les bâtiments **CAP 1 et CAP2**.
- **15 K€ (-173,5 K€ / BP 2022)** pour le **totem expérimental** inauguré mi-2022.
- **8 K€ (-12 K€ BP 2022)** pour des **études** d'opportunité

Le remboursement du **capital des emprunts** pour **180 K€ (-128 K€ / BP 2022)**. L'évolution est liée à la fin du remboursement d'un des deux emprunts début 2023.

8. BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le budget primitif 2023 du budget annexe des zones d'activités économiques s'équilibre à 24 610 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 10 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe des zones d'activité avant retraitement.

Le Budget annexe des zones d'activités étant un budget de stock, la section de fonctionnement est équilibrée par des écritures d'ordre qui sont inscrites en section d'investissement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et transfert en section d'investissement des acquisitions, travaux d'aménagement et cessions de terrains, le BP 2023 du budget ZAE s'établit à 4 665 000 €.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 31 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
65 Autres charges de gestion courante	1 012	1 000	0	-100,00 %
66 Intérêts des emprunts	30 000	30 000	31 000	3,33 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	31 012	31 000	31 000	0,00 %

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **31 K€** (stable / BP 2022) et sont des remboursements d'intérêts d'emprunts.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 4 665 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
21 Immobilisations corporelles	3 194 126	2 017 000	982 000	-51,31 %
16 Emprunts et dettes assimilés	7 737 226	585 000	3 683 000	529,57 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	10 931 352	2 602 000	4 665 000	79,29 %

La recette principale concerne la **cessions de terrains** pour **982 K€** (-1,04 M€ / BP 2022) :

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	BP 2022	BP 2023	Différence BP 2023 / BP 2022
KERIBET- Pordic	0 €	161 280 €	161 280 €
LE CHALLONGE – Plédran	48 048 €	0 €	-48 048 €
KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux	33 000 €	0 €	-33 000 €
LE PERRY - Trégueux	853 653 €	0 €	-853 653 €
EXTENSION NORD DES CHATELETS	315 210 €	113 730 €	-201 480 €
VAU BALLIER – Plédran	0 €	92 080 €	92 080 €
CROIX DENIS/BOISILLON – Trégueux	238 860 €	597 510 €	358 650 €
LA COLIGNERE – Trémuson	206 375 €	0 €	-206 375 €
GRAND PLESSIS - Plaintel	306 276 €	0 €	-306 276 €
VILLE NEUVE - St Brandan	15 578 €	17 400 €	1 822 €
TOTAL	2 017 000 €	982 000 €	-1 035 000 €

Le besoin de financement devra être assuré par l'emprunt estimé à **3,68 M€** (+3,1 M€ / BP 2022).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
4 634 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Remboursement emprunt	186 000	186 000	190 000	2,15 %
21 Immobilisations corporelles	2 399 988	2 385 000	4 444 000	86,33 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	2 585 988	2 571 000	4 634 000	80,24 %

190 K€ (+4K€ / BP 2022) couvriront le **remboursement du capital des emprunts**.

Les autres dépenses concernent principalement les **acquisitions de terrains et les travaux d'aménagements** pour **4,38 M€** (+2,14 M€ / BP 2022):

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	TYPE DE DEPENSES	BP 2022	BP 2023	DIFFERENCE BP 2023 / BP 2022
KERIBET – Pordic	Achat de terrains	0 €	30 000 €	30 000 €
	Travaux d'aménagement	0 €	50 000 €	50 000 €
KERIBET – Pordic		0 €	80 000 €	80 000 €
09 - LE CHALLONGE PLEDUAN	Travaux d'aménagement	10 000 €	0 €	-10 000 €
LE CHALLONGE – Plédruan		10 000 €	0 €	-10 000 €
KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux	Travaux d'aménagement	60 000 €	20 000 €	-40 000 €
KERTUGAL 2 - St Quay Portrieux		60 000 €	20 000 €	-40 000 €
DEVANT DE LA LANDE - Lantic	Travaux d'aménagement	175 000 €	0 €	-175 000 €
DEVANT DE LA LANDE - Lantic		175 000 €	0 €	-175 000 €
LE PERRY - Trégueux	Achat de terrains	41 400 €	41 400 €	0 €
	Travaux d'aménagement	87 190 €	474 279 €	387 089 €
LE PERRY – Trégueux		128 590 €	515 679 €	387 089 €
EXTENSION NORD DES CHATELETS	Achat de terrains	190 000 €	132 600 €	-57 400 €
	Travaux d'aménagement	1 016 000 €	2 756 300 €	1 740 300 €
EXTENSION NORD DES CHATELETS		1 206 000 €	2 888 900 €	1 682 900 €
CROIX DENIS + BOISILLON – Trégueux	Travaux d'aménagement	0 €	60 000 €	60 000 €
CROIX DENIS + BOISILLON – Trégueux		0 €	60 000 €	60 000 €
20 - LA COLIGNERE TREMUSON	Travaux d'aménagement	196 000 €	190 000 €	-6 000 €
LA COLIGNERE – Trémuson		196 000 €	190 000 €	-6 000 €
CHANTEPIE - Ploec L'Hermitage	Travaux d'aménagement	0 €	25 000 €	25 000 €
CHANTEPIE - Ploec L'Hermitage		0 €	25 000 €	25 000 €
GRAND PLESSIS - Plaintel	Achat de terrains	1 000 €	0 €	-1 000 €
GRAND PLESSIS – Plaintel		1 000 €	0 €	-1 000 €
ZOOPOLE – Ploufragan	Achat de terrains	73 000 €	0 €	-73 000 €
ZOOPOLE – Ploufragan		73 000 €	0 €	-73 000 €
EXTENSION ZONE BON ABRI – Hillion	Achat de terrains	0 €	193 500 €	193 500 €
EXTENSION ZONE BON ABRI – Hillion		0 €	193 500 €	193 500 €
LE BRAS D'ARGENT - St-Brandan	Achat de terrains	375 000 €	2 501 €	-372 499 €
	Travaux d'aménagement	0 €	395 000 €	395 000 €
LE BRAS D'ARGENT – St-Brandan		375 000 €	397 501 €	22 501 €
LA GARE - Saint-Carreuc	Travaux d'aménagement	10 000 €	5 500 €	-4 500 €
LA GARE – Saint-Carreuc		10 000 €	5 500 €	-4 500 €
TOTAL ACHATS / AMENAGEMENTS		2 234 590 €	4 376 080 €	2 141 490 €

9. BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le budget primitif 2023 du budget annexe chaufferie bois s'équilibre à 591 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 11 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget de la chaufferie bois avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe Chaufferie Bois s'équilibre à 418 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation de 5 ans avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Le budget 2023 est impacté en dépenses et en recettes par la fermeture partielle d'aquabaie fin 2023 pour des travaux sur le bassin sportif ainsi que par la crise énergétique.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

418 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
70 Produits des services, du domaine	413 046	389 000	418 000	7,46 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	413 046	389 000	418 000	7,46 %

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **418 K€** (+29 K€ / BP 2022) et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione). L'évolution entre 2022 et 2023 correspond à une revalorisation tarifaire liée principalement à l'augmentation du prix du bois.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

341 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
011 Charges à caractère général	302 000	256 000	300 000	17,19 %
66 Charges financières	32 000	32 000	30 000	-6,25 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
68 Dotations aux amot. et provisions	10 000	10 000	10 000	0,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	345 000	299 000	341 000	14,05 %

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **341 K€** (+42 K€ / BP 2022) et comprennent principalement :

- **243 K€** (+15 K€ / BP 2022) pour le **fonctionnement de la chaufferie bois** estimé sur un taux de couverture 75% bois/22% gaz. Ce montant se décompose en 90 K€ de gaz (+10 K€ / BP 2022) et 153 K€ de redevances à l'exploitant (+5 K€ / BP 2022). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. L'évolution du gaz est liée à une sous-estimation du BP 2022. Le tarif de celui-ci est bloqué jusqu'au 31/12/2023. L'évolution de la redevance de l'exploitant est principalement liée à l'évolution du prix du bois.
- **51,5 K€** de **fluides** (+28,6 K€ / BP 2022) dont 50 K€ d'électricité (+28 K€ / BP 2022) et 1,5 K€ d'eau (+0,6 K€ / BP 2022). L'évolution de l'électricité résulte de la crise énergétique.
- **30 K€** (-2 K€ / BP 2022) de remboursement d'**intérêt de la dette** et frais de trésorerie.
- **10 K€** de **provisions** pour travaux (stable / BP 2022).
- **6,5 K€** (+0,4 K€ / BP 2022) de **frais divers** (entretien divers, taxes foncières, assurances,...).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

0 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	10 000	10 000	0	-100,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	10 000	10 000	0	-100,00 %

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **0 K€** (-10 K€ / BP 2022) car il n'y a pas d'emprunt d'équilibre. En effet, les recettes d'ordre suffisent à équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

77 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	58 000	58 000	60 000	3,45 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	3 000	200,00 %
21 Immobilisations corporelles	11 000	11 000	14 000	27,27 %
23 Immobilisations en cours	30 000	30 000	0	-100,00 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	100 000	100 000	77 000	-23,00 %

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **77 K€** (-23 K€ / BP 2022). Les dépenses principales concernent :

- **17 K€** (+5 K€ / BP 2022) pour une **enveloppe de travaux de maintenance**.
- **60 K€** (+2 K€ / BP 2022) consacrés au **remboursement du capital de l'emprunt**.

Le BP 2022 comprenait par ailleurs 30 K€ pour la finalisation de la réalisation de la Chaufferie Bois.

10. BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Le budget primitif 2023 du budget annexe de l'hippodrome s'équilibre à 875 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 12 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'hippodrome avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe de l'Hippodrome s'équilibre à 539 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Inauguré le 1^{er} mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 362 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
73 Impôts et taxes	12 000	12 000	15 000	25,00 %
75 Autres produits de gestion courante	347 000	347 000	347 000	0,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	359 000	359 000	362 000	0,84 %

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **362 K€** (+3 K€ / BP 2022) et comprennent :

- Les **prélèvement sur les paris hippiques** pour **15 K€** (+3 K€ / BP 2022).
- Les **autres produits de gestion courante** pour **347 K€** (stable / BP 2022). Ils comprennent :
 - > **87 K€ (stable / BP 2022) de loyer/location/redevance** dont le loyer de la société des courses pour 75 K€ (DB-183-2019), la redevance versée par les Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration estimée à 10 K€ (redevance fixe à laquelle s'ajoutera une part variable de 3% du Chiffre d'Affaires HT) et des locations de salles pour 2 K€.
 - > **260 K€ (stable / BP 2022) de subvention d'équilibre** versée par le budget principal. En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que l'emprunt (paiement des intérêts et remboursement du capital).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
196 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
011 Charges à caractère général	82 200	76 000	92 000	21,05 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	78 000	78 000	69 000	-11,54 %
022 Dépenses imprévues	1 000	1 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	10 000	10 000	10 000	0,00 %
66 Charges financières	27 000	27 000	25 000	-7,41 %
67 Charges spécifiques	7 000	0	0	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	205 200	192 000	196 000	2,08 %

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **196 K€** (+4 K€ / BP 2022) et comprennent principalement :

- Les **charges à caractère général** pour **92 K€** (+16 K€ / BP 2022). La progression des charges à caractère général résulte des fluides en raison de la crise énergétique et dans une moindre mesure des dépenses d'assurance.
- Les **charges de personnel** pour **69 K€** (-9 K€ / BP 2022). Le montant facturé par le budget principal a été actualisé par la Direction Mutualisée des Ressources Humaines.
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **10 K€** (stable / BP 2022) et concernent principalement 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-074-2022).
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts de l'emprunt suite à la réalisation de l'Espace Accueil, d'Information et de Restauration s'élève à **25 K€** (-2 K€ / BP 2022).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
177 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	438 605	236 000	177 000	-25,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	438 605	236 000	177 000	-25,00 %

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **177 K€** (-59 K€ / BP 2022) et concernent la réalisation d'un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
343 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	90 000	90 000	90 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	214 385	312 000	252 000	-19,23 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	305 385	403 000	343 000	-14,89 %

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **343 K€** (-60 K€ / BP 2022) et comprennent :

- **90 K€** (stable / BP 2022) pour le **remboursement du capital** de l'emprunt réalisé dans le cadre des travaux consacrés à l'espace accueil, d'information et de restauration.
- **253 K€** de **dépenses d'équipement** (-60 K€ / BP 2022) qui comprennent 135 K€ pour la couverture du hall des paris, 39 K€ pour l'installation d'une pompe à chaleur au restaurant, 34,2 K€ pour la reprise de la clôture située derrière le hall des paris et 25 K€ pour l'anneau de présentation (raccordement des eaux pluviales,...).

11. BUDGET ANNEXE GOLF

Le budget primitif 2023 du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc s'équilibre à 846 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 13 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc s'équilibre à 731 300 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Le budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc est un budget qui s'équilibre par ses propres ressources, la maîtrise des charges et l'optimisation des recettes doivent permettre de pérenniser l'équilibre et de faire face à long terme aux éventuels besoins de renouvellement des équipements.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 725 800 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
013 Atténuation de charges	23 300	23 300	3 500	-84,98 %
70 Produits des services, du domaine	681 900	677 000	713 300	5,36 %
75 Autres produits de gestion courante	1 500	1 500	9 000	500,00 %
77 Produits exceptionnels	1 495	1 000	0	-100,00 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	708 195	702 800	725 800	3,27 %

Les recettes de fonctionnement évoluent de +3,27 % passant ainsi de 702,8 K€ lors du BP 2022 à 725,8 K€ au BP 2023. Elles comprennent :

- Les **atténuations de charges** estimées à **3,5 K€ (-19,8 K€)** correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance maladie qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.
- Les **produits des services** augmentent de +5,36 % soit + 36,3 K€ par rapport au BP 2022 pour atteindre **713,3 K€** et sont composés des prestations d'accès aux terrains et de location de voiturettes pour (612 K€) , les ventes du ProShop pour 85 K€ (vente de marchandises), 2,5 K€ partenariat Ouest France, 11 K€ de remboursement des fluides par le restaurant ainsi que le versement des recettes photovoltaïques pour 2,8 K€.
La dynamique des produits des services repose pour 1/3 sur le remboursement des fluides qui ne figuraient pas au BP2022 compte tenu de la fermeture du restaurant. Les prestations d'accès et la vente de marchandise sont également en augmentation.
- Les **revenus des immeubles** estimés à **9 K€** soit +7,5 K€ / 2022 correspondant à la location du club house et à des recettes sur des panneaux publicitaires.
- Les **produits exceptionnels** avec une enveloppe de **0 K€ (-1 K€ / 2022)**.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**639 500€**

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
011 Charges à caractère général	262 200	256 000	274 000	7,03 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	343 500	343 500	336 000	-2,18 %
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 500	25,00 %
66 Charges financières	18 800	18 800	18 000	-4,26 %
67 Charges exceptionnelles	995	500	0	-100,00 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	0	0	10 000	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	626 695	620 000	639 500	3,15 %

Les dépenses de fonctionnement constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement. Elles sont en augmentation de +3,15 % avec une augmentation des charges à caractère général (+ 18 K€), des charges de personnels (-7,5 K€) et une diminution des frais financiers (-0,8 K€) ainsi que des charges de gestion (+0,3K€).

- Les **charges à caractère général** sont en augmentation de + 7,03 % pour atteindre **274 K€**. Elles comprennent :
 - des **fournitures** pour **159,3 K€** (+22,6 K€/BP 2022) dont les fluides (30,9 K€), le carburant (16,5 K€), des fournitures de petits équipements et administratives (45 K€), des cartes golfy (11 K€) et des achats de fournitures Pro Shop mises en dépôt-vente (55 K€) ainsi que 0,75 K€ pour des travaux en régie. L'évolution est liée principalement aux fluides (+20 K€/BP22).
A noter que les achats de fournitures dans le cadre du contrat de dépôt-vente Pro Shop donnent lieu à des reversements de commissions.
 - des **stocks de marchandises** pour **15 K€** (-5,7 K€ / BP 2022)
 - des **prestations et services** pour **85 K€** (stables / BP 2022)
 - des **impôts et taxes** pour **14,5 K€** (+stable / BP 2022) intégrant la taxe foncière du club house du golf et de la CVAE.
- Les **charges de personnels baissent** de **-7,5 K€** par rapport à 2022 pour atteindre **336 K€** et suivent l'évolution annuelle de la convention collective du Golf. Cette évolution s'explique par le niveau important des dépenses en 2022 du fait d'une régularisation de charges et du départ d'un agent (indemnités).
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **1,5 K€** et concernent les admissions en non valeur. Les « admissions en non valeur » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur pour (1 K€), des crédits concernant les arrondis du prélèvement à la source pour (0,15 K€) et l'hébergement du site internet (0,35 K€).
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts sont en baisse de 4,26 % pour atteindre **18 K€** au BP 2023.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

5 500 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	93 717	33 000	5 500	-83,33 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	93 717	33 000	5 500	-83,33 %

Un **emprunt de 5,5 K€** est prévu en 2023 pour permettre le financement des investissements et assurer l'équilibre de la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

91 800 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	49 800	49 800	51 000	2,41 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	0	-100,00 %
21 Immobilisations corporelles	88 195	65 000	40 800	-37,23 %
23 Immobilisations en cours	21 000	0	0	
27 Autres immobilisations financières	1 200	0	0	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	161 195	115 800	91 800	-20,73 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **91,8 K€** au BP 2023 soit **-20,73 %** par rapport au BP 2022.

Il est prévu **51 K€** en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital de la dette de (35 K€) et de l'avance financière de (16 K€) consentie par le budget principal de SBAA.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **40,8 K€** (-24,2 K€/BP 2022) et correspondent à l'achat de matériel technique et informatique.

12. BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le budget primitif 2023 du budget annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 1 070 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 14 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Pôle Nautique avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 848 800 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 781 800 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
013 Atténuation de charges	1 250	0	18 500	
70 Produits des services, du domaine	360 000	339 000	360 000	6,19 %
75 Autres produits de gestion courante	0	0	300	
77 Produits exceptionnels	420 000	370 000	403 000	8,92 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	781 250	709 000	781 800	10,27 %

Les recettes de fonctionnement progressent de 10,27 % pour atteindre 782 K€ au BP 2023. Elles comprennent :

- **Les produits des services** pour **360 K€** (+21 K€/BP 2022) dont les composantes principales sont les activités, les stages, les licences (325 K€), la facturation aux scolaires et groupes (30 K€) et les mises à disposition de personnel au Comité Départemental de voile (5 K€). La dynamique des produits des services est liée aux activités et stages (+21 K€) et notamment à l'évolution des tarifs.
- **Les produits exceptionnels** pour **403 K€** correspondant à la subvention d'équilibre de la section fonctionnement versée par le budget principal pour 400 K€ en augmentation de 30 K€ mais stable si l'on tient compte de la subvention versée en investissement (global 420 K€/an). Par ailleurs, 3 K€ sont prévus en recettes exceptionnelles.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
707 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
011 Charges à caractère général	188 620	176 000	195 500	11,08 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	445 000	445 000	480 000	7,87 %
65 Autres charges de gestion courante	500	500	500	0,00 %
66 Charges financières	16 000	16 000	19 000	18,75 %
67 Charges exceptionnelles	4 900	0	2 000	
68 Dotations Amort. Et Provisions	0	0	10 000	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	655 020	637 500	707 000	10,90 %

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement, ainsi que des charges de personnel. Elles sont en augmentation de 10,90 % par rapport au BP 2022.

- Les **charges à caractère général** progressent de +11,08 % entre le BP 2022 et le BP 2023 pour atteindre **196 K€**. Les fluides (13 K€), le carburant (16,5 K€), le nettoyage des locaux (8,8 K€), la maintenance (25 K€) et l'achat de fournitures pour l'entretien de la flotte (37 K€) représentent 50% des dépenses.
 Le poste « assurances » représente 17 K€. Une enveloppe de 22 K€ est également dédiée à l'achat de Passeports Voile (licences). La partie en augmentation par rapport à 2022 vient du passeport voile (+4 K€), du carburant (+7,3 K€), des honoraires pour spot et encarts (+2,5K€) et de la maintenance des bâtiments publics (+4,3 K€).
- Les **charges de personnel** augmentent de 35 K€ pour atteindre **480 K€** au BP 2023 soit 7,87 % de hausse et suivent l'évolution de la convention collective.
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts augmentent de 18,75 % et s'élèvent à **19 K€** au BP 2023. Cette tendance à la hausse, sauf nouvel emprunt, est liée à l'augmentation des taux des emprunts variables.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
67 000 €

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
13 Subventions d'investissement	529	50 000	20 000	-60,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	160 500	10 500	37 000	252,38 %
21 Immobilisations corporelles	6 100	3 000	10 000	233,33 %
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	167 129	63 500	67 000	5,51 %

Les recettes d'investissement augmentent de 5,51 % entre le BP 2022 et le BP 2023 pour atteindre 67 K€. Elles comprennent :

- Une **subvention d'investissement** du budget principal de l'agglomération de 20 K€.
- Un **emprunt** permettant l'équilibre de la section d'investissement pour 37 K€.
- La **cession de matériels** nautiques pour 10 K€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 141 800 €
--

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
16 Emprunts et dettes assimilés	70 000	70 000	73 100	4,43 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	0	-100,00 %
21 Immobilisations corporelles	95 222	64 000	68 700	7,34 %
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	166 222	135 000	141 800	5,04 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 142 K€ au BP 2023 soit + 5,04 % par rapport au BP 2022.

Il est prévu 73 K€ en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital soit +4,43 % par rapport au BP 2022.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à 69 K€ soit +4 K€ par rapport au BP 2022. Les principales dépenses concernent :

- 50 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux et matériels nautiques
- 13 K€ pour la remise à niveau du séchoir situé à St Quay portrieux
- 5 K€ pour le remplacement de l'alarme anti-intrusion à St Quay Portrieux

Annexe 1 : Budget consolidé et retraité

BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements BP retraités							
En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	78 433 810	12 747 000	91 180 810	90 186 810	994 000	91 180 810
	I.	26 550 000	994 000	27 544 000	14 797 000	12 747 000	27 544 000
	Total	104 983 810	13 741 000	118 724 810	104 983 810	13 741 000	118 724 810
BUDGETS ANNEXES							
TRANSPORT	F.	23 713 600	4 519 000	28 232 600	27 717 000	2 487 000	30 204 000
	I.	11 027 400	2 487 000	13 514 400	7 024 000	4 519 000	11 543 000
	Total	34 741 000	7 006 000	41 747 000	34 741 000	7 006 000	41 747 000
COLLECTE ET VAL DECHETS	F.	26 490 000	2 020 000	28 510 000	28 487 100	1 935 900	30 423 000
	I.	10 057 100	1 935 900	11 993 000	8 060 000	2 020 000	10 080 000
	Total	36 547 100	3 955 900	40 503 000	36 547 100	3 955 900	40 503 000
GESTION IMMOBILIERE	F.	1 198 000	845 000	2 043 000	1 684 000	359 000	2 043 000
	I.	8 194 000	359 000	8 553 000	7 708 000	845 000	8 553 000
	Total	9 392 000	1 204 000	10 596 000	9 392 000	1 204 000	10 596 000
HIPPODROME	F.	196 000	251 000	447 000	362 000	85 000	447 000
	I.	343 000	85 000	428 000	177 000	251 000	428 000
	Total	539 000	336 000	875 000	539 000	336 000	875 000
CHAUFFERIE BOIS	F.	341 000	125 000	466 000	418 000	48 000	466 000
	I.	77 000	48 000	125 000	0	125 000	125 000
	Total	418 000	173 000	591 000	418 000	173 000	591 000
ZONES D'ACTIVITES	F.	31 000	8 226 000	8 257 000	0	11 719 000	11 719 000
	I.	4 634 000	11 719 000	16 353 000	4 665 000	8 226 000	12 891 000
	Total	4 665 000	19 945 000	24 610 000	4 665 000	19 945 000	24 610 000
EAU	F.	12 827 000	7 671 000	20 498 000	19 793 000	1 193 000	20 986 000
	I.	23 197 000	1 193 000	24 390 000	16 231 000	7 671 000	23 902 000
	Total	36 024 000	8 864 000	44 888 000	36 024 000	8 864 000	44 888 000
ASSAINISSEMENT	F.	8 146 000	9 962 000	18 108 000	16 074 000	2 528 000	18 602 000
	I.	21 522 000	2 528 000	24 050 000	13 594 000	9 962 000	23 556 000
	Total	29 668 000	12 490 000	42 158 000	29 668 000	12 490 000	42 158 000
SPANC	F.	299 610	5 390	305 000	305 000	0	305 000
	I.	6 375	0	6 375	985	5 390	6 375
	Total	305 985	5 390	311 375	305 985	5 390	311 375
GOLF	F.	639 500	100 500	740 000	725 800	14 200	740 000
	I.	91 800	14 200	106 000	5 500	100 500	106 000
	Total	731 300	114 700	846 000	731 300	114 700	846 000
POLE NAUTIQUE	F.	707 000	153 000	860 000	781 800	68 200	850 000
	I.	141 800	68 200	210 000	67 000	153 000	220 000
	Total	848 800	221 200	1 070 000	848 800	221 200	1 070 000
BUDGET GLOBAL	F.	153 022 520	46 624 890	199 647 410	186 534 510	21 431 300	207 965 810
	I.	105 841 475	21 431 300	127 272 775	72 329 485	46 624 890	118 954 375
	Total	258 863 995	68 056 190	326 920 185	258 863 995	68 056 190	326 920 185

Annexe 2 : Chaîne de l'épargne et financement de l'investissement à partir des dépenses et recettes réelles retraitées

En K€	Budget principal	Transport	Eau	Assainissement collectif	SPANC	Gestion immobilière	ZAE (1)	Hippodrome	Chaufferie bois	Collecte et Valorisation des déchets	Golf	Pole Nautique	Total
Recettes réelles de fonctionnement	90 187	27 717	19 793	16 074	305	1 684	0	362	418	28 487	726	782	186 535
Dépenses réelles de fonctionnement	78 434	23 714	12 827	8 146	300	1 198	31	196	341	26 490	640	707	153 023
Autofinancement brut	11 753	4 003	6 966	7 928	5	486	-31	166	77	1 997	86	75	33 512
Annuité en capital	4 232	1 571	2 178	4 288	0	180	190	90	60	355	51	73	13 268
Autofinancement net	7 521	2 432	4 788	3 640	5	306	-221	76	17	1 642	35	2	20 244
Le volume d'investissement :													
Total investissements hors dette	22 318	9 456	21 019	17 234	6	8 014	4 444	253	17	9 702	41	69	92 573
Le financement de l'investissement													
Recettes propres et diverses	5 329	3 449	1 033	672	1	2 876	982	0	0	2 050	0	30	16 422
Autofinancement net	7 521	2 432	4 788	3 640	5	306	-221	76	17	1 642	35	2	20 244
Emprunt (2)	9 468	3 575	15 198	12 922	0	4 832	3 683	177	0	6 010	6	37	55 907
Total financement de l'investissement	22 318	9 456	21 019	17 234	6	8 014	4 444	253	17	9 702	41	69	92 573
<i>(1) comptabilité de stock, retraitement des dépenses de fonctionnement en investissement</i>													
<i>(2) en attente de la reprise des résultats après l'adoption du compte administratif</i>													

Annexe 3 : Budget primitif 2023 budget principal (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	990 700	906 000	994 000	9,71 %
Sous total opération d'ordre	990 700	906 000	994 000	9,71 %
013 Atténuation de charges	237 000	237 000	300 000	26,58 %
70 Produits des services, du domaine	7 094 000	7 091 000	6 937 000	-2,17 %
73 Impôts et taxes	29 702 000	29 702 000	30 535 000	2,80 %
731 Fiscalité locale	30 339 000	30 339 000	33 161 000	9,30 %
74 Dotations et participations	20 909 545	20 448 000	20 322 000	-0,62 %
75 Autres produits de gestion courante	994 000	952 000	1 021 000	7,25 %
77 Produits spécifiques	3 000	0	0	
Sous total opérations réelles	89 278 545	88 769 000	92 276 000	3,95 %
TOTAL Recettes Fonctionnement	90 269 245	89 675 000	93 270 000	4,01 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
023 Virement à la section d'investissement	1 996 700	2 979 000	4 948 000	66,10 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 144 700	7 390 000	7 799 000	5,53 %
Sous total opérations d'ordre	10 141 400	10 369 000	12 747 000	22,93 %
011 Charges à caractère général	13 102 736	12 574 000	12 117 000	-3,63 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	23 166 100	23 075 000	25 156 000	9,02 %
014 Atténuations de produits	27 724 000	27 704 000	27 785 000	0,29 %
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	14 965 117	14 801 500	14 393 000	-2,76 %
6586 Frais fonctionnement groupes élus	175 000	175 000	194 000	10,86 %
66 Charges financières	811 000	811 000	793 000	-2,22 %
67 Charges spécifiques	90 892	85 500	85 000	-0,58 %
68 Dotations aux amort. et provisions	13 000	0	0	
Sous total opérations réelles	80 127 845	79 306 000	80 523 000	1,53 %
TOTAL Dépenses Fonctionnement	90 269 245	89 675 000	93 270 000	4,01 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
001 Résultat d'investissement reporté	6 594 148	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	1 996 700	2 979 000	4 948 000	66,10 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 144 700	7 390 000	7 799 000	5,53 %
041 Opérations patrimoniales	318 754	0	0	
Sous total opérations d'ordre	17 054 302	10 369 000	12 747 000	22,93 %
024 Produits des cessions d'immobilisations	639 432	310 000	575 000	85,48 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	8 466 605	709 000	2 130 000	200,42 %
13 Subventions d'investissement	2 924 985	2 557 000	2 115 000	-17,29 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 396 681	16 738 000	10 757 000	-35,73 %
204 Subventions d'équipement versées	51 073	0	0	
23 Immobilisations en cours	0	0	295 000	
27 Autres immobilisations financières	443 350	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 007 000	1 007 000	500 000	-50,35 %
Sous total opérations réelles	17 929 126	21 321 000	16 372 000	-23,21 %
TOTAL Recettes Investissement	34 983 428	31 690 000	29 119 000	-8,11 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	990 700	906 000	994 000	9,71 %
041 Opérations patrimoniales	318 754	0	0	
Sous total opérations d'ordre	1 309 454	906 000	994 000	9,71 %
16 Emprunts et dettes assimilés	6 509 000	6 509 000	5 521 000	-15,18 %
20 Immobilisations incorporelles	2 047 035	1 742 000	2 121 000	21,76 %
204 Subventions d'équipements versées	9 476 979	9 116 000	7 830 000	-14,11 %
21 Immobilisations corporelles	4 741 911	4 008 000	3 968 000	-1,00 %
23 Immobilisations en cours	9 891 636	8 402 000	7 885 000	-6,15 %
26 Participations, créances rattachées	0	0	300 000	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 007 412	1 007 000	500 000	-50,35 %
Sous total opérations réelles	33 673 974	30 784 000	28 125 000	-8,64 %
TOTAL Dépenses Investissement	34 983 428	31 690 000	29 119 000	-8,11 %

Annexe 4 : Budget primitif 2023 budget Transports (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre s	4 079 495	3 530 000	2 487 000	-29,55 %
Sous total opération d'ordre	4 079 495	3 530 000	2 487 000	-29,55 %
013 Atténuations de charges	0	0	0	
70 Produits des services, du domaine	3 505 000	3 505 000	4 083 000	16,49 %
73 Versement transport	17 718 000	17 718 000	20 500 000	15,70 %
74 Dotations et participations	2 429 000	2 429 000	2 262 000	-6,88 %
75 Autres produits de gestion courante	2 000	2 000	126 000	6200,00 %
77 Produits exceptionnels	721 000	721 000	896 000	24,27 %
Sous total opérations réelles	24 375 000	24 375 000	27 867 000	14,33 %
TOTAL Recettes Exploitation	28 454 495	27 905 000	30 354 000	8,78 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
023 Virement à la section d'investissement	2 962 000	2 964 000	716 000	-75,84 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre s	2 490 200	2 452 000	3 803 000	55,10 %
Sous total opérations d'ordre	5 452 200	5 416 000	4 519 000	-16,56 %
011 Charges à caractère général	18 001 725	17 574 000	22 112 000	25,82 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	654 000	654 000	723 000	10,55 %
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00 %
65 Autres charges de gestion courante	3 908 500	3 901 000	2 443 000	-37,38 %
66 Charges financières	268 000	266 000	413 000	55,26 %
67 Charges exceptionnelles	54 670	44 000	94 000	113,64 %
68 Dotations aux amort. et provisions	65 400	0	0	
Sous total opérations réelles	23 002 295	22 489 000	25 835 000	14,88 %
TOTAL Dépenses Exploitation	28 454 495	27 905 000	30 354 000	8,78 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
001 Résultat d'investissement reporté	6 186 587	0	716 000	
021 Virement de la section de fonctionnement	2 962 000	2 964 000	0	-100,00 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre s	2 490 200	2 452 000	3 803 000	55,10 %
041 Opérations patrimoniales	37 120	0	0	
Sous total opérations d'ordre	11 675 907	5 416 000	4 519 000	-16,56 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 521 881	0	0	
13 Subventions d'investissement	1 868 000	1 868 000	1 149 000	-38,49 %
16 Emprunts et dettes assimilés	0	1 261 000	3 575 000	183,51 %
45 Comptabilité distincte rattachée	2 767 200	3 292 000	2 150 000	-34,69 %
Sous total opérations réelles	8 157 081	6 421 000	6 874 000	7,05 %
TOTAL Recettes Investissement	19 832 988	11 837 000	11 393 000	-3,75 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
040 Opérations d'ordre de transferts entre s	4 079 495	3 530 000	2 487 000	-29,55 %
041 Opérations patrimoniales	37 120	0	0	
Sous total opérations d'ordre	4 116 615	3 530 000	2 487 000	-29,55 %
16 Emprunts et dettes assimilés	9 105 246	1 501 000	1 571 000	4,66 %
20 Immobilisations incorporelles	143 132	44 000	54 000	22,73 %
21 Immobilisations corporelles	1 494 659	1 332 000	1 992 000	49,55 %
23 Immobilisations en cours	2 348 762	2 138 000	3 139 000	46,82 %
45 Comptabilité distincte rattachée	2 624 574	3 292 000	2 150 000	-34,69 %
Sous total opérations réelles	15 716 373	8 307 000	8 906 000	7,21 %
TOTAL Dépenses Investissement	19 832 988	11 837 000	11 393 000	-3,75 %

Annexe 5 : Budget primitif 2023 budget eau (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 268 040	1 256 000	1 193 000	-5,02 %
Sous total opération d'ordre	1 268 040	1 256 000	1 193 000	-5,02 %
013 Atténuation de charges	40 000	40 000	80 000	100,00 %
70 Produits des services, du domaine	17 474 000	17 474 000	19 155 000	9,62 %
75 Autres produits de gestion courante	50 000	90 000	70 000	-22,22 %
77 Produits exceptionnels	39 500	0	0	
Sous total opérations réelles	17 603 500	17 604 000	19 305 000	9,66 %
TOTAL Recettes Exploitation	18 871 540	18 860 000	20 498 000	8,69 %
023 Virement à la section d'investissement	4 976 890	5 249 795	4 497 895	-14,32 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 999 050	2 901 205	3 173 105	9,37 %
Sous total opérations d'ordre	7 975 940	8 151 000	7 671 000	-5,89 %
011 Charges à caractère général	5 474 725	5 299 125	6 905 000	30,30 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 525 000	3 525 000	3 871 000	9,82 %
014 Atténuations de produits	1 110 000	1 110 000	1 248 000	12,43 %
65 Autres charges de gestion courante	100 000	94 000	104 000	10,64 %
66 Charges financières	525 000	520 000	561 000	7,88 %
67 Charges exceptionnelles	160 875	160 875	138 000	-14,22 %
Sous total opérations réelles	10 895 600	10 709 000	12 827 000	19,78 %
TOTAL Dépenses Exploitation	18 871 540	18 860 000	20 498 000	8,69 %
001 Résultat d'investissement reporté	1 836 432	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	4 976 890	5 249 795	4 497 895	-14,32 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 999 050	2 901 205	3 173 105	9,37 %
041 Opérations patrimoniales	23 490	0	0	
Sous total opérations d'ordre	9 835 862	8 151 000	7 671 000	-5,89 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	7 873 598	0	0	
13 Subventions d'investissement	221 185	0	1 033 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	18 175 018	23 367 000	17 439 000	-25,37 %
Sous total opérations réelles	26 269 801	23 367 000	18 472 000	-20,95 %
TOTAL Recettes Investissement	36 105 664	31 518 000	26 143 000	-17,05 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 268 040	1 256 000	1 193 000	-5,02 %
041 Opérations patrimoniales	23 490	0	0	
Sous total opérations d'ordre	1 291 530	1 256 000	1 193 000	-5,02 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 704 000	4 704 000	4 419 050	-6,06 %
20 Immobilisations incorporelles	287 034	58 650	22 000	-62,49 %
21 Immobilisations corporelles	942 714	536 760	694 550	29,40 %
23 Immobilisations en cours	28 880 385	24 962 590	19 814 400	-20,62 %
Sous total opérations réelles	34 814 134	30 262 000	24 950 000	-17,55 %
TOTAL Dépenses Investissement	36 105 664	31 518 000	26 143 000	-17,05 %

Annexe 6 : Budget primitif 2023 budget assainissement collectif (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 271 000	2 193 000	2 528 000	15,28 %
Sous total opération d'ordre	2 271 000	2 193 000	2 528 000	15,28 %
013 Atténuation de charges	30 000	30 000	62 000	106,67 %
70 Produits des services, du domaine	15 933 000	15 929 000	16 057 000	0,80 %
74 Dotations et participations	99 000	0	70 000	
75 Autres produits de gestion courante	49 000	49 000	51 000	4,08 %
77 Produits exceptionnels	35 000	35 000	0	
Sous total opérations réelles	16 146 000	16 043 000	16 240 000	1,23 %
TOTAL Recettes Exploitation	18 417 000	18 236 000	18 768 000	2,92 %

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
023 Virement à la section d'investissement	5 395 750	5 669 410	4 988 068	-12,02 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 781 400	4 724 590	4 973 932	5,28 %
Sous total opérations d'ordre	10 177 150	10 394 000	9 962 000	-4,16 %
011 Charges à caractère général	2 988 350	2 609 700	3 571 000	36,84 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 427 000	3 427 000	3 516 000	2,60 %
014 Atténuations de produits	600 000	600 000	550 000	-8,33 %
65 Autres charges de gestion courante	71 300	71 300	55 000	-22,86 %
66 Charges financières	1 001 000	984 000	1 005 000	2,13 %
67 Charges exceptionnelles	152 200	150 000	109 000	-27,33 %
Sous total opérations réelles	8 239 850	7 842 000	8 806 000	12,29 %
TOTAL Dépenses Exploitation	18 417 000	18 236 000	18 768 000	2,92 %

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
021 Virement de la section de fonctionnement	5 395 750	5 669 410	4 988 068	-12,02 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 781 400	4 724 590	4 973 932	5,28 %
041 Opérations patrimoniales	51 640	0	0	
Sous total opérations d'ordre	10 228 790	10 394 000	9 962 000	-4,16 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 735 078	0	0	
13 Subventions d'investissement	3 217 866	2 237 000	672 240	-69,95 %
16 Emprunts et dettes assimilés	17 161 154	10 958 000	13 482 760	23,04 %
Sous total opérations réelles	27 114 099	13 195 000	14 155 000	7,28 %
TOTAL Recettes Investissement	37 342 889	23 589 000	24 117 000	2,24 %

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
001 Résultat d'investissement reporté	7 738 107	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 271 000	2 193 000	2 528 000	15,28 %
041 Opérations patrimoniales	51 640	0	0	
Sous total opérations d'ordre	10 060 747	2 193 000	2 528 000	15,28 %
13 Subvention d'investissement	114 372	2 400	0	-100,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	4 969 600	4 817 600	4 848 850	0,65 %
20 Immobilisations incorporelles	491 269	59 650	302 000	406,29 %
21 Immobilisations corporelles	762 452	363 861	617 150	69,61 %
23 Immobilisations en cours	20 944 448	16 152 489	15 821 000	-2,05 %
Sous total opérations réelles	27 282 142	21 396 000	21 589 000	0,90 %
TOTAL Dépenses Investissement	37 342 889	23 589 000	24 117 000	2,24 %

Annexe 7 : Budget primitif 2023 budget SPANC (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
70 Produits des services, du domaine	444 654	306 000	305 000	-0,33 %
Sous total opérations réelles	444 654	306 000	305 000	-0,33 %
TOTAL Recettes Exploitation	444 654	306 000	305 000	-0,33 %
Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
023 Virement à la section d'investissement	2 400	2 400	2 564	6,83 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 100	9 100	2 826	-68,95 %
002 Résultat d'exploitation reporté	136 454	0	0	
Sous total opérations d'ordre	147 954	11 500	5 390	-53,13 %
011 Charges à caractère général	123 000	122 300	118 250	-3,31 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	170 000	170 000	178 160	4,80 %
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 200	0,00 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	2 000	100,00 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	1 500	0	0	
Sous total opérations réelles	296 700	294 500	299 610	1,74 %
TOTAL Dépenses Exploitation	444 654	306 000	305 000	-0,33 %
Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
021 Virement de la section de fonctionnement	2 400	2 400	2 564	6,83 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 100	9 100	2 826	-68,95 %
001 Résultat d'investissement reporté	21 642	0	0	
Sous total opérations d'ordre	33 142	11 500	5 390	-53,13 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 500	1 500	985	-34,33 %
Sous total opérations réelles	1 500	1 500	985	-34,33 %
TOTAL Recettes Investissement	34 642	13 000	6 375	-50,96 %
Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
21 Immobilisations corporelles	34 642	13 000	6 375	-50,96 %
Sous total opérations réelles	34 642	13 000	6 375	-50,96 %
TOTAL Dépenses Investissement	34 642	13 000	6 375	-50,96 %

Annexe 8 : Budget primitif 2023 budget collecte et valorisation des déchets (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
002 Résultat antérieur reporté	84 030	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 785 869	1 607 400	1 935 900	20,44 %
Sous total opération d'ordre	1 869 899	1 607 400	1 935 900	20,44 %
013 Atténuations de charges	155 000	155 000	185 000	19,35 %
70 Produits des services, du domaine	3 583 500	3 556 000	4 162 500	17,06 %
731 Fiscalité locale	17 453 000	17 203 000	19 725 000	14,66 %
74 Dotations et participations	2 036 000	1 976 000	2 005 600	1,50 %
75 Autres produits de gestion courante	947 601	947 600	496 000	-47,66 %
Sous total opérations réelles	24 175 101	23 837 600	26 574 100	11,48 %
TOTAL Recettes Fonctionnement	26 045 000	25 445 000	28 510 000	12,05 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
023 Virement à la section d'investissement	0	0	600 000	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 226 800	1 149 000	1 420 000	23,59 %
Sous total opérations d'ordre	1 226 800	1 149 000	2 020 000	75,81 %
011 Charges à caractère général	3 304 200	2 918 000	3 521 000	20,66 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 967 000	9 967 000	10 800 000	8,36 %
022 Dépenses imprévues	9 000	9 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	11 423 000	11 340 000	12 090 000	6,61 %
66 Charges financières	33 000	22 000	37 000	68,18 %
67 Charges spécifiques	40 000	40 000	42 000	5,00 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	42 000	0	0	
Sous total opérations réelles	24 818 200	24 296 000	26 490 000	9,03 %
TOTAL Dépenses Fonctionnement	26 045 000	25 445 000	28 510 000	12,05 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
001 Résultat d'investissement reporté	1 850 850	0	0	0,00 %
021 Virement de la section de fonctionnement	0	0	600 000	0,00 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 226 800	1 149 000	1 420 000	23,59 %
Sous total opérations d'ordre	3 077 650	1 149 000	2 020 000	75,81 %
024 Immobilisations affectées, concédées	82 000	82 000	16 000	-80,49 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	940 912	865 600	1 118 800	29,25 %
13 Subventions d'investissement	2 635 760	2 390 000	905 200	-62,13 %
16 Emprunts et dettes assimilés	3 527 233	3 376 400	6 010 000	78,00 %
23 Immobilisations en cours	206 084	95 000	130 000	36,84 %
45 Comptabilité distincte rattachée	278 361	0	0	0,00 %
Sous total opérations réelles	7 670 350	6 809 000	8 180 000	20,14 %
TOTAL Recettes Investissement	10 748 000	7 958 000	10 200 000	28,17 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 785 869	1 607 400	1 935 900	20,44 %
Sous total opérations d'ordre	1 785 869	1 607 400	1 935 900	20,44 %
16 Emprunts et dettes assimilés	368 500	351 500	355 000	1,00 %
20 Immobilisations incorporelles	77 346	71 100	41 000	-42,33 %
204 subvention d'équipement	337 640	651 000	520 000	-20,12 %
21 Immobilisations corporelles	6 750 617	4 444 000	6 983 100	57,14 %
23 Immobilisations en cours	1 231 952	833 000	365 000	-56,18 %
45 Comptabilité distincte rattachée	196 077	0	0	
Sous total opérations réelles	8 962 131	6 350 600	8 264 100	30,13 %
TOTAL Dépenses Investissement	10 748 000	7 958 000	10 200 000	28,17 %

Annexe 9 : Budget primitif 2023 budget gestion immobilière (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	351 310	213 000	359 000	68,54 %
Sous total opération d'ordre	351 310	213 000	359 000	68,54 %
70 Produits des services, du domaine	0	0	10 000	
74 Dotations et participations	72 100	70 000	30 000	-57,14 %
75 Autres produits de gestion courante	1 375 000	1 375 000	1 644 000	19,56 %
Sous total opérations réelles	1 447 100	1 445 000	1 684 000	16,54 %
TOTAL Recettes Fonctionnement	1 798 410	1 658 000	2 043 000	23,22 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
002 Résultat de fonctionnement reporté	267	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	731 500	618 000	845 000	36,73 %
Sous total opérations d'ordre	731 767	618 000	845 000	36,73 %
011 Charges à caractère général	853 643	827 000	921 000	11,37 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	137 000	137 000	188 000	37,23 %
022 Dépenses imprévues	2 000	2 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	54 000	54 000	80 000	48,15 %
66 Charges d'intérêts	18 000	18 000	7 000	-61,11 %
67 Charges spécifiques	2 000	2 000	2 000	0,00 %
Sous total opérations réelles	1 066 643	1 040 000	1 198 000	15,19 %
TOTAL Dépenses Fonctionnement	1 798 410	1 658 000	2 043 000	23,22 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	731 500	618 000	845 000	36,73 %
Sous total opérations d'ordre	731 500	618 000	845 000	36,73 %
024 Immobilisations affectées, concédées	2 711 000	2 711 000	0	-100,00 %
13 Subventions d'investissement	1 454 640	1 300 000	2 876 000	121,23 %
16 Emprunts et dettes assimilés	3 856 779	1 673 000	4 832 000	188,82 %
23 Immobilisations en cours	290 333	875 000	712 000	-18,63 %
Sous total opérations réelles	8 312 752	6 559 000	8 420 000	28,37 %
TOTAL Recettes Investissement	9 044 252	7 177 000	9 265 000	29,09 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
001 Résultat d'investissement reporté	3 954 490	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	351 310	213 000	359 000	68,54 %
Sous total opérations d'ordre	4 305 800	213 000	359 000	68,54 %
16 Emprunts et dettes assimilés	330 000	330 000	180 000	-45,45 %
20 Immobilisations incorporelles	35 238	59 000	32 000	-45,76 %
21 Immobilisations corporelles	271 809	170 000	331 000	94,71 %
23 Immobilisations en cours	4 101 407	6 405 000	8 363 000	30,57 %
Sous total opérations réelles	4 738 453	6 964 000	8 906 000	27,89 %
TOTAL Dépenses Investissement	9 044 252	7 177 000	9 265 000	29,09 %

Annexe 10 : Budget primitif 2023 budget ZAE (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 429 364	6 819 000	11 719 000	71,86 %
Sous total opération d'ordre	9 429 364	6 819 000	11 719 000	71,86 %
70 Produits des services, du domaine	3 132 796	2 017 000	982 000	-51,31 %
75 Autres produits de gestion courante	61 330	0	0	
Sous total opérations réelles	3 194 126	2 017 000	982 000	-51,31 %
TOTAL Recettes Fonctionnement	12 623 490	8 836 000	12 701 000	43,74 %

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 192 490	6 420 000	8 226 000	28,13 %
Sous total opérations d'ordre	10 192 490	6 420 000	8 226 000	28,13 %
011 Charges à caractère général	2 399 988	2 385 000	4 444 000	86,33 %
65 Autres charges de gestion courante	1 012	1 000	0	-100,00 %
66 Intérêts des emprunts	30 000	30 000	31 000	3,33 %
Sous total opérations réelles	2 431 000	2 416 000	4 475 000	85,22 %
TOTAL Dépenses Fonctionnement	12 623 490	8 836 000	12 701 000	43,74 %

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 192 490	6 420 000	8 226 000	28,13 %
Sous total opérations d'ordre	10 192 490	6 420 000	8 226 000	28,13 %
16 Emprunts et dettes assimilés	7 737 226	585 000	3 683 000	529,57 %
Sous total opérations réelles	7 737 226	585 000	3 683 000	529,57 %
TOTAL Recettes Investissement	17 929 716	7 005 000	11 909 000	70,01 %

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
001 Résultat d'investissement reporté	8 253 022	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 429 364	6 819 000	11 719 000	71,86 %
Sous total opérations d'ordre	17 682 386	6 819 000	11 719 000	71,86 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	61 330	0	0	
16 Remboursement emprunt	186 000	186 000	190 000	2,15 %
Sous total opérations réelles	247 330	186 000	190 000	2,15 %
TOTAL Dépenses Investissement	17 929 716	7 005 000	11 909 000	70,01 %

Annexe 11 : Budget primitif 2023 budget chaufferie bois (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	48 000	17,07 %
Sous total opération d'ordre	41 000	41 000	48 000	17,07 %
70 Produits des services, du domaine	413 046	389 000	418 000	7,46 %
Sous total opérations réelles	413 046	389 000	418 000	7,46 %
TOTAL Recettes Exploitation	454 046	430 000	466 000	8,37 %
Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
023 Virement à la section d'investissement	11 916	34 000	22 000	-35,29 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	97 130	97 000	103 000	6,19 %
Sous total opérations d'ordre	109 046	131 000	125 000	-4,58 %
011 Charges à caractère général	302 000	256 000	300 000	17,19 %
66 Charges financières	32 000	32 000	30 000	-6,25 %
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	10 000	10 000	10 000	0,00 %
Sous total opérations réelles	345 000	299 000	341 000	14,05 %
TOTAL Dépenses Exploitation	454 046	430 000	466 000	8,37 %
Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
021 Virement de la section de fonctionnement	11 916	34 000	22 000	-35,29 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	97 130	97 000	103 000	6,19 %
Sous total opérations d'ordre	109 046	131 000	125 000	-4,58 %
10 Dotations, réserves	63 431	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	10 000	10 000	0	-100,00 %
Sous total opérations réelles	73 431	10 000	0	-100,00 %
TOTAL Recettes Investissement	182 476	141 000	125 000	-11,35 %
Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
001 Résultat d'investissement reporté	41 476	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	48 000	17,07 %
Sous total opérations d'ordre	82 476	41 000	48 000	17,07 %
16 Emprunts et dettes assimilés	58 000	58 000	60 000	3,45 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	3 000	200,00 %
21 Immobilisations corporelles	11 000	11 000	14 000	27,27 %
23 Immobilisations en cours	30 000	30 000	0	-100,00 %
Sous total opérations réelles	100 000	100 000	77 000	-23,00 %
TOTAL Dépenses Investissement	182 476	141 000	125 000	-11,35 %

Annexe 12 : Budget primitif 2023 budget hippodrome (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000	85 000	85 000	0,00 %
Sous total opération d'ordre	85 000	85 000	85 000	0,00 %
73 Impôts et taxes	12 000	12 000	15 000	25,00 %
75 Autres produits de gestion courante	347 000	347 000	347 000	0,00 %
Sous total opérations réelles	359 000	359 000	362 000	0,84 %
TOTAL Recettes Fonctionnement	444 000	444 000	447 000	0,68 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
023 Virement à la section d'investissement	66 700	85 000	76 000	-10,59 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	172 100	167 000	175 000	4,79 %
Sous total opérations d'ordre	238 800	252 000	251 000	-0,40 %
011 Charges à caractère général	82 200	76 000	92 000	21,05 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	78 000	78 000	69 000	-11,54 %
022 Dépenses imprévues	1 000	1 000	0	-100,00 %
65 Autres charges de gestion courante	10 000	10 000	10 000	0,00 %
66 Charges financières	27 000	27 000	25 000	-7,41 %
67 Charges spécifiques	7 000	0	0	
Sous total opérations réelles	205 200	192 000	196 000	2,08 %
TOTAL Dépenses Fonctionnement	444 000	444 000	447 000	0,68 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
021 Virement de la section de fonctionnement	66 700	85 000	76 000	-10,59 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	172 100	167 000	175 000	4,79 %
041 Opérations patrimoniales	720	0	0	
Sous total opérations d'ordre	239 520	252 000	251 000	-0,40 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	29 698	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	438 605	236 000	177 000	-25,00 %
Sous total opérations réelles	468 303	236 000	177 000	-25,00 %
TOTAL Recettes Investissement	707 823	488 000	428 000	-12,30 %

Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
001 Résultat d'investissement reporté	316 718	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000	85 000	85 000	0,00 %
041 Opérations patrimoniales	720	0	0	
Sous total opérations d'ordre	402 438	85 000	85 000	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	90 000	90 000	90 000	0,00 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00 %
21 Immobilisations corporelles	214 385	312 000	252 000	-19,23 %
Sous total opérations réelles	305 385	403 000	343 000	-14,89 %
TOTAL Dépenses Investissement	707 823	488 000	428 000	-12,30 %

Annexe 13 : Budget primitif 2023 budget golf de la baie de Saint-Brieuc (mouvements budgétaires)

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	45 805	14 200	14 200	0,00 %
Sous total opération d'ordre	45 805	14 200	14 200	0,00 %
013 Atténuation de charges	23 300	23 300	3 500	-84,98 %
70 Produits des services, du domaine	681 900	677 000	713 300	5,36 %
75 Autres produits de gestion courante	1 500	1 500	9 000	500,00 %
77 Produits exceptionnels	1 495	1 000	0	-100,00 %
Sous total opérations réelles	708 195	702 800	725 800	3,27 %
TOTAL Recettes Exploitation	754 000	717 000	740 000	3,21 %

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
002 Résultat antérieur reporté	26 835	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 470	97 000	100 500	3,61 %
Sous total opérations d'ordre	127 305	97 000	100 500	3,61 %
011 Charges à caractère général	262 200	256 000	274 000	7,03 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	343 500	343 500	336 000	-2,18 %
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 500	25,00 %
66 Charges financières	18 800	18 800	18 000	-4,26 %
67 Charges exceptionnelles	995	500	0	-100,00 %
68 Dotations Amort. Et Provisions	0	0	10 000	
Sous total opérations réelles	626 695	620 000	639 500	3,15 %
TOTAL Dépenses Exploitation	754 000	717 000	740 000	3,21 %

Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
001 Résultat d'investissement reporté	12 813	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 470	97 000	100 500	3,61 %
Sous total opérations d'ordre	113 283	97 000	100 500	3,61 %
16 Emprunts et dettes assimilés	93 717	33 000	5 500	-83,33 %
Sous total opérations réelles	93 717	33 000	5 500	-83,33 %
TOTAL Recettes Investissement	207 000	130 000	106 000	-18,46 %

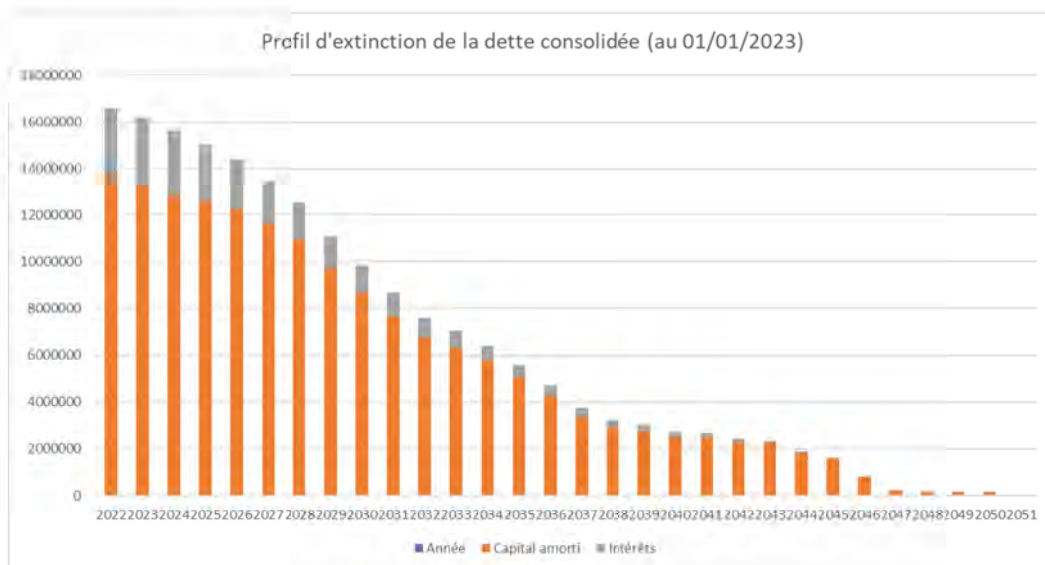
Compte Libellé	BUDGET202 2 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	45 805	14 200	14 200	0,00 %
Sous total opérations d'ordre	45 805	14 200	14 200	0,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	51 000	49 800	51 000	2,41 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	0	-100,00 %
21 Immobilisations corporelles	88 195	65 000	40 800	-37,23 %
23 Immobilisations en cours	21 000	0	0	
Sous total opérations réelles	161 195	115 800	91 800	-20,73 %
TOTAL Dépenses Investissement	207 000	130 000	106 000	-18,46 %

Annexe 14 : Budget primitif 2023 budget pôle nautique (mouvements budgétaires)

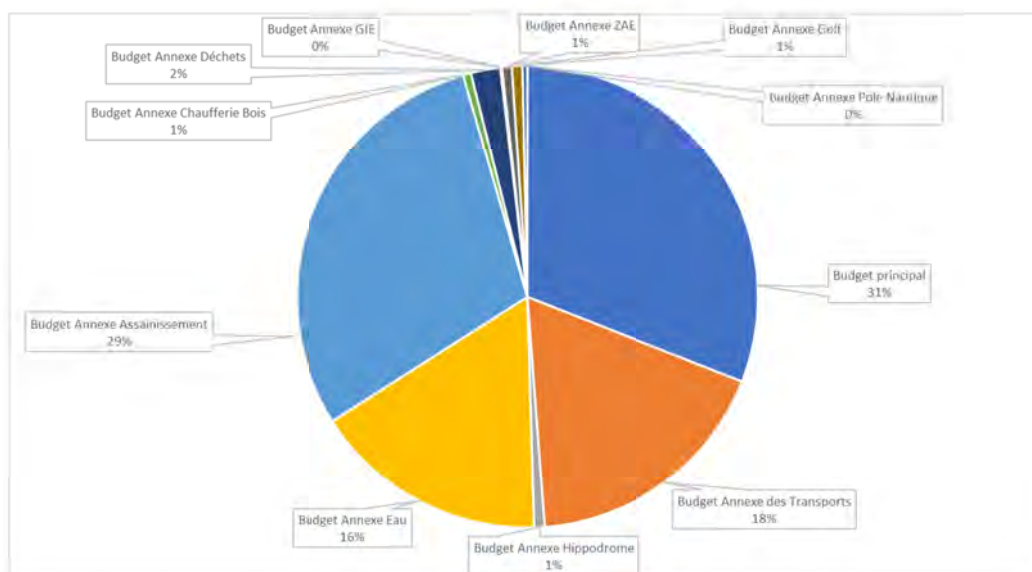
Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	65 650	64 000	68 200	6,56 %
Sous total opération d'ordre	65 650	64 000	68 200	6,56 %
013 Atténuation de charges	1 250	0	18 500	
70 Produits des services, du domaine	360 000	339 000	360 000	6,19 %
75 Autres produits de gestion courante	0	0	300	
77 Produits exceptionnels	426 100	373 000	413 000	10,72 %
Sous total opérations réelles	787 350	712 000	791 800	11,21 %
TOTAL Recettes Exploitation	853 000	776 000	860 000	10,82 %
Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
023 Virement à la section d'investissement	67 000	67 000	12 000	-82,09 %
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	130 980	71 500	141 000	97,20 %
Sous total opérations d'ordre	197 980	138 500	153 000	10,47 %
011 Charges à caractère général	188 620	176 000	195 500	11,08 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	445 000	445 000	480 000	7,87 %
65 Autres charges de gestion courante	500	500	500	0,00 %
66 Charges financières	16 000	16 000	19 000	18,75 %
67 Charges exceptionnelles	4 900	0	2 000	
68 Dotations Amort. Et Provisions	0	0	10 000	
Sous total opérations réelles	655 020	637 500	707 000	10,90 %
TOTAL Dépenses Exploitation	853 000	776 000	860 000	10,82 %
Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
021 Virement de la section de fonctionnement	67 000	67 000	12 000	-82,09 %
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	130 980	71 500	141 000	97,20 %
Sous total opérations d'ordre	197 980	138 500	153 000	10,47 %
13 Subventions d'investissement	529	50 000	20 000	-60,00 %
16 Emprunts et dettes assimilés	160 500	10 500	37 000	252,38 %
Sous total opérations réelles	218 020	60 500	57 000	-5,79 %
TOTAL Recettes Investissement	416 000	199 000	210 000	5,53 %
Compte Libellé	BUDGET2022 (BP+DM+VC)	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/BP 2022
001 Résultat d'investissement reporté	184 128	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	65 650	64 000	68 200	6,56 %
Sous total opérations d'ordre	249 778	64 000	68 200	6,56 %
16 Emprunts et dettes assimilés	70 000	70 000	73 100	4,43 %
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	0	-100,00 %
21 Immobilisations corporelles	95 222	64 000	68 700	7,34 %
Sous total opérations réelles	166 222	135 000	141 800	5,04 %
TOTAL Dépenses Investissement	416 000	199 000	210 000	5,53 %

Annexe 15 : Eléments sur la dette

Profil d'extinction de la dette consolidée :



Dettes par budget (capital restant dû au 31 décembre 2022) : 151 040 784 euros



Dettes par type de taux (au 31/12/2022)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	127 046 578	84,08%	1,90%
Variable couvert	814 851	0,54%	2,28%
Variable	19 803 734	13,14%	2,07%
Livret A	3 375 621	2,24%	1,96%
Ensemble des risques	151 040 784	100,00%	1,93%

Annexe 16 : Synthèse des ratios réglementaires

En €/ habitant	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Population totale	156 657	156 657	156 657	156 652	156 350	156 540	156 306
Mesure du service rendu							
Dépenses réelles de fonct. / population	463,52 €	474,70 €	470,48 €	487,11 €	508,04 €	506,62 €	515,16 €
Poids de la fiscalité							
Produit des impositions directes / population	344,57 €	346,99 €	353,02 €	368,08 €	375,27 €	370,09 €	390,39 €
Taille financière							
Recettes réelles de fonct. / population	511,62 €	524,29 €	532,26 €	551,66 €	554,45 €	567,07 €	590,35 €
Effort et niveau d'équipement							
Dépenses d'équipement brut / population	214,63 €	151,18 €	150,76 €	146,52 €	146,67 €	148,64 €	137,61 €
Niveau d'endettement							
Encours de la dette / population	298,11 €	355,59 €	348,26 €	368,53 €	358,77 €	327,68 €	299,12 €
DGF / population	89,50 €	93,68 €	92,12 €	89,21 €	88,31 €	86,92 €	85,67 €
Poids du personnel							
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	24,02 %	25,90 %	28,14 %	28,76 %	28,03 %	29,10 %	31,24 %
Pression fiscale							
Produits des impositions directes / potentiel fiscal	119,87 %	114,99 %	113,26 %	119,04 %	118,64 %	114,29 %	103,14 %
Mesure de l'épargne nette							
Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.	95,24 %	95,27 %	93,43 %	93,25 %	97,04 %	94,46 %	91,84 %
Taux d'investissement							
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41,95 %	28,83 %	28,32 %	26,56 %	26,45 %	26,21 %	23,31 %
Poids de la dette							
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	58,27 %	67,82 %	65,43 %	66,80 %	64,71 %	57,79 %	50,67 %

Annexe 17 : Evolution des charges de personnel

DELIBERATIONS 2021 – 2022 CREATION DE POSTES - IMPACTS BUDGETAIRES 2022-2023

DIRECTION	Service/mission	A	B	C	libellé poste	Cadre d'emplois	Année délibér	date délibérat	Impact budget	commentaire	Types
DSCGE	Piscine Goëlys		1		BEESAN/BPJEPSAAN	Educateur des APS	2021	16/12/2021	oui	Création – Arbitrages budgétaires 2022	Création
	Action culturelle		1		Conseiller numérique	Rédacteur	2022	07/04/2022	Non	Prolongation pour 2 mois	Création
D° Finances			1		Chargé de projets dossiers de direction	Rédacteur	2021	16/12/2021	Oui	Création – Arbitrages budgétaires 2022	Création
D° Générale des Services		1			PETR – Responsable de la destination touristique	Attaché	2021	16/12/2021	Oui	Création – Transfert de personnel	Création
		1			PETR – Chargé de mission de la qualification de l'offre	Attaché	2021	16/12/2021	Oui	Création – Transfert de personnel	Création
		1			Chargé de mission transformation numérique	Attaché	2022	02/06/2022	Oui	Contrat de projets 36 mois	Création
	Transition écologique	1			Chargé de mission COT ENR	Ingénieur	2022	02/06/2022	Oui	Contrat de projets 12 mois	Création
DMRH	GPEC		1		PETR – Agent administration générale pool remplacement	Rédacteur	2021	16/12/2021	Oui	Création – Transfert de personnel	Création
	Direction		1		Gestionnaire des instances paritaires	Rédacteur	2022	02/06/2022	Non	Transformation de C en B	Transformation
DHCV	Direction			1	Référent financier	Adjoint administratif	2021	16/12/2021	Non	Doublon poste C. référent financier	Transformation
DAD	Commun architecture	1			Chargé d'opérations NPRU	Ingénieur	2021	16/12/2021	Non	Création pour 5 ans. Remboursement VSB	Création
	Foncier	1			Chargé d'études gestion active patrimoine bâti et non bâti	Attaché	2021	16/12/2021	Oui	Contrat de projets 12 mois	Création
	Direction	1			Référent territorial cycle de vie des matériaux	Ingénieur/Attaché	2022	03/02/2022	Oui	Contrat de projets 36 mois	Création
				1	Technicien bâtiments	Technicien	2022	22/09/2022	Non	Contrat de projets 24 mois – Poste déjà pourvu par un agent Cdg	Création
DEVECO	Pôle entreprises	1			Chargé de mission accompagnement des entreprises	Attaché	2021	16/12/2021	Non		Création
		1			Chargé de mission économie circulaire	Ingénieur/Attaché	2022	03/02/2022	oui	Contrat de projets 36 mois	Création
		1			Chargé de mission « Totem de l'Innovation »	Attaché	2022	22/09/2022	Non	Contrat de projets 36 mois – Poste déjà pourvu par un agent Cdg	Création
	Insertion sociale et professionnelle	1			Chargé de mission Zéro chômeur de Longue Durée	Attaché	2022	22/09/2022	Oui	Contrat de projets 5 ans	Création
Autorité Organisatrice		1			Chargé de suivi patrimonial	Ingénieur	2021	16/12/2021	Oui	Transformation du poste de B en A	Transformation
		1			Chargé d'animation de la politique de gestion intégrée des eaux pluviales et suivi du projet INTERREG	Ingénieur	2022	22/09/2022	Oui	Création	Création
Environnement Salubrité				10	Chauffeurs ripeurs	Adjoint technique	2022	03/02/2022	non	Création	Création
				12	Agents pool de remplacement	Adjoint technique	2022	07/04/2022	non	Création	Création
Commun droit des sols Urbanisme et Affaires foncières		1			Chargé de mission planification	Attaché	2022	03/02/2022	non	Contrat de projets 24 mois	Création
		1			Directeur	Ingénieur	2022	02/06/2022	oui	Passage de chef de service à directeur	Transformation
			1		Instructeur droits des sols	Rédacteur	2022	02/06/2022	non	Poste pourvu par un agent Cdg	Création
DMSI				1	Assistant technique réseaux et télécommunications	Adjoint technique	2022	03/02/2022	non		Création
		1			Chef de projet informatiques	Ingénieur	2022	10/03/2022	oui	Transformation de B en A	Transformation
		1			Responsable de projets	Ingénieur	2022	07/04/2022	oui	Transformation de B en A	Transformation
Régie de l'Eau et Assainissement			1	Technicien bocage	Technicien	2022	22/09/2022	oui	Création	Création	
Action Sociale et Santé		1		Chargé de mission Contrat Local de Santé	Attaché	2022	22/09/2022	non	Pérennisation du poste	Création	
TOTAL		50	18	8	24						

Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Ronan KERDRAON